

CONDITIONS GENERALES

Version du 5 mars 2012

1. OBJET ET PREAMBULE

NordNet est une société de droit français fournisseur de produits et services dans le domaine de l'Internet (tels que fourniture d'accès au réseau Internet, distribution de solutions de sécurité informatique, enregistrement et gestion de noms de domaine, solutions de référencement et d'hébergement de sites).

Les présentes Conditions Générales sont applicables à l'ensemble des Offres présentées sur le Site NordNet et sont éventuellement complétées par des Conditions Particulières propres à chaque Offre.

Les présentes Conditions Générales et éventuelles Conditions Particulières ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles, d'une part NordNet Vous fournit le Produit, le Service ou le Matériel visé dans l'Offre du Contrat à laquelle vous avez souscrit, et d'autre part, Vous accédez et utilisez ce(s) Produit(s), Service(s) ou Matériel(s).

2. DESCRIPTION DE L'OFFRE

Le Produit, le Service ou le Matériel auquel le Client souscrit est décrit au sein des Conditions Particulières applicables à l'Offre concernée.

3. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel dans le présent Contrat, y compris le Bon de Commande, ou dans tout autre document émanant de NordNet se rapportant à l'Offre y compris dans le préambule de ces documents :

Abonné ou Client : titulaire du Compte Abonné ayant souscrit une Offre de NordNet au bénéfice de toute personne morale ou physique (ci-après « Utilisateur ») et responsable du paiement du prix.

Adresse principale : adresse de messagerie électronique déclarée par l'Abonné lors de la commande ou créée et mise à votre disposition par NordNet lors de la souscription à un Service d'accès à Internet. Cette adresse de messagerie électronique est notamment destinée à recevoir les informations liées à l'Offre souscrite.

Autorité de tutelle ou Registre : organisme en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion ou de la supervision d'une ou plusieurs extensions (ex : « .com » ; « .fr »).

Bon de commande : formulaire de souscription à une Offre de NordNet et qui peut être en ligne ou hors ligne.

Commande : acceptation par le Client d'une Offre de NordNet quelque soit le canal de vente.

Code d'activation : code permettant le fonctionnement de tout ou partie du Produit, Service ou Matériel.

Conditions Générales : ensemble des règles générales applicables à la Commande et à l'utilisation d'une Offre de NordNet.

Conditions Particulières : ensemble des règles spécifiques applicables à la Commande et à l'utilisation d'une Offre de NordNet.

Contrat : ensemble des droits et obligations des parties concernant une Offre et décrit dans les Conditions Générales, les Conditions Particulières et le Bon de Commande relatifs à l'Offre.

Courrier électronique : message envoyé par Internet à une adresse de courrier électronique de type @.

Espace Abonné ou Compte Abonné : espace dédié au Client auquel il accède à partir de www.nordnet.com ou www.nordnet.fr en utilisant ses Identifiants et lui permettant d'accéder à certaines informations et d'effectuer certaines actions.

Identifiant(s) : terme désignant de manière générale le login, le nom d'utilisateur et le mot de passe confidentiels qui permet de reconnaître le Client ou toute personne autorisée par le Client à utiliser l'Offre.

Internet : réseau informatique mondial reliant l'ensemble des réseaux interconnectés utilisant le protocole IP.

Matériel : équipements mis à disposition ou loués par NordNet dans le cadre de l'Offre, ou vendus par NordNet, et dont les caractéristiques sont présentées sur le Site NordNet ou sur le Bon de Commande.

Nom de domaine : chaîne de caractères composée d'au moins deux éléments (correspondant au nom et à l'extension (ou éventuellement la sous-extension) choisis par le Registrant en vue de son enregistrement) constituant une adresse intelligible d'un site Internet.

NordNet : prestataire de services fournissant les Produits, Services et Matériels proposés sur le Site NordNet.

Offre : offre de Produit, Service ou Matériel proposée par NordNet. Une Offre peut comporter plusieurs formules d'abonnement et Options.

Option(s) : tout service optionnel que le Client souscrit afin de compléter le Produit ou Service principal et pouvant donner lieu à des modalités particulières (prix, durée, etc.), selon le choix du Client au moment de la Commande.

Prestataire : personne qui adresse à NordNet une Commande de Produit, Service ou Matériel pour son compte mais pour le mettre à disposition de ses propres clients (le Prestataire est alors Client de NordNet).

Vous : personne physique ou morale ayant souscrit au Produit, Service ou Matériel (Abonné) et/ou utilisant le Produit, Service ou Matériel (Utilisateur), quel que soit le mode de souscription utilisé, aux conditions définies dans le Contrat.

Phishing : la technique du « phishing » ou « hameçonnage » ou « filoutage » permet aux fraudeurs d'obtenir des renseignements personnels dans le but de perpétrer une usurpation d'identité. La technique consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance – banque, administration, fournisseurs de services, etc. – afin de lui soutirer des

renseignements personnels : mot de passe, numéro de carte de crédit, date de naissance, etc. Le « phishing » peut se faire par courrier électronique, par site Internet falsifié ou autres moyens électroniques.

Produit : logiciel visé dans l'Offre de NordNet.

Publipostage : envoi en nombre de Courriels électroniques, en vue, le plus souvent, d'informer ou de promouvoir un produit ou un service autrement appelé publipostage électronique ou e-mailing.

Service(s) : services visés dans l'Offre de NordNet.

Service d'accès à Internet : service de connexion entre votre micro-ordinateur et le centre serveur de NordNet, fourni par NordNet, Vous permettant notamment de Vous connecter au réseau Internet et de communiquer par un système de messagerie électronique.

Site NordNet : site Internet consultable à l'adresse www.nordnet.com.

Spamming : selon la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés), il s'agit de l'envoi massif, et parfois répété, de courriels électroniques non sollicités, à des personnes avec lesquelles l'expéditeur n'a jamais eu de contact et dont il a capté l'adresse électronique de façon irrégulière.

Utilisateur : personne utilisant le Produit, Service ou Matériel attaché à un Compte Abonné.

4. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE

4.1 Garanties apportées par le Client

Si Vous êtes une personne physique agissant pour votre compte, Vous attestez être une personne majeure et disposer de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution du présent Contrat.

Si Vous agissez pour le compte d'une personne morale, Vous attestez être le représentant légal ou disposer d'un mandat de la personne morale concernée pour conclure le Contrat.

En outre, si le Client n'est pas Utilisateur du Produit, Service ou Matériel visé dans la Commande, il reste seul responsable et se porte fort du respect du Contrat par tout Utilisateur de ce Produit, Service ou Matériel.

4.2 Validité de l'Offre

Sauf indication contraire, les Offres NordNet sont valables dès publication notamment sur le Site de NordNet ou les Bons de Commande et resteront valables tant qu'elles seront accessibles à partir du Site NordNet ou jusqu'à la durée spécifique mentionnée.

Les Offres de NordNet ne sont pas limitées territorialement concernant les Noms de domaine sauf Conditions Particulières contraires. En revanche, les Offres relatives aux catégories « Produits de Sécurité » et « Outils » sont limitées aux Clients situés en Union Européenne, et les Offres relatives aux catégories « Connexion internet » et « Site internet » sont limitées aux Clients situés en France.

4.3 Souscription à l'Offre

4.3.1 Souscription par le Client auprès de NordNet

Les Conditions Générales et éventuelles Conditions Particulières en vigueur sont à votre disposition sur le Site NordNet ou sur simple demande auprès de NordNet.

Préalablement à toute Commande, Vous vous engagez à prendre connaissance des clauses du Contrat, et à soumettre à NordNet toutes vos questions (cf. article « Notifications »). La Commande vaut acceptation des Conditions Générales et Particulières applicables.

En outre, Vous devez vérifier que votre(vos) ordinateur(s) réponde(nt) à la configuration minimale requise pour le Produit ou Service et prendre connaissance des éventuelles restrictions qui y sont relatives (disponible sur le Site NordNet).

Vous pouvez souscrire l'Offre en remplissant un Bon de Commande en ligne sur le Site NordNet ou en le téléchargeant à partir du Site NordNet avant de l'adresser à NordNet ou par tout autre canal autorisé par NordNet.

Votre Commande sera prise en compte à compter de la réception d'un moyen de paiement valide et des documents et informations requis.

4.3.2 Souscription par un Prestataire

La présente clause vise les Prestataires Clients de NordNet qui ont souscrit une Offre de NordNet et qui, au terme d'un contrat conclu avec leurs propres clients, mettent à disposition de ceux-ci le Produit, Service ou Matériel visé par cette Offre.

Le Prestataire s'engage à communiquer et faire accepter auxdits Utilisateurs, les Conditions Générales et Particulières des Offres de NordNet. Il se porte fort du respect de celles-ci par les Utilisateurs et garantit NordNet de tout dommage qui résulterait du non respect de celles-ci ou d'un défaut d'information de l'Utilisateur qui lui serait imputable.

Le Prestataire s'engage à collaborer avec NordNet afin de favoriser la bonne exécution du Contrat et à obtenir la collaboration des Utilisateurs, notamment en cas de demande des autorités administratives, des Autorités De Tutelle ou habilitée et permettre à NordNet d'identifier clairement l'Utilisateur de l'Offre. Il s'engage à vérifier leurs coordonnées et données personnelles et à les tenir informés de leur droit (cf. article sur les données à caractère personnel).

Le Prestataire qui met à disposition des Produits ou Services ou Matériels de NordNet à des tiers Utilisateurs doit :

- se présenter comme Prestataire,
- ne pas se présenter comme distributeur agréé ou mandataire de NordNet,
- faire connaître aux Utilisateurs les Conditions Générales et Particulières applicables et les leur faire accepter,
- indiquer aux Utilisateurs que NordNet fournit la prestation,
- ne pas nuire directement ou indirectement aux droits de propriété intellectuelle ni à l'image de NordNet,
- assumer l'information claire et loyale des Utilisateurs des caractéristiques, destination et finalité des Offres de NordNet qu'il fournit aux Utilisateurs.

Le Prestataire visé au sein de la présente clause s'engage à traiter toute réclamation de ses clients Utilisateurs directement et garantit NordNet de toutes réclamations, actions, conséquences dommageables en résultant.

4.4 Circulation du Contrat

Le Client ne peut céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, de façon totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sans l'accord écrit et préalable de NordNet.

En revanche, NordNet pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet devra alors Vous informer par tout moyen approprié notamment par la publication d'une information sur le Site NordNet. De même, NordNet pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge au titre du présent Contrat.

4.5 Application des Conditions Générales et des Conditions Particulières

Les Conditions Générales et les Conditions Particulières prévalent sur tout autre document qui aurait été communiqué à NordNet. En cas de conflit, les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

NordNet peut modifier les Conditions Générales et/ou les Conditions Particulières à tout moment. Toute nouvelle version des Conditions Générales sera publiée sur le Site NordNet dans la rubrique « Conditions générales ».

Les Conditions Générales et Particulières applicables sont celles en vigueur lors de la souscription sauf modification légale ou réglementaire ou encore contractuelle du fait des Autorités De Tutelle ou habilitée.

En cas de renouvellement ou modification de l'abonnement à la demande du Client, seront alors applicables les Conditions Générales et Particulières en vigueur à cette date.

5. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION

5.1 Entrée en vigueur du Contrat

Le Contrat entrera en vigueur une fois que votre Commande aura été validée par NordNet.

5.2 Durée du Contrat

La durée du Contrat conclu entre NordNet et le Client est fonction de la périodicité de paiement choisie par le Client sauf Conditions Particulières contraires. Tout paiement d'avance vaut engagement ferme. A l'issue de cette période, le Contrat sera tacitement renouvelé pour une nouvelle période identique (et ainsi de suite), sauf résiliation du Contrat à l'initiative de l'une des parties, dans les conditions définies à l'article « Résiliation ».

5.3 Droit de rétractation

Vous disposez d'un droit de rétractation en vertu de l'article L.121-20 du Code de la consommation lequel doit être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de votre Matériel en cas d'achat de celui-ci auprès de NordNet, ou à compter de la réception de votre Commande par NordNet dans les autres cas, par lettre simple ou lettre

recommandée avec accusé de réception, mentionnant vos coordonnées complètes, le Produit ou Service ou Matériel concerné ainsi que, le cas échéant votre numéro de Compte Abonné et/ou login.

Le retour du Matériel devra se faire, concomitamment, auprès de NordNet dans les conditions visées à l'article « Retour du Matériel ». Les frais de retour resteront à votre charge (article L.121-20 du Code de la consommation) sauf cas de l'article L121-20-3 du Code de la consommation (indisponibilité de l'Offre). Le Matériel ne doit pas avoir été installé ni utilisé car dans ce cas il ne peut plus être considéré comme neuf.

Vous ne pourrez pas exercer votre droit de rétraction si Vous utilisez le Produit, Service ou Matériel avant la fin du délai de sept (7) jours francs visé ci-dessus (article L.121-20-2 du Code de la consommation).

Dans tous les cas d'exercice de votre droit, Vous devez être en mesure de justifier le respect de la présente clause.

6. TARIF ET PAIEMENT

6.1 Tarif des Offres de NordNet

Les tarifs en vigueur des Offres proposées par NordNet sont consultables sur le Site NordNet, sur le Bon de Commande et sur la page de l'Offre correspondante et sur simple demande auprès de NordNet (cf. article « Notifications »). Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de la réception de la Commande.

L'Offre et les éventuelles Options sont facturées par NordNet selon la périodicité et les moyens de paiement visés lors de la Commande et selon la durée d'engagement minimum souscrite.

La facturation est effectuée peu important l'utilisation du Produit, Service ou Matériel.

En cas de renouvellement du Contrat, le prix sera celui en vigueur sur le Site NordNet au jour du renouvellement.

6.2 Paiement

La validation de votre Commande est conditionnée à la réception d'un moyen de paiement valide par NordNet. En cas de difficulté, Vous êtes invités à contacter NordNet (cf. article « Notifications »).

Le Client est réputé détenteur et utilisateur légitime du moyen de paiement qu'il utilise à l'égard de NordNet qui n'est pas tenu de procéder à une vérification.

Lorsque le Client est une personne publique, il est invité à prendre contact avec NordNet (cf. article « Notifications ») afin de convenir des modalités de paiement.

Vous êtes averti qu'en cas de coordonnées bancaires incorrectes ou incomplètes, le Contrat et ses éventuelles Options peut être bloqué voire résilié si la difficulté demeure.

NordNet tient à la disposition des Clients redevables d'une facture, les éléments justificatifs de cette facture, selon l'état des techniques existantes, pendant un délai de trois (3) mois à compter de l'émission de la facture par NordNet.

Toute contestation sera étudiée par NordNet dans la mesure où sont expliquées de manière précise, les raisons de cette contestation et à condition que celles-ci constituent un motif de non paiement.

6.3. Offres promotionnelles NordNet

Si Vous bénéficiez d'une offre promotionnelle, d'une offre spéciale ou d'un « coupon/code promotionnel », à valoir sur les Offres proposées par NordNet, identifié éventuellement sous forme de code, celle-ci ne pourra être utilisée que pour l'Offre désignée et dans le respect des conditions d'utilisation définies dans ce cadre. Afin d'en bénéficier, Vous devrez, s'il est requis, communiquer le code au cours de votre Commande sur le Site NordNet ou tout autre moyen en vigueur auprès de NordNet et répondre aux conditions définies dans l'offre. Les offres promotionnelles sont strictement personnelles et ne pourront être utilisées qu'une fois. Elles ne pourront par ailleurs faire l'objet d'un échange ou d'un transfert sur une autre Offre souscrite.

6.4 Incident de paiement

Tout impayé, rejet, retard de paiement même partiel non justifié d'une seule facture ou échéance entraîne, quinze (15) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, demeurée sans réponse :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à NordNet, y compris les mensualités restant à courir jusqu'à la fin de la période d'engagement conformément à l'article « Résiliation ». Il est précisé que si Vous bénéficiez d'un Service d'accès à Internet dans le cadre d'une Offre avec période d'engagement supérieure à 12 mois, alors les sommes exigibles seront calculées selon les modalités définies à l'article L.121-84-6 du Code de la consommation ;
- la résiliation de plein droit du Contrat et des Options qui lui sont éventuellement associées dans les conditions fixées à l'article « Résiliation » ;
- l'application, par NordNet, d'un intérêt de retard calculé depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement à un taux égal à douze pourcent (12%) l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal français,
- l'application par NordNet des frais de rejet (8€ ce montant pouvant varier si vous résidez hors de France) ou autre frais bancaire ou frais de LRAR et le cas échéant.

En outre, dans l'hypothèse où du Matériel Vous est loué ou est mis à votre disposition par NordNet dans le cadre du Contrat, il Vous appartient de le retourner dans les conditions fixées à l'article « Retour du Matériel ». A défaut, la partie non retournée du Matériel pourra Vous être facturée au prix de valeur à neuf.

Si NordNet devait effectuer un remboursement, celui-ci ne peut être effectué qu'après encaissement définitif de toutes les sommes dues.

7. LIVRAISON

7.1 Date de livraison

Les Parties s'entendent pour que la date limite de fourniture du Produit ou Service ou de la livraison du Matériel corresponde à la date de réception de votre Commande complète et valide par NordNet à laquelle s'ajoutent trente (30) jours francs.

7.2 Défaut de livraison

En cas de dépassement de la date de fourniture du Produit ou Service ou de la livraison du Matériel, non dû à un cas de force majeure, excédant de sept (7) jours la date limite de livraison, Vous pourrez dénoncer le Contrat et demander le remboursement des sommes payées par avance en adressant une telle demande par voie postale dans les conditions visées à l'article « Notifications ». Vous pouvez exercer ce droit dans un délai de soixante (60) jours ouvrés à compter de la date limite de livraison. La Commande sera considérée comme résolue à la réception, par NordNet, de la lettre l'informant de cette décision sauf si la livraison est intervenue entre l'envoi et la réception de la lettre.

N'est pas considérée comme un défaut de livraison, la livraison qui intervient au plus tard à la date limite de livraison mais qui n'est pas réceptionnée ou activée par le Client.

7.3 Indisponibilité de l'Offre

En cas d'indisponibilité de l'Offre commandée, Vous en serez informé dans les meilleurs délais. NordNet pourra alors Vous fournir une Offre d'une qualité et d'un prix équivalents dans les trente (30) jours à compter de la prise en compte de votre Commande.

7.4 Livraison du Produit ou Service

La livraison peut, selon la nature de l'Offre et des indications figurant sur le Bon de Commande, avoir lieu selon les modalités suivantes :

- par téléchargement à partir du Site NordNet. Tous les coûts nécessaires au téléchargement de l'Offre demeureront à votre charge.

- par envoi postal, si l'Offre est disponible sous forme physique, et éventuellement sous réserve que Vous n'ayez pas préalablement procédé à son téléchargement. Dans ce cas, après la souscription en ligne, Vous recevez par courrier un support contenant le Produit à installer. Pour les Produits pouvant être livrés hors de France métropolitaine, Vous acquitterez les frais d'envoi du Produit. Le montant de ces frais sera en libre consultation sur le Site NordNet ou sera transmis sur simple demande auprès de NordNet (cf. article « Notifications »). A défaut de stipulation d'un tarif, les frais d'envoi seront gratuits. Tout nouvel envoi du support nécessitera le paiement du prix et des frais d'envoi.

- tout autre moyen et notamment par remise directe gratuite (uniquement si Vous résidez en France métropolitaine) et sur décision de NordNet.

7.5 Livraison des mises à jour (logiciel) (si applicable)

Chaque fois qu'une mise à jour sera disponible et, à la condition que votre temps de connexion soit suffisant et sous réserve des restrictions liées à votre connexion à Internet, le Produit sera automatiquement mis à jour lors de vos diverses connexions à Internet.

Tous les coûts engendrés par le téléchargement des mises à jour demeureront à votre charge.

7.6 Livraison du Matériel (si applicable)

La livraison du Matériel par NordNet est effectuée en France métropolitaine exclusivement, à l'adresse que Vous avez indiquée au sein du Bon de Commande, soit par la remise du Matériel à toute personne présente à cette adresse, soit en cas d'absence, par le dépôt d'un simple avis de

mise à disposition, ou encore à votre Prestataire ou à tout autre tiers professionnel, sur votre demande, si Vous avez souscrit au Service par son intermédiaire.

Vous vous engagez à ne pas retarder ni empêcher la réception du Matériel.

Il Vous appartient, ou à la personne réceptionnant le Matériel pour votre compte, de vérifier la conformité et l'état apparent du Matériel au moment de la livraison et de formuler si nécessaire des réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, copie adressée par courrier à NordNet par lettre recommandée, dans les trois (3) jours de la réception du Matériel.

En cas de réception d'un Matériel défectueux, celui-ci doit être retourné à NordNet, dans les conditions visées à l'article « Installation du Matériel, propriété et transfert des risques ».

8. DONNEES PERSONNELLES

Votre Commande implique la collecte et le traitement de données personnelles. NordNet est soucieux de respecter la loi Informatique et Libertés et Vous invite à prendre connaissance des clauses qui suivent.

8.1 Traitement des données personnelles

Au sein du présent article, sont assimilés à la personne de NordNet, ses partenaires et sous-traitants spécifiquement chargés de la Commande.

Vous acceptez que NordNet traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article.

Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet, représentée par son Président Directeur Général.

L'ensemble des informations recueillies par NordNet est destiné à la prise en compte de votre Commande, à l'exécution du Contrat par NordNet ou ses partenaires et sous-traitants, et de toutes les suites qui pourraient en résulter. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher NordNet d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

En conséquence, NordNet pourra transmettre l'ensemble des informations personnelles Vous concernant à toute autorité et/ou personne devant être légitimement destinataire des informations ou tout partenaire ou sous-traitant de NordNet qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations dont il a été chargé par NordNet (notamment maintenance, assistance, recouvrement, etc.). Aussi, tout ou partie de vos données personnelles pourraient être transmises vers des pays situés en dehors de l'Union Européenne.

NordNet prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet ne pourra être tenu responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

NordNet pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, NordNet se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par Courrier électronique, sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits Courriers électroniques:

- Soit une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre de l'Offre à laquelle Vous avez souscrit,
- Soit des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues à ceux faisant l'objet du Contrat auquel Vous avez souscrit,
- Soit des informations ou offres promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par NordNet à condition que Vous ayez manifesté votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

8.2 Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous devez transmettre à NordNet des données personnelles d'une tierce personne, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la transmission et le traitement par NordNet desdites données. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article 8 et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

8.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui Vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel Vous concernant, qui sont inexacts, incomplètes ou périmées.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande :

- **par lettre adressée à : NordNet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou**
- **par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com.** Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de ces droits.

Votre demande devra être accompagnée de tout justificatif utile et devra préciser :

- l'intitulé du Contrat,
- le numéro du Contrat,
- le numéro d'Abonné,
- l'objet de votre demande,
- l'adresse de Courrier électronique concernée.

En cas de demande incomplète, NordNet pourra Vous demander de fournir toute information complémentaire afin de traiter votre demande.

En outre, conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, NordNet pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande.

Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, NordNet pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

8.4 Cookies

NordNet Vous informe qu'un ou plusieurs cookies (petits fichiers textes) peuvent s'installer automatiquement sur le disque dur de votre ordinateur lors de votre visite sur le Site NordNet. Ces cookies permettent notamment à la société NordNet d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de navigation globale et de commande, mais également de personnaliser votre accès au Site NordNet.

Vous avez la possibilité de supprimer les cookies installés lors de votre visite sur le Site NordNet, à l'aide de la barre d'outils de votre navigateur. La suppression des cookies devra intervenir une fois votre navigation sur le Site NordNet terminée. A défaut, Vous êtes informé du fait que l'usage du Site NordNet, en ce compris la prise de Commande, ainsi que les services qui y sont proposés, pourront être perturbés, voire empêchés.

8.5 Données de connexion

Pour les activités générant des données de connexion, NordNet Vous informe qu'afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et notamment les articles L.34-1 et suivants du Code des postes et des communications électroniques, NordNet et/ou ses partenaires conservent vos données de connexion pendant une durée de un (1) an.

Les données de connexion s'entendent des informations rendues disponibles par les procédés de communication électronique, susceptibles d'être enregistrées par NordNet et/ou ses partenaires à l'occasion de vos communications:

- les informations permettant d'identifier l'Utilisateur,
- les données relatives aux équipements terminaux de communication utilisés,
- la date, les horaires de chaque communication,
- les données relatives aux autres services complémentaires souscrits auprès de NordNet, et
- les données permettant d'identifier le ou les destinataires de la communication.

NordNet et/ou ses partenaires pourra communiquer tout ou partie de ces données de connexion à toute autorité judiciaire ou administrative en faisant la demande dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

9. DISPARITION, LIQUIDATION, DECES

9.1 Résiliation du Contrat en cas de décès du Client

En cas de décès du Client, le Contrat pourra être résilié dans les conditions prévues à l'article « Résiliation pour motif légitime du Client ».

9.2 Circulation du Contrat

En cas de décès du Client, le conjoint, l'ascendant ou le descendant majeur pourra demander à reprendre le Contrat par lettre simple, sous réserve de satisfaire les conditions permettant d'accéder au Produit / Service conformément à l'article « Souscription et Commande de l'Offre».

Toutes informations utiles notamment quant à l'identité du nouveau Client, aux justificatifs ou aux informations permettant le paiement devront être transmises à NordNet dans les plus brefs délais pour lui permettre d'étudier la demande. A défaut, NordNet se réserve le droit de bloquer ou résilier le Contrat dans les conditions définies au sein de l'article correspondant.

9.3 Données personnelles

Les héritiers ou ayants-droits d'une personne décédée qui justifient de leur identité et de leur qualité à agir et dans la mesure où les éléments portés à leur connaissance les laissent présumer que les données à caractère personnel concernant la personne décédée et faisant l'objet d'un traitement n'ont pas été actualisées, peuvent également exiger que NordNet prenne en considération le décès et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

En cas d'utilisation de données à caractère personnel d'une personne appartenant à une société ayant fait l'objet d'une liquidation et dont les données à caractère personnel font l'objet d'un traitement de la part de NordNet, cette personne pourra exiger, sur justificatif, que NordNet prenne en compte cette liquidation et procède aux mises à jour qui doivent en être la conséquence.

10. IDENTIFIANTS

10.1 Communication de vos Identifiants

Selon la nature de votre Commande, Vous pouvez avoir besoin de plusieurs Identifiants.

Vos Identifiants Vous seront communiqués par NordNet par tous moyens appropriés et, dans certains cas, directement par votre Prestataire ou le tiers professionnel par l'intermédiaire duquel Vous avez souscrit à l'Offre.

10.2 Utilisation des Identifiants

Les Identifiants du Compte Abonné ou des Utilisateurs comprennent généralement plusieurs codes, login ou mot de passe permettant soit d'accéder à tout à partie du Produit ou Service, soit d'accéder au paramétrage du Matériel, des Produits ou Services ou du Compte Abonné, soit de gérer le Compte Abonné selon le cas.

Ces Identifiants sont strictement personnels et confidentiels. Vous vous engagez par conséquent à les garder secrets et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. En outre, Vous ne pouvez en aucun cas les céder ni les concéder, à titre gratuit ou onéreux.

En conséquence, toute utilisation de vos Identifiants est effectuée sous votre entière responsabilité.

10.3 Les Identifiants en cas de Commande par un Prestataire ou par un tiers professionnel

Vous avez la possibilité de bénéficier de certaines Offres en passant par un Prestataire ou par un tiers professionnel prestataire de services, que Vous choisissiez librement. Vous pouvez lui demander de procéder à l'installation du Produit, du Matériel ou du Service. Veillez à ce que la confidentialité de vos Identifiants soit préservée à cette occasion, y compris, le cas échéant, en procédant à la modification de vos Identifiants une fois l'installation opérée.

10.4 Perte, vol ou utilisation détournée des Identifiants

En cas de perte, de vol ou d'utilisation détournée d'un ou de plusieurs des éléments composant les Identifiants, Vous devez en informer NordNet dans les plus brefs délais, dans le respect de l'article « Notifications » et par le moyen le plus approprié au regard de la situation. En cas d'utilisation frauduleuse des Identifiants, votre responsabilité ne sera dérogée qu'à compter de la réception de cette complète information par NordNet.

Par mesure de sécurité, NordNet se réserve le droit d'annuler vos Identifiants après réception et traitement de cette information. NordNet Vous communiquera alors de nouveaux Identifiants par tout moyen approprié dans un délai maximum de trois (3) jours ouvrés (délai de La Poste exclu).

NordNet attire votre attention sur le fait que plusieurs techniques de vols d'identifiants existent et notamment la technique dite du Phishing. NordNet Vous fait part ci-après des conseils pratiques présents sur le Forum des droits de l'Internet :

- Ne jamais communiquer des données sensibles (numéro de carte bancaire, identifiants personnels) en cliquant sur un lien envoyé par Courrier électronique ;
- Toujours vérifier, dans la barre d'adresse du navigateur, l'adresse du site internet avant de saisir les informations demandées ;
- Toujours partir de la page d'accueil d'un site pour accéder aux autres pages, notamment celles où sont demandés des identifiants ;
- Lors de la consultation de sites sécurisés (sites bancaires, par exemple) s'assurer de l'activation du cryptage des données (l'adresse du site doit commencer par https et par http) ;
- En cas de doute, prendre contact directement avec l'entreprise concernée (votre banque, votre fournisseur d'accès à l'internet, etc.) pour lui signaler le message suspect.

Si elle soupçonne une usurpation des Identifiants (exemple : Phishing), NordNet pourra modifier les Identifiants et Vous communiquer de nouveaux Identifiants par tout moyen approprié dans un délai maximum de trois (3) jours (délai de La Poste exclu).

10.5 Modification des Identifiants

Pour modifier les Identifiants modifiables tel que les mots de passe, l'Abonné ou l'Utilisateur doivent présenter une demande à NordNet dans les conditions de l'article « Notifications ». Cette modification des mots de passe est gratuite, sauf en cas de modifications répétées de manière illégitime.

Dans la mesure du possible, NordNet tiendra compte des souhaits exprimés dans la demande pour les Identifiants personnalisables. En cas de proposition d'un mot de passe, NordNet recommande fortement, pour des raisons de sécurité, de choisir un mot de passe comprenant au minimum huit (8) caractères, d'inclure des chiffres et des lettres ainsi que des caractères spéciaux (par exemple : « # » ou « * »).

11. ACTIVATION DU PRODUIT OU SERVICE - INSTALLATION

La présente clause ne s'applique pas au Matériel, dont les conditions sont précisées au sein de l'article « Installation du Matériel, propriété et transfert des risques ».

11.1 Vérifications préliminaires

Préalablement à toute Commande, Vous devez vérifier que votre(vos) micro-ordinateur(s) réponde(nt) à la configuration minimale requise pour le Produit ou Service et prendre connaissance des éventuelles restrictions qui y sont relatives (disponible sur le Site NordNet).

Vous devez avoir accès à une connexion Internet (une connexion haut débit étant fortement recommandée), à partir du poste sur lequel Vous souhaitez utiliser le Produit ou Service.

De plus, Vous vous engagez à vérifier la compatibilité du Produit avec les logiciels applicatifs et installations informatiques présents sur votre(vos) micro-ordinateur(s).

A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable d'un éventuel dommage ou dysfonctionnement du Produit, dû à un non respect de votre part des consignes d'installation.

Tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes ou qui empêcherait l'installation, déjà présent sur le micro-ordinateur sur lequel doit être installé le Produit ou Service, doit être préalablement désinstallé, avant toute installation du Produit ou Service. Il Vous appartient de vérifier également que le micro-ordinateur et les logiciels utilisés ne contiennent pas de virus. A défaut, NordNet ne pourra être tenue pour responsable des conséquences d'un éventuel conflit entre le Produit ou Service et le logiciel.

11.2 Installation et activation

Lorsqu'une installation est nécessaire, le Produit ou Service doit être installé selon les spécifications fournies par NordNet, consultables sur le Site NordNet et/ou dans la documentation associée au Produit ou Service.

L'installation nécessite de disposer des droits d'administrateur sur le micro-ordinateur pour pouvoir installer le Produit ou Service. A défaut, l'installation sera impossible.

En outre, la mise en service du Produit ou Service pourra nécessiter une étape d'activation. Dans ce cas, le Code d'activation Vous sera adressé par NordNet et il Vous appartient de l'utiliser afin d'activer le Produit ou Service.

NordNet Vous rappelle que les Identifiants et/ou Code d'activation permettent au Client d'activer ou de désactiver le Produit ou Service.

Une fois le Produit ou Service et l'éventuel Matériel installés, et le cas échéant paramétrés, Vous pourrez être amené à Vous connecter à Internet afin de finaliser l'installation. A défaut, l'installation du Produit ou Service pourrait être rejetée. Vous devrez suivre l'ensemble des instructions présentes sur le guide d'installation en ligne.

A défaut de la réalisation de l'ensemble des opérations ou en cas d'interruption avant la fin de l'installation, le Produit ou Service ne pourra pas être utilisé correctement ou pourra présenter des défauts à l'usage.

L'utilisation du Produit implique l'acceptation des éventuelles conditions de licence du Produit. Vous vous engagez à les respecter.

11.3 Maintenance

NordNet, comme ses partenaires intervenant dans le cadre de la fourniture du Produit ou Service, peuvent être amenés à interrompre le Produit ou Service en tout ou partie pour des raisons de maintenance nécessaires au bon fonctionnement du Produit, du Service et/ou du Matériel. Vous serez prévenu dans la mesure du possible, et sous réserve du caractère urgent de l'opération, par une information personnelle ou, à tout le moins, par information sur le Site NordNet ou sur le site Internet www.nordnet.fr.

Ces interruptions pour maintenance n'ouvriront droit à aucune indemnité et le Produit ou Service sera accessible dès la fin de l'opération de maintenance.

Les opérations de maintenance seront réalisées dans la mesure du possible au cours des heures de faible fréquentation du réseau Internet.

12. INSTALLATION DU MATERIEL, PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES

12.1 Installation et désinstallation du Matériel

NordNet n'assure en aucun cas l'installation ou la désinstallation du Matériel, ni les coûts qui leur sont associés.

Vous êtes libre de procéder personnellement à l'installation ou à la désinstallation du Matériel ou de recourir, à vos frais, à un professionnel de votre choix.

NordNet pourra Vous proposer une liste de professionnels à titre indicatif.

L'installation doit être réalisée conformément aux spécifications consultables sur le Site NordNet et à la documentation transmise avec le Matériel. A défaut de respect de ces dispositions, Vous ne pourrez bénéficier de la garantie contractuelle prévue à l'article « Garantie contractuelle ».

12.2 Propriété du Matériel, transfert des risques en cas de location / mise à disposition de Matériel

12.2.1 Propriété du Matériel loué/mis à disposition

Le Matériel loué ou mis à votre disposition par NordNet dans le cadre de la fourniture d'un Service reste la propriété pleine et entière de NordNet. Par conséquent, ce dernier ne peut être cédé, donné en location par vos soins ou saisi par vos créanciers.

La propriété du Matériel loué ou mis à votre disposition, ne Vous sera en aucun cas transférée, à moins que Vous ne procédiez au paiement intégral du prix du Matériel (disponible sur simple demande auprès de NordNet).

12.2.2 Charge des risques du Matériel loué/mis à disposition

Vous supportez et assurez la charge des risques de détérioration ou de disparition (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre au Matériel), de perte ou de vol, résultant de fait d'un tiers ou d'intempéries dès la réception du Matériel et pendant toute la durée de sa mise à disposition par NordNet. Vous serez donc responsable en cas de réalisation de ces risques.

12.2.3 Défectuosité du Matériel loué/mis à disposition

En cas de défectuosité de tout ou partie du Matériel dont Vous êtes en mesure de nous justifier, NordNet s'engage à remplacer le Matériel ou la partie du Matériel que Vous lui aurez retourné préalablement dans les conditions visées à l'article « Retour du Matériel », sauf si la défectuosité est due à une faute, négligence, maladresse ou malveillance de votre part ou de toute personne ou chose dont Vous avez la garde.

12.3 Propriété du Matériel, transfert des risques et garantie en cas d'achat de Matériel auprès de NordNet

12.3.1 Propriété du Matériel acheté

La propriété du Matériel et la charge des risques de détérioration ou de disparition (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre aux matériels), de perte ou de vol, résultant de fait d'un tiers ou d'intempéries Vous seront transférées dès la réception du Matériel.

12.3.2 Garantie légale du Matériel acheté

Si Vous avez acquis le Matériel en qualité de consommateur, votre Matériel est également soumis à la garantie légale prévue par les articles L.211-1 et suivants du Code de la consommation et 1641 et suivants du Code civil.

NordNet vous rappelle les principales dispositions légales existantes à ce titre :

Article L.211-4 du Code de la consommation :

« Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité ».

Article L.211-5 du Code de la consommation :

« Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :

- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;

- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;

2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté».

Article L.211-12 du Code de la consommation :

« L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien ».

Article 1641 du Code civil :

« Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus».

Article 1648 alinéa 1er du Code civil :

« L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice ».

En cas d'exercice de la garantie légale impliquant le retour du Matériel, celui-ci doit être retourné dans les conditions visées à l'article « Retour du Matériel ». Si NordNet confirme la défectuosité du Matériel et le bénéfice de la garantie, les frais de retour Vous seront remboursés dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception par NordNet du Matériel défectueux. A défaut de bénéfice de la garantie, les frais de retour resteront à Votre charge.

12.3.2 Garantie contractuelle du Matériel acheté

Le Matériel acheté auprès de NordNet peut bénéficier d'une garantie contractuelle dans les conditions visées, le cas échéant, au sein des Conditions Particulières qui lui sont applicables.

13. RETOUR DU MATERIEL

Chaque fois que Vous devez retourner le Matériel à NordNet, celui-ci doit être retourné à NordNet (coordonnées disponibles à l'article « Notifications »), au complet, en bon état de fonctionnement (sous réserve de l'usure normale ou d'un vice propre au Matériel) dans son emballage d'origine ou un emballage approprié apportant le degré de sécurité nécessaire au transport du Matériel, par un moyen d'expédition identique ou similaire à celui par lequel le Matériel Vous a été livré.

14. ASSURANCE DU MATERIEL

NordNet Vous conseille de prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture des dommages subis et causés par et à l'ensemble des éléments composant le Matériel.

En cas de perte ou de vol de tout ou partie du Matériel, ou encore en cas de détérioration ayant une origine extérieure au Matériel (dommage causé par un tiers, par les intempéries, etc...), NordNet Vous facturera la partie du Matériel touchée par le sinistre, au prix de valeur à neuf, à charge pour Vous, si Vous bénéficiez des assurances nécessaires, de Vous rapprocher de votre assureur afin d'en obtenir le remboursement. A réception de votre paiement, NordNet Vous livrera un Matériel équivalent. La somme correspondante pourra être prélevée sur votre compte ou payée par chèque. Le paiement peut Vous être demandé avant la livraison.

En tout état de cause, Vous êtes informé du fait que NordNet ne peut confirmer l'origine du sinistre affectant le Matériel auprès de votre compagnie d'assurances, ni par conséquent les mesures nécessaires afin d'y remédier.

Il appartient donc au Client de fournir à sa compagnie d'assurances tout justificatif que celle-ci pourrait solliciter en vue de procéder au remboursement.

15. CONFIDENTIALITE

Nous Vous informons que les techniques, codes informatiques, outils de programmation, logiciels composant le Produit ou Service, la documentation communiquée par NordNet sur les Produits et Services, les éléments de facturation, gestes commerciaux Vous sont communiqués à titre confidentiel et strictement personnel.

L'ensemble des éléments ainsi déterminés Vous est communiqué pour permettre l'exécution de l'objet du Contrat. Vous ne pourrez en aucun cas Vous prévaloir d'un quelconque droit ou d'une quelconque concession de licence sur le Produit ou le Service et/ou leurs composants.

Vous vous engagez pendant toute la durée du Contrat et pendant les cinq (5) ans qui suivront sa cessation, à :

- garder ces éléments confidentiels et à ne pas les divulguer ou les communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, sauf à être en mesure de prouver que l'information est dans le domaine public sans faute ni négligence de votre part,
- ne rien entreprendre qui soit susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à cette confidentialité,
- ne pas les utiliser à d'autres fins que celle de la bonne exécution du Contrat.

Vous vous engagez, à l'issue du Contrat à effacer et/ou détruire le Produit ou Service et la documentation qui lui est éventuellement associée, quel que soit son support.

16. CONDITIONS D'UTILISATION CONFORME DES PRODUITS ET SERVICES

16.1 Utilisation légitime des Produits et Services

- Vous vous engagez à utiliser les Produits et Services de NordNet dans le respect des législations et réglementations et des autres dispositions contractuelles ou éventuelles licences applicables et Vous interdisez de porter atteinte aux droits des tiers.

NordNet n'est pas tenue de procéder à une quelconque vérification à ce titre. Vous êtes seul responsable des données que Vous consultez, interrogez, stockez, transférez ou téléchargez grâce aux Services de NordNet. En outre, il Vous appartient de veiller à la sécurité et aux éventuelles modérations des Produits ou Services dès lors qu'ils sont utilisés avec un réseau de type internet.

Plus particulièrement mais non limitativement, Vous vous interdisez de stocker, publier, communiquer ou diffuser en ligne, par quelque moyen que ce soit, des contenus illicites quel qu'il soit, tels que des images, écrits, messages écrits ou sonores, films, liens ou tout type de support quel qu'il soit notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie ...), d'apologie de crimes contre l'humanité, d'incitation à la haine raciale et à la violence, d'atteinte à la dignité humaine, de suicide, de terrorisme, de fraude aux services bancaires, d'adhésion à une secte, d'atteinte au droit à l'image, à la vie privée, de diffamation, d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle.

- Vous vous interdisez également d'exercer ou de participer de quelque manière que ce soit, activement ou passivement à toute forme de malveillance informatique (Phishing, virus...) ou à toute opération de nature à perturber les infrastructures de NordNet (Spamming...). Toute opération de Publipostage est soumise à l'autorisation expresse préalable de NordNet. A défaut de respecter ces règles, tout ou partie du Service, en ce compris notamment l'envoi de Courriers électroniques, pourra être bloqué conformément à l'article « Blocage ». NordNet peut également Vous facturer une somme de deux euros hors taxes (2 € HT) par Courrier électronique envoyé.
- Vous vous engagez à utiliser le Produit ou Service personnellement et à ne pas le mettre à la disposition de tiers, sauf dans la limite de ce que permet le Produit ou Service à vos préposés, si Vous êtes une personne morale, ou à vos propres clients si Vous agissez en tant que Prestataire, ou aux membres de votre famille ayant vocation à l'utiliser, si Vous êtes un particulier. Ces mises à disposition étant le cas échéant effectuées sous votre responsabilité.

- Si le Produit ou Service contient un logiciel, Vous vous interdisez de :
 - réaliser toute opération et notamment toute utilisation, reproduction ou communication du logiciel autre que celles prévues dans le texte de la licence qui lui est associée ou prévues au sein des Conditions Particulières du Produit ou Service concerné,
 - effectuer sur le logiciel toute opération de décompilation, d'ingénierie inverse ou toute opération similaire, (telle que prévue à l'article L.122-6-1 du Code de la propriété intellectuelle).

16.2 Respect des droits de NordNet

Il Vous est rappelé que le contenu du Site NordNet et la documentation associée aux Offres qui Vous sont rendus accessibles, le sont pour les seuls besoins de l'exécution du Contrat et ne peuvent être réutilisés à d'autres fins.

Sans préjudice de l'article « Traitement des données personnelles », Vous reconnaissez que NordNet est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier et que ces bases peuvent contenir les informations que Vous avez transmises à NordNet au titre du Contrat et toute information que NordNet aurait pu obtenir dans le respect de la loi Informatique et Libertés.

En conséquence, Vous vous interdisez de porter atteinte de quelque manière que ce soit, à ces éléments pouvant par ailleurs faire l'objet de droits de propriété intellectuelle. Toute utilisation, représentation ou reproduction, directement ou indirectement, hors de l'utilisation normale du Produit, Service ou Matériel, peut constituer une contrefaçon au titre du Code de la Propriété Intellectuelle et est passible de poursuites judiciaires.

NordNet Vous rappelle qu'en présence d'un contenu illicite ou potentiellement illicite, l'accès au Produit ou Service peut être bloqué.

16.3 Signalement

Si au cours de vérifications temporaires, aléatoires ou provoquées, NordNet découvre l'existence de contenus susceptibles d'être illicites ou contraires à l'image de marque de NordNet (pornographie...), elle pourra Vous demander leur modification ou leur suppression. En fonction des circonstances, le Contrat pourra être résilié de plein droit ou être bloqué sans pouvoir donner lieu à un dédommagement.

NordNet met à la disposition des internautes un dispositif de signalement des contenus illicites. NordNet Vous rappelle à cet égard que le fait pour toute personne, de présenter à un fournisseur d'accès à Internet ou à un fournisseur d'hébergement, un contenu ou une activité comme illicite dans le seul but d'en obtenir le retrait ou d'en faire cesser la diffusion et alors qu'elle sait que le contenu ou l'activité n'est pas illicite, est puni d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende.

16.4 Loi pour la confiance dans l'économie numérique

Conformément à la Loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, les personnes dont l'activité est d'éditer un service de communication au public en ligne mettent à disposition du public, dans un standard ouvert :

1. S'il s'agit de personnes physiques : leurs nom, prénom, domicile et numéro de téléphone et, si elles sont assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription ;
2. S'il s'agit de personnes morales : leur dénomination ou leur raison sociale et leur siège social, leur numéro de téléphone et, s'il s'agit d'entreprises assujetties aux formalités d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, le numéro de leur inscription, leur capital social, l'adresse de leur siège social ;
3. Le nom du directeur ou du codirecteur de la publication et, le cas échéant, celui du responsable de la rédaction au sens de l'article 93-2 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 précitée ;
4. Le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse et le numéro de téléphone de l'hébergeur du site Internet.

Les personnes éditant à titre non professionnel un service de communication au public en ligne peuvent ne tenir à la disposition du public, pour préserver leur anonymat, que le nom, la dénomination ou la raison sociale et l'adresse de l'hébergeur du site Internet, sous réserve de lui avoir communiqué les éléments d'identification personnelle définis au paragraphe précédent.

17. BLOCAGE

17.1 Procédure de blocage

Le Produit ou Service proposé par NordNet doit être utilisé pour les finalités pour lesquelles il est destiné, dans le respect des droits des tiers et de la réglementation. Dans certaines hypothèses, NordNet peut donc être amenée à bloquer en tout ou partie le Produit ou Service. Le Client est ainsi informé qu'en cas de manquement de sa part à ses obligations contractuelles, relatives notamment au respect des finalités légitimes d'utilisation du Produit ou Service, de même qu'en cas d'exigence de la loi, d'une autorité agréée (telle que notamment le Registre gérant une extension de nom de domaine, UDRP, ADR, HADOPI ...) ou d'une décision de justice exécutoire, de même que dans l'hypothèse où l'utilisation du Produit ou Service serait de nature à mettre en péril la qualité des services fournis par NordNet, à ralentir considérablement les services, ou encore en cas d'usage anormal ou abusif du ou des Produits ou Services tels que Spamming, Phishing, Publipostage, usurpation de compte ou de services, NordNet pourra bloquer sans préavis ni indemnité, tout ou partie de la mise à disposition du Produit ou Service et suspendre l'exécution du Contrat ou tout ou partie de votre Compte Abonné tant que Vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué ou exécuté la décision de justice précitée. NordNet Vous informera de la mise en œuvre de ce blocage par tout moyen approprié, sous réserve d'avoir déclaré des coordonnées complètes, existantes et à jour.

NordNet pourra toutefois, eu égard à la nature du manquement ou aux manquements répétés ou à l'injonction qui lui sera faite :

- ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation »,
- faire application des dispositions de l'article « Résiliation », même si par le passé, pour les mêmes difficultés, NordNet avait fait application de l'article « Blocage ».

17.2 Conséquences du blocage

Le blocage sera total ou partiel en fonction de sa cause, des Produits, Services ou Matériels concernés ou des limites techniques.

Vous demeurez tenu d'exécuter vos obligations de manière habituelle. Seules les obligations de NordNet seront suspendues le temps tant que Vous n'aurez pas remédié aux circonstances ayant provoqué le blocage.

18. MODIFICATION DU CONTRAT (Migration)

18.1 Modification à l'initiative de NordNet

18.1.1 Evolution des Offres

NordNet se réserve le droit de faire évoluer ses Offres en proposant un Produit ou Service équivalent ou supérieur, sans en altérer la qualité, avec des caractéristiques similaires à celles existant lors de la souscription ou du renouvellement.

Vous serez informé de cette évolution par tout moyen visé à l'article « Notifications », un mois avant son entrée en vigueur.

18.1.2 Suppression d'une Offre

Vous êtes informés que les Offres de NordNet sont susceptibles d'être arrêtées pour tout motif légitime tenant notamment à des considérations économiques, à l'état du marché ou encore compte tenu du progrès technologique, de la perte d'une autorisation ou agrément, ou de l'arrêt du Produit ou Service par NordNet ou son fournisseur. En cas d'arrêt d'une Offre, NordNet pourra mettre un terme au Contrat et Vous en avertira par tout moyen approprié, deux (2) mois avant la cessation effective du Produit ou Service.

A compter de la date de cessation effective, Vous ne pourrez donc plus bénéficier du Produit ou Service concerné. Vous serez remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la cessation/résiliation.

NordNet pourra Vous proposer de souscrire à une ou plusieurs nouvelles offres de substitution/remplacement selon des modalités qui y seront précisées.

18.2 Modification à l'initiative du Client

Vous pouvez demander à tout moment, en cours de Contrat, à modifier votre Offre vers une autre Offre proposée par NordNet si cela est prévu dans les conditions de modification (migration) de l'Offre souscrite ou que vous souhaitez souscrire.

Il Vous appartient de vérifier, au préalable, la compatibilité de votre équipement, installation et de vos logiciels.

18.2.1 Conditions de migration

Vous devez adresser toute demande de changement d'Offre à NordNet (cf. article « Notifications ») en prenant le soin de transmettre l'ensemble des informations utiles.

Les conditions de migration sont spécifiées sur les formulaires définis à cet effet, quel que soit leur mode d'accès ou sur simple demande auprès de NordNet.

Nous Vous recommandons de contacter NordNet pour toute question que Vous vous poseriez.

La compatibilité technique du matériel nécessaire au bénéfice du Produit ou Service s'apprécie au jour du changement d'Offre, en fonction des caractéristiques de vos équipements et des informations que Vous aurez fournies.

Toute demande de migration suppose la prise de connaissance préalable et par conséquent vaut acceptation des Conditions Générales et des Conditions Particulières, des caractéristiques et du prix de l'Offre à laquelle Vous souhaitez souscrire, lesquels sont disponibles sur le Site NordNet.

18.2.2 Accord de NordNet

Toute demande de migration est soumise à l'accord préalable de NordNet qui se traduit par la prise en compte de votre demande de migration. En cas de refus, Vous en serez informé par NordNet par Courrier électronique.

Pendant le délai de changement de l'Offre et/ou en cas de réponse négative de NordNet à la demande de changement de formule, Vous conserverez l'Offre dont Vous bénéficiez au jour de votre demande de migration.

18.2.3 Entrée en vigueur de la modification et de la facturation

La migration ainsi que la facturation de la nouvelle Offre seront mise en œuvre à la date qui Vous sera indiquée par NordNet.

De plus, sauf indication contraire de votre part, Vous acceptez que les prélèvements aient lieu sur le même compte bancaire que celui renseigné précédemment ou conformément aux conditions de paiement définies précédemment.

Les Conditions Générales et Particulières applicables à la nouvelle Offre choisie seront applicables à compter de la date de prise d'effet de la migration.

19. RESILIATION

19.1 - Résiliation sans faute

19.1.1 Résiliation à votre initiative

Vous pouvez résilier le Contrat à tout moment, en adressant par voie postale votre demande de résiliation datée et signée et rappelant votre numéro d'abonné ainsi que le Produit ou Service concerné (cf. article « Notifications »).

Votre demande de résiliation sera prise en compte dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de réception par NordNet de cette demande de résiliation (date de résiliation effective), sauf indication contraire de votre part précisant un délai de résiliation plus long ne pouvant excéder deux mois sauf accord de NordNet sur un délai plus long.

19.1.2 Résiliation à l'initiative de NordNet

NordNet pourra mettre fin au Contrat conformément à l'article « Suppression d'une Offre » ou moyennant le respect d'un préavis de deux (2) mois à l'issue de toute période d'engagement.

19.2 - Résiliation pour motif légitime du Client

Vous pouvez être affecté par une circonstance exceptionnelle nécessitant la résiliation anticipée du Contrat, sans frais. Ces circonstances exceptionnelles et les conditions de résiliation qui y sont attachées sont limitativement énumérées au sein du présent article.

- Déménagement

En cas de déménagement hors du territoire sur lequel l'Offre souscrite est disponible (tel que visé à l'article « Validité de l'Offre »), Vous devrez en informer NordNet dans les 30 jours. Vous serez autorisé à résilier votre abonnement dès lors que Vous justifierez, par la production de deux (2) documents pertinents (factures d'électricité, téléphone, etc.), votre déménagement hors de ce territoire.

- Décès

En cas de décès du titulaire du Contrat, ses héritiers ou ayants droits pourront demander la résiliation anticipée du Contrat, sans frais, en justifiant de leur intérêt à agir et en présentant tout justificatif nécessaire (copie de l'acte de décès ou tout autre document similaire).

- Perte d'emploi / Surendettement

En cas de perte d'emploi ou de surendettement du titulaire du Contrat, celui-ci pourra demander la résiliation anticipée du Contrat, sans frais, en présentant tout justificatif nécessaire (copie de l'attestation pôle emploi remise par l'employeur ou tout autre document similaire).

- Modalités de résiliation

Pour résilier, le Client, ou ses héritiers ou ayants-droits en cas de décès, devront adresser leur demande de résiliation par voie postale (conformément à l'article « Notifications ») en précisant le numéro d'abonné, le numéro de Contrat, le Produit ou Service concerné, accompagnée des justificatifs nécessaires.

La résiliation prendra effet dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception par NordNet de la demande de résiliation. Ce délai pourra être retardé en cas de doute de la part de NordNet sur les justificatifs fournis. Le cas échéant, NordNet pourra demander tout justificatif qui lui paraît utile avant de donner suite à la demande de résiliation.

19.3 - Résiliation pour faute

19.3.1 Blocage préalable

NordNet peut suspendre tout ou partie de la mise à disposition du Produit ou Service et suspendre l'exécution du Contrat ou tout ou partie de votre Compte Abonné, conformément aux conditions fixées à l'article « Blocage », dans les cas prévus au sein des Conditions Générales.

Cependant, NordNet peut ne pas faire usage de cette faculté de blocage et résilier directement le Contrat conformément à l'article « Résiliation » ci-dessous.

19.3.2 Résiliation

Le Contrat peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat devra, par lettre recommandée avec accusé de réception, mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat sera résilié de plein droit par l'envoi d'une seconde lettre adressée par voie postale conformément à l'article « Notifications ».

Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

20. CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT

Les conséquences liées à la cessation du Contrat peuvent être complétées par les Conditions Particulières applicables à chaque Offre.

20.1 Paiement

Il est précisé qu'en toute hypothèse, tout mois commencé au jour de la date d'effet de la résiliation est dû dans son intégralité.

En outre, sauf en cas de résiliation pour motif légitime, les conditions précisées ci-après sont applicables.

Si Vous n'êtes pas lié par une période d'engagement (comme indiqué à l'article « Durée »), NordNet procédera au remboursement des sommes éventuellement versées d'avance, sous réserve du paiement des factures restant dues.

Si Vous êtes liés à NordNet par une période d'engagement (comme indiqué à l'article « Durée »), alors le paiement des sommes restant dues jusqu'au terme de cette période devra être acquitté dans son intégralité, sauf Conditions Particulières contraires, au jour de la résiliation effective du Contrat. Ce paiement ne constitue pas des frais de résiliation ni une clause pénale mais est dû en raison de votre souscription à un contrat à durée déterminée.

20.2 Produit ou Service

A la cessation du Contrat, le Produit ou Service sera automatiquement désactivé.

Par conséquent, Vous ne bénéficierez plus de l'Offre, ni des services ou des fonctionnalités qui lui sont éventuellement associés et notamment, le cas échéant, l'antivirus de messagerie, l'antispam, l'adresse IP ou l'accès aux pages personnelles, ainsi que les services liés au référencement ou à l'hébergement de votre site internet dans les conditions particulières applicables à l'Offre concernée.

La désactivation par NordNet du Produit ou Service pourra se produire dès le jour de la cessation ou quelques jours plus tard.

En outre, NordNet a la possibilité de bloquer les mises à jour et/ou l'utilisation du Produit auquel Vous avez souscrit. Toutefois, même si NordNet n'utilise pas cette possibilité, Vous vous engagez, à l'issue du Contrat, à détruire le Produit et toutes les copies dudit Produit autorisées par le Contrat ou la législation en vigueur, et à le désinstaller du micro-ordinateur sur lequel il a été installé.

En aucun cas, NordNet ne pourra être tenue responsable des conséquences liées à la désactivation du Produit ou Service, et notamment en cas d'absence de protection de votre système informatique ou en cas de perte de données.

Il Vous appartient de mettre en place tout moyen aux fonctionnalités équivalentes et de veiller à sauvegarder les données qui pourraient être stockées ou hébergées par NordNet.

20.3 Données hébergées / stockées dans le cadre de l'Offre

L'accès aux données qui seraient éventuellement stockées ou hébergées dans le cadre de l'Offre souscrite sera coupé et les données seront supprimées.

Aussi, nous Vous invitons à sauvegarder vos données au plus tard la veille du jour de la résiliation effective de votre Contrat.

20.4 Options

La cessation de votre abonnement à l'Offre souscrite entraîne la cessation de toute Option éventuellement souscrite.

A l'inverse, la cessation d'une Option n'entraîne pas la cessation de votre abonnement à l'Offre.

Nous Vous invitons à préciser dans votre courrier les Options que Vous souhaitez conserver, sous réserve qu'elles puissent survivre à la résiliation de votre abonnement à l'Offre.

20.5 - Restitution du Matériel

Le Matériel éventuellement mis à votre disposition ou loué par NordNet devra être restitué à NordNet dans les conditions visées à l'article « Retour du Matériel », dans les quinze (15) jours suivant la résiliation effective du Contrat.

Si Vous ne vous êtes pas conformé à cette obligation dans le délai de quinze (15) jours à compter de l'envoi d'une mise en demeure par NordNet, Vous serez réputé vouloir conserver le Matériel. Ce dernier pourra dès lors Vous être facturé par NordNet.

20.6 Licence

La cessation du Contrat, par NordNet ou par l'éditeur d'un logiciel, entraîne de plein droit, sans qu'une notification soit nécessaire, la cessation de la totalité des licences éventuellement concédés.

Par ailleurs, la résiliation d'une licence par l'éditeur d'un logiciel, du fait d'un manquement de votre part aux obligations contractuelles, entrainera, de plein droit, sans préavis ni indemnité, la cessation du Contrat et des autres licences éventuellement conclues.

20.7 Accès Espace Abonné

Malgré la cessation du Contrat, Vous pouvez continuer à avoir accès à votre Compte Abonné et à certains services proposés par NordNet.

21. RESPONSABILITE

Les conditions spécifiques de la responsabilité des parties peuvent être prévues dans le présent article et dans les Conditions Particulières éventuellement applicables aux Offres souscrites.

21.1- Responsabilité de NordNet

NordNet est responsable des dommages corporels et matériels causés au Client qui résulterait d'une faute de sa part mais ne peut en aucun cas être tenue responsable, quel que soit le type d'action en responsabilité engagée, même si NordNet a été informée de leur possible survenance, sauf règle légale impérative contraire, des catégories de dommages suivants :

- dommages immatériels et/ou parfois qualifiés d'indirects, accessoires, spéciaux y compris les dommages résultant d'une perte de profits, de manque à gagner, de perte de données ou de privation d'usage subis par Vous-même ou par un tiers,
- dommages que pourrait subir tout terminal connecté à Internet ainsi que tout fichier ou logiciel présent sur ledit terminal dans la mesure où le dommage n'est pas lié à une défaillance de NordNet.

Lorsque Vous ou un tiers aura contribué au dommage, la responsabilité de NordNet sera limitée à hauteur de la faute qui lui est imputable, et pour la part contribuant à la réalisation du préjudice.

A titre d'exemple, peut être considéré comme un manquement de la part du Client ou des Utilisateurs :

- Le défaut de paiement des frais et redevances dus,
- Les perturbations de votre réseau interne ou dysfonctionnements de votre unité centrale ou des logiciels installés,
- La mauvaise installation ou l'absence d'installation du Produit, du Service ou du Matériel lui étant imputable,
- Le non-respect de la configuration minimale et des incompatibilités entre le Produit, le Service ou le Matériel et tout type d'élément présent sur votre(vos) micro-ordinateur(s),
- L'utilisation du Produit, du Service ou du Matériel, non-conforme,
- En cas de négligence de protection de votre installation technique ou de vos logiciels,
- En cas de défaut de communication ou de la communication erronée des informations et pièces requises pour les besoins du Contrat.

En tout état de cause, et à l'exception des dommages corporels causés aux personnes, la responsabilité pécuniaire de NordNet sera plafonnée au montant total du prix payé au titre de l'Offre pour le mois au cours duquel le dommage se produit.

Cette clause sera appliquée sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable.

NordNet ne peut être tenue responsable des conséquences dommageables qui résulteraient de l'exécution de toute décision de justice ou toute décision d'une autorité de tutelle ou habilitée, devenue définitive ou exécutoire et obligeant NordNet à effectuer une action ayant des conséquences sur l'exécution du Contrat.

21.2- Responsabilité du Client

Vous êtes seul(e) responsable de tout préjudice, direct causé par Vous-même, aux tiers ou à NordNet, à ses représentants, ses administrateurs, ses préposés, qui résulterait d'un manquement à vos obligations contractuelles ou légales et Vous vous engagez à répondre auprès de ces personnes de toutes les conséquences dommageables et également, et de façon non limitative, en cas de plainte, action, mise en cause ou encore mise en responsabilité, devant quelque

juridiction que ce soit, qui pourraient résulter de vos manquements à vos obligations légales ou contractuelles.

22. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les évènements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle,
- arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet,
- panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,
- incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme,
- grève totale ou partielle, lock-out extérieure à NordNet,
- toutes décisions des registres ou autorités de tutelle pour une cause non imputable à NordNet qui empêcheraient, en tout ou partie, l'exécution du Contrat.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires, et le cas échéant, le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir.

Néanmoins, si les conséquences de la force majeure durent plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Notifications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

23. NOTIFICATIONS

Toutes les notifications ou communications prévues par le présent Contrat seront réputées avoir été valablement délivrées, sauf autre moyen spécifique précisé dans le Contrat, si elles sont adressées soit:

1. par lettre simple adressée :
 - à NordNet: 111 rue de Croix – BP 60985 – 59510 Hem, France,
 - à Vous: à l'adresse postale que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre Compte Abonné.
2. par voie électronique :
 - à NordNet: en ligne via la rubrique « Assistance » du Site NordNet,

- à Vous: à votre Adresse principale, ou à l'adresse de courriel que Vous avez communiquée à NordNet, inscrite dans votre Compte Abonné, ou par SMS, au numéro que Vous aurez communiqué.

3. par télécopie adressée :

- à NordNet: au numéro suivant : 03-20-66-55-59,
- à Vous: au numéro que Vous avez communiqué à NordNet, inscrit dans votre Compte Abonné.

Il Vous appartient d'être en mesure de prouver toute notification ou communication adressée à NordNet. Nous Vous recommandons par conséquent de conserver la preuve de l'envoi et de la date d'envoi de ces notifications ou communications.

Toute mise en demeure (hors spécificités prévues au Contrat) devra être adressée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, dans les conditions définies au Contrat, adressée à l'adresse postale correspondante.

NordNet utilisera principalement le courrier électronique pour Vous informer de tout élément concernant l'Offre souscrite ou les éventuelles Options. NordNet peut également utiliser les SMS.

Tout Courrier électronique sera réputé avoir été reçu quinze (15) jours après son expédition par NordNet, sauf délai plus court précisé dans le Courrier électronique envoyé. Si Vous êtes dans l'impossibilité de consulter votre messagerie pendant ce délai, il Vous appartient d'en avertir NordNet par lettre, Courrier électronique ou télécopie.

Afin de pouvoir traiter votre notification et pour des raisons de sécurité, toute notification doit être adressée avec copie de tout justificatif utile à l'identification du Client, tel que extrait K-Bis, copie de la carte d'identité, pouvoir, etc., ainsi que les justificatifs de l'objet de la notification de manière lisible. NordNet peut solliciter la communication des originaux sur simple demande.

24. INFORMATIONS ET COORDONNEES

Vous vous engagez à fournir à NordNet des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir ces coordonnées à jour en notifiant immédiatement à NordNet toute modification (en particulier changement d'adresse postale, d'adresse de courriel ou éventuellement, de références bancaires).

A défaut, Vous supportez notamment le risque :

- de ne pas être averti de la nécessité de payer pour bénéficier du renouvellement de l'Offre,
- de ne pas recevoir toute autre information que NordNet souhaiterait Vous adresser (en particulier, les mises en garde de sécurité),
- de ne plus bénéficier du Produit ou Service.

De plus, en cas de non respect de cette obligation, NordNet précise qu'il est en droit de bloquer ou de résilier le Contrat comme prévu aux articles « Blocage » et « Résiliation ».

25. ASSISTANCE

En cas de difficulté technique ayant un lien direct avec l'Offre, Vous vous engagez à consulter préalablement l'assistance de NordNet, dans les conditions définies ci-après.

NordNet pourra Vous demander, en cas de difficulté particulière, l'autorisation, expresse et préalable, d'envoyer les informations concernées à l'éventuel éditeur, fabricant ou fournisseur du Produit ou Service, afin de permettre son traitement par ses services et, par là même, l'optimisation du Produit.

Seule la personne ayant souscrit l'Offre auprès de NordNet et/ou disposant des Identifiants permettant d'accéder au Compte Abonné aura accès à l'assistance proposée par NordNet. En cas de demande d'assistance qui ne concernerait pas l'Offre et se rapportant à l'équipement ou aux logiciels du Client ne sera pas prise en compte.

En cas de nécessité, ou de volonté de la part du Client, de recourir à un technicien tiers pour remédier aux difficultés, NordNet ne prendra pas en charge cette intervention sauf accord écrit et préalable.

25.1 Assistance téléphonique

L'assistance téléphonique est accessible aux numéros suivants :

- pour l'assistance administrative : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes),
- pour l'assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes),
- pour l'assistance technique : 0892 70 20 33 (0.34 euros TTC la minute).

Ce service est exclusivement réservé à la réponse aux questions liées à l'Offre, l'activation, l'installation, le dysfonctionnement et aux éventuelles mises à jour de l'Offre.

Les frais de téléphone liés à l'accès à l'assistance téléphonique ne seront pas remboursés par NordNet.

Si Vous appelez depuis la France métropolitaine et avez souscrit l'Offre directement auprès de NordNet, l'assistance sera rendue aux heures habituelles d'ouverture de NordNet.

Les conversations téléphoniques que Vous aurez avec les personnes assurant l'assistance téléphonique de NordNet pourront faire l'objet d'un enregistrement, dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les conservations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées pour une autre finalité.

Lors de l'intervention, le service d'assistance pourra, avec votre accord, prendre le contrôle à distance de votre micro-ordinateur. Dans ce cas, Vous êtes averti que la personne qui a pris le contrôle de votre micro-ordinateur, pourra visualiser l'ensemble des éléments visibles sur votre poste et l'ensemble des éléments en cours d'exploitation. En conséquence, si Vous ne souhaitez pas qu'elle puisse accéder à un programme ou fonctionnement, Vous vous engagez à le fermer avant la prise de contrôle à distance. De même, Vous vous engagez à signaler à la personne prenant le contrôle de votre poste à distance, tout fichier ou programme auquel Vous lui interdisez l'accès.

25.2 Assistance en ligne

NordNet met également à votre disposition, une assistance administrative, technique et commerciale gratuite, en ligne (disponible sur le Site NordNet, rubrique « Assistance – Écrire à un conseiller – Contactez - nous »).

Ce service est accessible à l'ensemble des Clients résidant au sein de l'Union Européenne.

Ladite assistance couvre les mêmes questions que celles visées au paragraphe « Assistance téléphonique ».

Pour toute demande d'assistance en ligne, seul le formulaire en ligne devra être utilisé.

Sur le Site NordNet sont proposées des « fiches pratiques » décrivant un certain nombre de procédures à suivre et de manipulations à effectuer.

Il est rappelé que NordNet n'est pas une société de services et d'ingénierie informatique dédiée à la maintenance de systèmes informatiques. Aussi, la mise à disposition et l'utilisation de ces fiches pratiques constituent un service gratuit, sans obligation, ni garantie à la charge de NordNet.

26. RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS

Toute réclamation relative au Contrat devra être adressée au Directeur de la Relation Clients, Médiateur de NordNet, par l'un des moyens suivants :

1. De préférence, en ligne sur le Site NordNet, en utilisant le formulaire à la rubrique « Nous contacter »,
2. Par lettre à l'adresse suivante : 111 rue de Croix, BP 60985, 59510 Hem, France,
3. Par téléphone au numéro 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis la plupart des postes fixes).

en exposant l'objet de votre réclamation, l'intitulé de votre contrat, votre numéro d'Abonné, votre numéro de contrat, les circonstances et vos demandes.

NordNet s'efforcera de répondre dans les meilleurs délais et au plus tard dans le mois suivant la réception de la réclamation.

27. LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

La loi française sera seule applicable au présent Contrat à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de NordNet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

28. DISPOSITIONS DIVERSES

28.1 – Indépendance des parties

Les parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre.

Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des parties à l'autre partie à travers le présent Contrat à moins qu'elle ne résulte de l'Offre elle-même.

Vous reconnaissez que les présentes Conditions Générales ne peuvent créer entre Vous et NordNet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.).

En conséquence, chacune des Parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; NordNet intervenant dans les limites de ses attributions légale, réglementaire et administrative et de celles définies au sein du présent Contrat.

28.2 - Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions du Contrat était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes du Contrat n'en serait pas affectée.

Dans ce cas, les parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet du Contrat.

28.3 - Tolérance

Le fait pour NordNet de s'abstenir de diligenter un quelconque recours suite à un manquement de votre part à l'une quelconque de vos obligations résultant du Contrat, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

28.4 - Intitulés

Les intitulés des articles du Contrat ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes de valeur contractuelle ou de signification particulière.

28.5 - Frais

Les parties sont chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts y compris les honoraires et débours encourus par elles, en relation avec le Contrat et les opérations qu'il prévoit.

28.6 Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat.

Toute traduction du Contrat n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Clients non francophones de NordNet. En conséquence seule la version française fait foi.

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE
2. DESCRIPTION DE L'OFFRE
3. DEFINITIONS
4. SOUSCRIPTION ET COMMANDE DE L'OFFRE
 - 4.1 Garanties apportées par le Client
 - 4.2 Validité de l'Offre
 - 4.3 Souscription à l'Offre
 - 4.3.1 *Souscription par le Client auprès de NordNet*
 - 4.3.2 *Souscription par un Prestataire*
 - 4.4 Circulation du Contrat
 - 4.5 Application des Conditions Générales et des Conditions Particulières
5. ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DU CONTRAT ET DROIT DE RETRACTATION
 - 5.1 Entrée en vigueur du Contrat
 - 5.2 Durée du Contrat
 - 5.3 Droit de rétractation
6. TARIF ET PAIEMENT
 - 6.1 Tarif des Offres de NordNet
 - 6.2 Paiement
 - 6.3 Offres promotionnelles de NordNet
 - 6.4 Incident de paiement
7. LIVRAISON
 - 7.1 Date de livraison
 - 7.2 Défaut de livraison
 - 7.3 Indisponibilité de l'Offre
 - 7.4 Livraison du Produit ou Service
 - 7.5 Livraison des mises à jour (logiciel) (si applicable)
 - 7.6 Livraison du Matériel (si applicable)
8. DONNEES PERSONNELLES
 - 8.1 Traitement des données personnelles
 - 8.2 Données personnelles de tiers
 - 8.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel
 - 8.4 Cookies
 - 8.5 Données de connexion
9. DISPARITION, LIQUIDATION, DECES
 - 9.1 Résiliation du Contrat en cas de décès du Client
 - 9.2 Circulation du Contrat
 - 9.3 Données personnelles
10. IDENTIFIANTS
 - 10.1 Communication de vos Identifiants
 - 10.2 Utilisation des Identifiants
 - 10.3 Les Identifiants en cas de Commande par un Prestataire ou par un tiers professionnel
 - 10.4 Perte, vol ou utilisation détournée des Identifiants
 - 10.5 Modification des Identifiants
11. ACTIVATION DU PRODUIT OU SERVICE - INSTALLATION
 - 11.1 Vérifications préliminaires
 - 11.2 Installation et activation
 - 11.3 Maintenance
12. INSTALLATION DU MATERIEL, PROPRIETE ET TRANSFERT DES RISQUES
 - 12.1 Installation et désinstallation du Matériel
 - 12.2 Propriété du Matériel, transfert des risques en cas de location / mise à disposition de Matériel

12.2.1	<i>Propriété du Matériel loué/mis à disposition</i>
12.2.2	<i>Charge des risques du Matériel loué/mis à disposition</i>
12.2.3	<i>Défectuosité du Matériel loué/mis à disposition</i>
12.3	Propriété du Matériel, transfert des risques et garantie en cas d'achat de Matériel auprès de NordNet
12.3.1	<i>Propriété du Matériel acheté</i>
12.3.2	<i>Garantie légale du Matériel acheté</i>
12.3.2	<i>Garantie contractuelle du Matériel acheté</i>
13.	RETOUR DU MATERIEL
14.	ASSURANCE DU MATERIEL
15.	CONFIDENTIALITE
16.	CONDITIONS D'UTILISATION CONFORME DES PRODUITS ET SERVICES
16.1	<u>Utilisation légitime des Produits et Services</u>
16.2	<u>Respect des droits de NordNet</u>
16.3	<u>Signalement</u>
16.4	<u>Loi pour la confiance dans l'économie numérique</u>
17.	BLOCAGE
17.1	<u>Procédure de blocage</u>
17.2	<u>Conséquences du blocage</u>
18.	MODIFICATION DU CONTRAT (Migration)
18.1	<u>Modification à l'initiative de NordNet</u>
18.1.1	<i>Evolution des Offres</i>
18.1.2	<i>Suppression d'une Offre</i>
18.2	<u>Modification à l'initiative du Client</u>
18.2.1	<i>Conditions de migration</i>
18.2.2	<i>Accord de NordNet</i>
18.2.3	<i>Entrée en vigueur de la modification et de la facturation</i>
19.	RESILIATION
19.1	<u>Résiliation sans faute</u>
19.1.1	<i>Résiliation à votre initiative</i>
19.1.2	<i>Résiliation à l'initiative de NordNet</i>
19.2	<u>Résiliation pour motif légitime du Client</u>
19.3	<u>Résiliation pour faute</u>
19.3.1	<i>Blocage préalable</i>
19.3.2	<i>Résiliation</i>
20.	CONSEQUENCES DE LA CESSATION DU CONTRAT
20.1	<u>Paiement</u>
20.2	<u>Produit ou Service</u>
20.3	<u>Données hébergées / stockées dans le cadre de l'Offre</u>
20.4	<u>Options</u>
20.5	<u>Restitution du Matériel</u>
20.6	<u>Licence</u>
20.7	<u>Accès Espace Abonné</u>
21.	RESPONSABILITE
21.1	<u>Responsabilité de NordNet</u>
21.2	<u>Responsabilité du Client</u>
22.	FORCE MAJEURE
23.	NOTIFICATIONS
24.	INFORMATIONS ET COORDONNEES
25.	ASSISTANCE
25.1	<u>Assistance téléphonique</u>
25.2	<u>Assistance en ligne</u>
26.	RECLAMATIONS – REGLEMENT AMIABLE DES DIFFERENDS
27.	LOI APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE
28.	DISPOSITIONS DIVERSES

28.1 – Indépendance des parties

28.2 - Divisibilité

28.3 - Tolérance

28.4 - Intitulés

28.5 - Frais

28.6 Langue du Contrat

**CONDITIONS PARTICULIERES
PACK RELAIS**

Version du 13 juillet 2012

1. OBJET ET PREAMBULE

Les présentes Conditions Particulières complètent les termes et conditions des Conditions Générales s'agissant des Offres « Pack Relais ».

2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants s'ajoutent à ceux définis dans les Conditions Générales et dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine

NordNet Registrar ou CG CP NNR : Conditions accessibles sur le site www.nordnet.net, rubrique « Conditions Générales » et à la suite du présent Contrat, et comprenant les règles de la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges. Les Conditions générales et particulières s'appliquent à tout Nom de domaine enregistré auprès de NordNet Registrar.

Hébergement : Opération qui consiste à stocker sur un serveur les pages composant un site Internet afin de le rendre accessible aux internautes.

Publication : Mise en ligne du Site Internet créé ou de ses mises à jour.

Site Internet : Le Site Internet que Vous avez créé dans le cadre de votre Offre.

Thème : Modèle de site Internet que Vous devez sélectionner pour créer le Site Internet.

3. SOUSCRIPTION AU SERVICE

3.1. Souscription à l'Offre

L'Offre Pack Relais comporte des prestations liées à un Nom de domaine impliquant l'intervention de NordNet également en qualité de Registrar.

En conséquence, le fait de souscrire une Offre Pack Relais vaudra acceptation du Contrat et des CG CP NNR. En cas de conflit entre le Contrat et les CG CP NNR, ces dernières prévaudront.

3.2 Durée du Contrat

La durée du Contrat est fonction du choix réalisé lors de votre Commande.

- 1 an avec fréquence de paiement mensuelle :

Vous êtes engagé pour une période d'un an et Vous payez le prix de manière mensuelle. A l'issue de cette période, le Contrat est renouvelé de mois en mois.

- 1 an avec fréquence de paiement annuelle :

Vous êtes engagé pour une période d'un an et Vous payez le prix en une fois. Le Contrat est renouvelé automatiquement tous les ans à son terme pour une nouvelle période d'un an.

- 4 ans (paiement en une fois) :

Vous êtes engagé pour une période de quatre ans et Vous payez le prix en une fois, étant précisé que le Nom de domaine est renouvelé tous les ans. Le Contrat est renouvelé automatiquement à l'issue des quatre ans pour une durée identique.

- 10 ans (paiement en une fois) :

Vous êtes engagé pour une période de dix ans et Vous payez le prix en une fois, étant précisé que le Nom de domaine est renouvelé tous les ans. Le Contrat est renouvelé automatiquement à l'issue des dix ans pour une durée identique.

Le renouvellement du Contrat est automatique sauf en cas de résiliation dans les conditions prévues à l'article « Résiliation ».

NordNet attire votre attention sur le fait que l'échéance du Contrat peut ne pas être identique à l'échéance du Nom de domaine. Ainsi, si le Contrat arrive à échéance avant celle du Nom de domaine, alors le Nom de domaine sera régi jusqu'à son Transfert Sortant ou sa Suppression, par les seules CG CP NNR.

3.3. Modifications du Contrat à l'initiative du Client

Vous pouvez demander à migrer d'une Offre Pack Relais vers une autre, à tout moment au cours du Contrat, dans les conditions définies par NordNet.

Il Vous appartient de Vous mettre en conformité avec les caractéristiques de l'Offre vers laquelle Vous souhaitez migrer, notamment en cas de migration descendante (sauvegarde des données présentes sur votre répertoire et qui risqueraient d'être supprimées en cas de migration vers une Offre comportant moins de fonctionnalités, suppression des renvois de Courriers électroniques...). A défaut, NordNet procédera elle-même aux arbitrages qui s'imposent (exemple : suppression des renvois de Courriers électroniques supérieurs à ce que prévoit la nouvelle Offre, etc.).

4. DROIT DE RETRACTATION

Dans la mesure où le Contrat est conclu à distance, si Vous agissez en tant que consommateur, alors Vous disposez en principe d'un droit de rétractation en vertu de l'article L.121-20 du Code de la consommation lequel doit être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de votre Commande par NordNet.

Cependant, compte tenu de la nature du Service de NordNet, en particulier de la règle d'attribution du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi », la disponibilité d'un Nom de domaine étant variable à tout moment, il est considéré que Vous exigez l'exécution immédiate du Contrat et que Vous renoncez par conséquent à tout droit de rétractation.

5. TARIF ET PAIEMENT

5.1 Tarif

Le prix du Service s'entend du prix hors taxes augmenté le cas échéant de la TVA applicable en vigueur sur le Site NordNet au jour de la Commande. Il comprend les frais dus au Registre et/ou à l'Autorité de tutelle au titre de l'enregistrement, du Transfert Entrant ou du Renouvellement de votre Nom de domaine, et la rémunération de NordNet au titre de la gestion de votre Nom de domaine et des autres Services compris dans votre Offre.

Ce tarif peut varier à tout moment, mais le tarif modifié ne Vous sera applicable qu'en cas de modification, migration ou renouvellement de votre Contrat.

Le prix total est dû dès que Vous souscrivez à l'Offre, peu important les Actions sollicitées sur le Nom de domaine, y compris en cas de Transfert Sortant.

En cas de Création d'un Nom de domaine dans le cadre du Contrat, l'émission de la facture et l'encaissement de votre paiement ne certifient pas que Vous deviendrez Titulaire du Nom de domaine que Vous avez demandé. Vous ne serez Titulaire du Nom de domaine qu'après acceptation de son enregistrement par le Registre ou l'Autorité de tutelle compétent.

En cas de Transfert Entrant ou changement de Prestataire de Nom de domaine au profit de NordNet dans le cadre du Contrat, l'émission de la facture et l'encaissement de votre paiement ne certifient pas que la gestion du Nom de domaine ait été transférée à NordNet. Le Transfert Entrant ou le changement de Prestataire de Nom de domaine ne sera effectif qu'après validation par le Registre ou l'Autorité de tutelle ou le Registrar compétent selon le cas.

Si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement bancaire et que Vous n'avez pas résilié le Contrat dans les conditions fixées à l'article « Résiliation », NordNet effectuera, au début du mois suivant la date d'échéance du Contrat, un nouveau prélèvement au titre du renouvellement du Contrat.

Si Vous avez choisi de recourir à une autre modalité de paiement acceptée par NordNet, et que Vous n'avez pas résilié le Contrat, NordNet pourra mettre fin au Contrat à son terme si Vous n'avez pas payé le prix avant le terme du Contrat, sans que Vous ne puissiez prétendre à aucune indemnité de ce fait, ou du fait des conséquences qui pourraient en résulter.

5.2. Moyens de paiement

Le paiement du prix se fait par carte bancaire (visa, mastercard, carte bleue, american express ou eurocard), par prélèvement automatique, par l'intermédiaire du service PayPal, ou par tout moyen en vigueur auprès de NordNet.

Le paiement par l'intermédiaire du service PayPal nécessite que Vous souscriviez préalablement un contrat avec PayPal. L'absence ou la mauvaise exécution des obligations de PayPal, comprenant notamment le dysfonctionnement et le défaut de sécurisation du service de paiement PayPal ainsi que le traitement des données personnelles relèvent de la seule responsabilité de PayPal. NordNet ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

5.3. Incidents de paiement

Les incidents de paiement sont traités dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article « Incident de paiement » des Conditions Générales. En complément, il est toutefois précisé que tout incident de paiement peut entraîner également la suspension, voire la Suppression de votre Nom de domaine.

6. CONTENU DU SERVICE

6.1 Principes généraux

Les Services dont Vous bénéficiez varient en fonction de l'Offre que Vous avez choisie, telle que décrite sur le Site NordNet au jour de la Commande, et comprennent des Services relatifs à l'enregistrement, la gestion, le Renouvellement d'un Nom de domaine et l'accès à un Espace Abonné ainsi que des Services complémentaires, tel que le renvoi de Courriers électroniques, le renvoi collector ou personnalisé de Courriers électroniques, l'antivirus de messagerie, l'antispam de messagerie, la redirection Internet masquante ou non masquante, le module de création et d'Hébergement d'un Site Internet, l'Hébergement et la gestion avancée des DNS.

6.2 Service Nom de domaine

Toute demande relative au Nom de domaine concerné par le Pack Relais devra respecter les règles et procédures définies et précisées sur le Site NordNet ou www.nordnet.net (selon les Actions envisagées).

Il est rappelé que certaines Actions portant sur le Nom de domaine ne peuvent être validées ou traitées que par le Titulaire du Nom de domaine ou éventuellement le Contact administratif.

6.2.1. Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar

Le Titulaire du Nom de domaine et Vous-même êtes soumis aux CG CP NNR. Les Conditions Particulières et la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges applicables sont celles correspondant à l'extension choisie.

6.2.2. Contacts

Vous acceptez que le Contact technique et le Contact de facturation soient NordNet ou toute personne désignée par elle.

Par ailleurs, Vous acceptez que le Titulaire du Nom de domaine figure également en tant que Contact administratif lors de la Création du Nom de domaine. Ce Contact peut, par la suite, être modifié au sein de votre Espace Abonné.

6.2.3. Actions initiées par le Client non Titulaire du Nom de domaine

Si Vous n'êtes pas le Titulaire du Nom de domaine, Vous vous engagez à Vous assurer de la volonté du Titulaire à la réalisation de l'Action demandée et à collecter auprès du Titulaire du Nom de domaine tous les documents, informations et justificatifs nécessaires à la réalisation de celle-ci dans le respect des exigences propres à chaque extension, et à lui rappeler les conséquences et droits dont il dispose.

Vous vous portez fort vis-à-vis de NordNet :

- de la prise de connaissance et de l'acceptation par le Titulaire du Nom de domaine des CG CP NNR,
- de l'accord du Titulaire du Nom de domaine pour inclure le Nom de domaine dans le Compte Abonné,
- de l'accord du Titulaire du Nom de domaine sur les Actions que Vous sollicitez.

Néanmoins, dans le cas où le Titulaire du Nom de domaine, dans le respect des procédures, fait connaître à NordNet une volonté contraire ou une demande spécifique, NordNet fera prévaloir sa demande.

6.2.4. Renouvellement du Nom de domaine

NordNet s'engage à renouveler ledit Nom de domaine à l'échéance du Nom de domaine dans la mesure où :

- Vous avez respecté les dispositions du présent Contrat,
- NordNet apparaît comme Contact de facturation du Nom de domaine,
- Toutes les sommes dues à NordNet ont été payées,
- Le Contrat est toujours en cours,
- Le Registrar du Nom de domaine est NordNet Registrar.

6.2.5. Moyens de communication entre NordNet et le Titulaire du Nom de domaine et les Contacts

Les Courriers électroniques envoyés à l'adresse de Courrier électronique du Titulaire du Nom de domaine ou à celles des Contacts telles que communiquées, seront réputés avoir été reçus et donc lus par leurs destinataires, sept (7) jours après leur expédition par NordNet.

6.3. Services liés à la gestion des DNS par NordNet

Pour la gestion de votre Nom de domaine, Vous avez la possibilité d'utiliser les serveurs DNS mis à disposition par NordNet (un serveur primaire et un serveur secondaire), ou de configurer votre Nom de domaine avec vos propres serveurs de DNS.

Vous ne pourrez techniquement bénéficier de ces Services si Vous choisissez de gérer votre Nom de domaine sur vos propres serveurs DNS ou si, en cas de changement de Prestataire de Nom de domaine, Vous omettez de demander à votre nouveau prestataire d'effectuer les paramétrages nécessaires.

Si votre Nom de domaine est géré sur les serveurs de DNS de NordNet, toute demande de renvoi de Courriers électroniques ou de redirection Web devra être effectuée par l'intermédiaire de votre Espace Abonné à l'aide de vos Identifiants. NordNet fera son possible pour que la redirection et le renvoi de Courriers électroniques tels que Vous les avez définis soient pris en compte dans la journée qui suit la réception de votre demande. Toutefois, NordNet ne pourra être tenue responsable d'un éventuel retard dans l'établissement de la redirection Web et du renvoi de Courriers électroniques, à moins que les opérations précitées aient été effectuées plus de trois (3) jours ouvrés après que la demande ait été reçue par NordNet.

6.3.1 Renvoi d'emails (Courriers électroniques)

Dans le cadre du renvoi de Courriers électroniques, Vous pouvez bénéficier, selon l'Offre souscrite :

- soit d'un renvoi collector de Courriers électroniques permettant de centraliser la réception de ceux destinés aux adresses de Courriers électroniques personnalisées basées sur votre Nom de domaine vers une boîte aux lettres électroniques dont Vous disposez déjà (Offre Basic).
- soit de la possibilité de créer des adresses de Courriers électroniques personnalisées basées sur votre Nom de domaine et renvoyant vers une ou plusieurs boîtes aux lettres électroniques (nombre limite d'adresses de Courriers électroniques fixé au sein de l'Offre choisie) (Offres Essentiel, Confort ou Prestige).

NordNet Vous informe qu'exceptionnellement le Service de renvoi de Courriers électroniques peut augmenter leurs délais d'expédition.

6.3.2 Protection de la messagerie

Les adresses de Courriers électroniques personnalisées sur le Nom de domaine et déclarées dans le Compte Abonné bénéficient, selon l'Offre souscrite, d'une protection antivirus et antispam ayant pour objet de Vous aider à filtrer les Courriers électroniques dangereux et/ou indésirables, sous réserve que les messages transitent effectivement par les serveurs de NordNet (selon le paramétrage choisi par le Client pour son système de messagerie). Ces Services ne protègent pas votre micro-ordinateur et ses applicatifs dans leur ensemble.

Vous êtes averti que tout logiciel aux fonctionnalités équivalentes, limité ou non au Service de messagerie, installé sur votre micro-ordinateur peut éventuellement entrer en conflit avec les Services antivirus et/ou antispam de messagerie proposés par NordNet.

Par ailleurs, Vous êtes informé que les Courriers électroniques qui Vous sont adressés sur les adresses de Courriers électroniques de renvoi définies dans le cadre du Service sont vérifiés en fonction de paramètres prédéfinis par NordNet par différents programmes automatiques et qu'aucun dispositif de sécurité informatique ne procure une protection absolue à son utilisateur.

Vous êtes averti que pour des raisons techniques et indépendantes de la volonté de NordNet, et de manière exceptionnelle, NordNet peut être obligée de suspendre les Services antivirus et/ou antispam. Dans la mesure du possible, NordNet essaiera de prévenir l'internaute par Courrier électronique ou par indication sur le Site NordNet.

- L'antivirus de messagerie

Le service antivirus de messagerie est disponible uniquement dans le cadre des Offres Confort et Prestige.

En cas de détection d'un virus, le message ne sera pas acheminé et sera supprimé. Si Vous êtes destinataire d'un tel message, NordNet Vous en informera par un Courrier électronique d'alerte virus.

Vous pouvez néanmoins demander à bénéficier, à vos risques et périls, d'un acheminement des Courriers électroniques détectés comme suspect, en contactant NordNet (cf. article « Notifications » des Conditions Générales). Le cas échéant, les messages suspects ne seront accessibles qu'après prise en compte de votre demande.

Vous êtes informé que ce Service est à même d'identifier les virus connus (et ne peut anticiper les virus non encore développés) et correspondant à la liste de l'antivirus de messagerie. Ceci exclut la possibilité d'identifier tout virus dont le code ne serait pas strictement identique à celui ayant servi de base à l'établissement de la liste précitée.

- L'antispam de messagerie

Le service antispam est disponible uniquement dans le cadre des Offres Essentiel, Confort et Prestige.

Si le système antispam de NordNet considère l'un des Courriers électroniques que Vous avez reçus comme pouvant être un spam, un « tag » sera ajouté à l'objet du message afin que Vous puissiez l'identifier : à titre d'exemple : :-)(ou :-((.

Vous pouvez paramétrer votre logiciel de messagerie, pour que les messages comportant ce type d'en-tête soient placés dans un dossier spécial.

Il Vous est conseillé de vérifier qu'un Courrier électronique « légitime » ne figure pas parmi les Courriers électroniques marqués comme étant des spams, avant de les supprimer.

Si Vous ne souhaitez pas bénéficier du service antispam de NordNet, Vous avez la possibilité de désactiver le Service, par l'intermédiaire de votre Espace Abonné. Le cas échéant, NordNet ne pourra être tenu pour responsable des Courriers électroniques indésirables que Vous pourriez recevoir, et notamment de l'éventuelle surcharge de vos boîtes à Courriers électroniques.

6.3.3 Redirection Web (Internet) masquante ou non masquante

Si votre Nom de domaine est installé sur les serveurs DNS de NordNet, Vous pourrez indiquer une adresse URL ou une adresse IP de site Internet vers laquelle seront redirigés les internautes ayant saisi le Nom de domaine que Vous avez enregistré dans le cadre de votre Pack Relais.

Pour les Offres Essentiel, Confort et Prestige, la redirection sera masquante (la redirection sera invisible pour l'internaute et seul votre Nom de domaine apparaîtra), et pour l'Offre Basic, la redirection sera non masquante (la redirection sera visible pour l'internaute).

Si l'Offre souscrite permet la redirection masquante, il Vous sera néanmoins possible d'établir une redirection non masquante à partir de votre Espace Abonné.

La technique utilisée (avec « frame ») pour établir cette redirection peut générer exceptionnellement des problèmes d'affichage du site Internet visé par la redirection (division de l'espace de navigation en plusieurs cadres).

Ainsi, Vous vous engagez dès l'établissement de la redirection à vérifier que celle-ci fonctionne et à avertir les services de NordNet en cas de difficulté.

Dans le cas où la redirection avec « frame » poserait problème, Vous acceptez que NordNet la remplace par une redirection sans « frame ».

6.3.4 Gestion avancée des DNS : mode "DNS Expert"

Le mode "DNS Expert" est réservé aux utilisateurs expérimentés. Un mauvais paramétrage des DNS peut entraîner notamment une absence de redirection Web et de renvois de Courriers électroniques.

Le mode "DNS Expert" Vous permettra de modifier le paramétrage par défaut, sur les serveurs DNS de NordNet, afin d'y enregistrer d'autres adresses de serveurs d'hébergement et/ou de messagerie.

6.4 Services de création de Site Internet et d'Hébergement

Selon l'Offre choisie, Vous pourrez bénéficier d'un module de création de Site Internet et d'Hébergement du Site Internet créé, disposant d'un nombre de pages défini et présenté sur le Site NordNet et ci-après.

6.4.1. Description du Service de création de Site Internet

NordNet Vous précise que dans la mesure où votre Site Internet est créé à partir de modèles, Vous devrez veiller avec une attention particulière à ce que votre Site Internet ne soit pas, du fait de sa ressemblance avec le site Internet d'un de vos concurrents (qui aurait ou n'aurait pas utilisé le Service), constitutif de concurrence déloyale.

Sauf précision contraire figurant sur le Site NordNet, Vous devez disposer d'un accès Internet haut débit et utiliser les navigateurs suivants :

- Pour la création du Site Internet :
 - o Sur PC : Internet Explorer 7, et Mozilla 2 et supérieure.
 - o Sur Mac : Mozilla 2 et supérieure.
- Pour la consultation sur navigateur web :
 - o Sur PC : Internet Explorer 6 et supérieure, Mozilla 2 et supérieure.
 - o Sur Mac : Safari et Mozilla 2 et supérieure.

Pour des raisons techniques, la création de votre Site Internet et son Hébergement sont indissociables. Ainsi, il n'est pas possible de créer un Site Internet à partir du module de création et d'Hébergement de Site Internet du Pack Relais pour l'héberger sur un autre serveur que celui qui y est dédié par NordNet.

L'utilisation du Service Vous permettra de créer et d'éditer un Site Internet à l'aide de Thèmes proposés et de le mettre à jour à partir du tableau de bord.

Au sein de votre Site Internet, Vous pourrez insérer divers éléments tels que textes, photos, images, liens hypertextes dans les formes et emplacements réservés à cet effet dans le cadre des différents Thèmes.

Vous pouvez redimensionner les images (logo, photo, ...) tout en veillant à ce que la qualité de l'original soit néanmoins suffisante pour permettre son redimensionnement. La taille de chaque image ne doit toutefois pas dépasser 8 Mo.

Selon l'Offre choisie, les caractéristiques principales de votre Site Internet sont les suivantes :

Offre	Nombre de pages qu'il est possible de créer
Essentiel	1
Confort	5
Prestige	10 ou Hébergement (au choix)

Dans le cadre des Offres Confort et Prestige, Vous pourrez également :

- insérer des fonctionnalités accessibles à partir de votre tableau de bord. En qualité d'éditeur du Site Internet, Vous êtes responsable du contenu, comme précisé à l'article « Conditions d'utilisation conforme des Produits et Services » des Conditions Générales.

- créer un lien vers le site Mappy.fr (plans et itinéraires) permettant à vos contacts de pouvoir, selon l'Offre que Vous aurez choisie, générer un plan statique ou connaître l'itinéraire entre leur lieu de départ et votre situation géographique.

Selon l'Offre choisie et l'accessibilité de ces fonctions, le nombre d'entrées pour les « blocs » suivants est limité à 20 :

- galerie photo,
- catalogue de produits,
- listing téléchargements,
- offres d'emploi.

Vous vous engagez à ne pas dépasser le nombre de pages maximum qui Vous est alloué. A défaut, NordNet aura la faculté de suspendre ou de résilier le Contrat dans les conditions prévues à l'article « Blocage » des Conditions Générales.

NordNet Vous précise que l'insertion de photos, de tout contenu, de vidéos ou de liens hypertextes peut être source de responsabilité si Vous ne disposez pas des autorisations nécessaires et droits qui y sont attachés.

La sélection des Thèmes et la création des différentes pages et de leur contenu sont réalisées sous votre seule responsabilité. En aucun cas, NordNet ne pourra être déclarée responsable d'une inadéquation du Site Internet au but recherché.

Vous avez la possibilité de restreindre l'accès à certaines pages par l'ajout d'un login et mot de passe nécessaires pour permettre leur visualisation. Il Vous appartiendra de gérer l'ensemble des logins et mots de passe dans des conditions de sécurité usuelle pour ce type de données.

Lors de la création du Site Internet, Vous êtes invité à indiquer des balises meta qui aident par l'indication de mots-clés à l'affichage de votre Site Internet dans les différents moteurs de recherche, sous réserve du respect des droits des tiers.

Sur chaque page, sera systématiquement présent un lien hypertexte vers vos mentions légales qu'il Vous appartient de compléter et de mettre à jour afin de répondre à l'obligation d'identification qui Vous incombe en qualité d'éditeur du Site Internet. Vous ne pouvez en aucun cas supprimer ce lien. Sera également présent un lien vers le Site NordNet, que seule NordNet peut décider à tout moment de supprimer.

Toutefois, NordNet peut décider, à tout moment de supprimer le lien vers le Site NordNet.

Enfin, afin d'éviter toute perte de données, NordNet Vous recommande leur sauvegarde préalable. Vous êtes informé toutefois que seuls les éléments que Vous avez ajoutés (hors Thèmes) peuvent être sauvegardés.

6.4.2 Droits de propriété intellectuelle

NordNet est titulaire des droits de propriété intellectuelle portant sur les éléments mis à votre disposition pour la durée du Contrat dans le cadre du Service. Vous vous engagez à ne pas les modifier.

Toute reproduction de l'un de ces éléments (Thèmes, photos, modèle de page,...) hors de l'utilisation du Service, et sans l'autorisation expresse de NordNet, peut constituer une contrefaçon au titre du code de la propriété intellectuelle ou un acte de concurrence déloyale ou parasitaire.

NordNet précise que certaines fonctionnalités sont issues de logiciels libres ou ont été développées grâce à des logiciels libres.

6.4.3 Caractéristiques de l'Hébergement fourni au titre du Service Hébergement ou du Service de création de Site Internet

6.4.3.1 Caractéristiques communes

- **Espace disque alloué**

Que ce soit dans le cadre du Service Hébergement ou du Service de création de Site Internet, Vous disposez d'un espace disque alloué.

Vous êtes responsable de la gestion des éléments hébergés sur cet espace.

Quelle que soit l'Offre choisie, l'espace disque maximum autorisé pour l'Hébergement est de 400 Mégas octets. Ce volume correspond à l'ensemble des données présentes dans votre répertoire et bases de données (page, image, etc.).

Si le volume dont Vous disposez était atteint, Vous en seriez averti par Courrier électronique.

NordNet se réserve le droit de bloquer l'ajout d'éléments et de pages qui entraînerait le dépassement de l'espace disque alloué.

Les données présentes dans l'Espace d'Hébergement alloué feront foi pour déterminer l'espace disque que Vous utilisez réellement.

- **Hébergement mutualisé**

L'Hébergement alloué est un Hébergement dit « mutualisé », c'est-à-dire que les sites Internet de plusieurs clients sont hébergés sur le même serveur. En conséquence, tout non-respect des conditions applicables pourra causer un préjudice non seulement à NordNet mais également aux autres clients hébergés sur le même serveur ou sur d'autres serveurs de NordNet.

Vous vous interdisez de modifier tout élément qui n'est pas strictement présent sur votre répertoire ou d'accéder à tout élément qui ne Vous appartient pas.

De même, Vous vous interdisez de Vous introduire dans les systèmes de NordNet ou dans les systèmes ou sites internet d'autres clients.

- **Bande passante**

NordNet dispose d'une bande passante totale qui sera allouée entre ses différents clients sans que la répartition ne soit figée au préalable.

Ainsi, Vous êtes conscient que la bande passante dont Vous pourrez disposer variera en permanence.

Vous vous interdisez :

- d'utiliser une bande passante largement supérieure à la moyenne de la bande passante utilisée par un site Internet de taille moyenne,
- que votre site Internet génère, sans accord préalable et écrit de NordNet, une surconsommation de bande passante,
- tout usage de la bande passante qui pourrait être considéré comme une gêne pour les autres clients hébergeant leur site Internet sur les serveurs de NordNet ou pour NordNet elle-même.

6.4.3.2 Caractéristiques propres au Service Hébergement

Dans le cadre de l'Offre Prestige, Vous pouvez bénéficier en plus du Service de création et de Site Internet, d'un espace d'Hébergement dont les caractéristiques techniques sont précisées ci-après et sur le Site NordNet. L'Hébergement sera réalisé sous Linux et sera compatible avec les bases de données MySQL et les scripts PHP. Certaines fonctionnalités propres à Linux pourront être désactivées pour des raisons liées à la qualité du Service.

L'usage du Service Hébergement nécessite des connaissances en matière de programmation.

Quelque soit la taille de votre espace disque, ce dernier ne peut être composé à plus de 10 % par des bases de données MySQL, le reste de votre espace disque (90%) étant alloué aux fichiers.

NordNet Vous informera par Courrier électronique, dans les meilleurs délais, de la présence sur votre espace disque d'un volume de données MySQL et/ou de fichiers égal à 80% de l'espace qui leur est respectivement alloué.

Si votre espace disque est occupé en totalité, Vous ne pourrez plus ajouter de données MySQL ni créer de fichiers sur votre espace disque. Votre accès SQL et/ou FTP se limitera à la suppression de données et/ou fichiers. Votre site Internet est par ailleurs susceptible de connaître des dysfonctionnements.

A défaut de respect des espaces alloués susceptible de porter préjudice à NordNet ou à tout autre client hébergé sur le même serveur, NordNet aura la faculté de suspendre le Contrat comme prévu à l'article « Blocage » des Conditions Générales.

NordNet pourra Vous inviter, le cas échéant, à souscrire à une Offre du Pack Hébergement plus adaptée à vos besoins (Offres accessibles sur le Site NordNet).

6.4.4 Outils facilitant la gestion de l'Hébergement et la création du Site internet

NordNet peut Vous proposer de recourir à des outils visant à faciliter l'usage et la mise en ligne de certains éléments, via des extensions actives (ex : .exe).

NordNet n'est pas tenue de mettre à jour ces extensions et peut les supprimer, les faire évoluer ou les remplacer à tout moment.

Si Vous souhaitez utiliser ces outils, il Vous appartient d'accepter et de respecter les termes de la licence d'utilisation dont ils peuvent faire l'objet.

6.4.5 Activités à risques

D'une manière générale, Vous vous interdisez d'exercer sur votre site Internet ou à partir de votre site Internet une activité à risque, c'est-à-dire une activité qui implique la mise en œuvre d'applications sensibles ou de grande valeur, nécessitant par exemple un fonctionnement à l'épreuve des pannes, tel que équipement de surveillance ou de gestion dans des environnements à risque dont les performances doivent être sans défaut, et notamment les installations nucléaires, la navigation et/ou communication aérienne, le contrôle du trafic aérien, les appareils médicaux et notamment les appareils de réanimation ou les systèmes de contrôle de la sécurité des biens et des personnes, les systèmes d'armement, etc.

NordNet ne sera tenue de faire aucune vérification à ce titre. En cas de préjudice subi en relation avec ces activités interdites, la responsabilité de NordNet ne pourra être engagée.

6.4.6 Sécurité des données – Sauvegarde

Il est conseillé de réaliser régulièrement une sauvegarde des éléments présents sur votre site Internet. Cette action doit également être réalisée avant la date de cessation de votre Contrat.

A ce titre, NordNet Vous rappelle que la sauvegarde ne peut concerner que les éléments que Vous avez insérés dans votre site Internet (hors Thèmes).

En cas de disparition des éléments présents sur votre répertoire, il Vous appartient d'effectuer le cas échéant une restauration à partir de vos propres fichiers sauvegardés afin de rétablir votre répertoire dans l'état initial.

NordNet rappelle qu'aucun système de sauvegarde ou de restauration ne procure une protection absolue. En conséquence, NordNet Vous conseille de cumuler les systèmes de sauvegarde et de restauration.

7. DONNEES PERSONNELLES

En complément des Conditions Générales, il est précisé que les coordonnées du Titulaire du Nom de domaine et des Contacts communiquées dans le cadre du Service Nom de domaine (y compris celles appartenant à des tiers) peuvent être publiées sur Internet dans les bases Whois.

Vous êtes informé que ces données sont donc accessibles au public via Internet. En outre, les informations publiées dans le Whois et les règles d'accessibilité de ces informations peuvent varier d'un Registre à l'autre.

8. CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE NOM DE DOMAINE ET TRANSFERT SORTANT

Hors demande expresse de résiliation du Contrat, le changement de Prestataire de Nom de domaine ou le Transfert Sortant n'entraîne pas la résiliation du Contrat. Vous pouvez continuer à bénéficier des autres Services de votre Contrat en demandant au nouveau prestataire en charge de la gestion de votre Nom de domaine d'effectuer les paramétrages nécessaires.

En cas d'un Transfert Sortant ou d'un changement de Prestataire de Nom de domaine :

- le Nom de domaine concerné ne pourra pas être renouvelé par NordNet dans le cadre du Contrat,
- le Client ne peut maintenir NordNet en tant que Contact du Nom de domaine et dégage NordNet de toute responsabilité quant à la gestion technique et administrative dudit Nom de domaine.

Si le Client informe préalablement NordNet du changement de Prestataire de Nom de domaine ou du Transfert Sortant, NordNet procédera à la suppression de ses coordonnées en tant que Contact au profit des coordonnées du Titulaire par défaut.

9. RESILIATION

9.1 Résiliation sans faute

En complément des Conditions Générales, il est précisé que le Contrat pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire.

Le déplacement du Nom de domaine entre deux Comptes Abonné vaudra résiliation du Contrat d'origine et conclusion d'un nouveau Contrat.

En outre, il est précisé que la Suppression du Nom de domaine réalisée conformément aux dispositions de l'article « Suppression » des Conditions Générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar entraîne la résiliation du Contrat.

9.2 Résiliation pour motif légitime du Client

Les Thèmes proposés, et plus généralement le système de création et de modification des pages du Site Internet, pourront varier sur simple décision de NordNet. Les modifications auront pour but d'adapter l'Offre.

Toutefois, si Vous n'acceptez pas ces modifications et dans la mesure où elles ont un impact direct sur la Publication de votre Site Internet tel qu'il existe au jour de la modification, Vous pourrez, moyennant justification, résilier votre Contrat dans les conditions visés à l'article « Résiliation » des Conditions Générales.

9.3 Conséquences de la cessation du Contrat

La résiliation du Contrat pourra entraîner notamment :

- la suppression de la présence de votre Nom de domaine sur les DNS de NordNet (si votre Nom de domaine est installé sur les serveurs DNS de NordNet), ce qui aura pour effet d'empêcher (i) l'accès à votre site Internet par le biais du Nom de domaine géré par NordNet dans le cadre du Contrat et (ii) les renvois de Courriers électroniques et redirection Web,
- l'impossibilité pour le Client de maintenir NordNet en tant que Contact du Nom de domaine. A ce titre, le Client dégage NordNet de toute responsabilité quant à la gestion technique et administrative dudit Nom de domaine. Dans la mesure où NordNet est le Registrar du Nom de domaine, elle pourra procéder à la suppression de ses coordonnées en tant que Contact au profit des coordonnées du Titulaire par défaut,
- le Nom de domaine reste enregistré dans les bases Whois jusqu'à sa date d'échéance ou sa Suppression ou son Transfert Sortant.

Vous êtes informé du risque de perte du Nom de domaine si celui-ci n'est pas renouvelé par vos soins.

Concernant le site Internet hébergé dans le cadre de votre Pack Relais, Vous êtes informé qu'en cas de cessation du Contrat, votre site Internet pourra, pendant une période transitoire, continuer à être consulté par tout internaute, ou pourra continuer à être consulté notamment à partir des pages caches présentes sur l'ensemble des serveurs reliés au réseau Internet.

Pour le cas particulier d'une demande de Suppression du Nom de domaine, tous les Services seront coupés au jour du traitement de votre demande de Suppression de votre Nom de domaine, sous réserve des Conditions Particulières NordNet Registrar.

10. RESPONSABILITE

En complément des Conditions Générales, il est précisé que NordNet se réserve la possibilité d'étudier l'opportunité de l'enregistrement d'un Nom de domaine et de refuser tout enregistrement contraire notamment à l'ordre public, aux bonnes mœurs, aux droits des tiers ou portant atteinte à son image de marque ou pour tout autre motif prévu au Contrat.

En toute hypothèse, NordNet ne peut voir sa responsabilité engagée pour refus d'enregistrement de Nom de domaine pour ces motifs.

En outre, NordNet décline toute responsabilité résultant de tout action, omission, retard qui ne lui est pas imputable et notamment résultant :

- D'une suspension, d'une modification ou d'une perte d'enregistrement du Nom de domaine selon les règles définies par le Registre ou l'Autorité de Tutelle,
- De l'utilisation des identifiants du Client, du Titulaire du Nom de domaine ou des Contacts par un tiers,
- De l'utilisation par un tiers des données Whois,
- Du retard ou de l'interruption d'accès au système d'enregistrement de Nom de domaine ou du mauvais traitement ou de l'absence de traitement ou du retard de traitement de toute demande d'enregistrement ou toute modification apportée à l'enregistrement par les Autorités de tutelle ou par les Registres, du refus de l'enregistrement d'un Nom de domaine de la part du Registre ou de l'Autorité de Tutelle,
- D'erreur(s) ou d'omission(s) figurant dans les bases de données publiques permettant l'identification du Titulaire du Nom de domaine,
- Des conséquences de toute Procédure Alternative De Règlement Des Litiges intentée à l'encontre du Client ou du Titulaire du Nom de domaine,
- De la mise en application par NordNet des règles des Registres ou des Autorités de Tutelle,
- D'une défaillance des systèmes de transmission entre Vous et les services de NordNet,
- Du non-respect du Contrat ou des Conditions Générales et Particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar par vos soins et/ou par le Registrant ou de

façon générales par l'ensemble des Contacts du Nom de domaine ou des personnes utilisant ce Service,

- De l'exploitation du site internet (en ce compris le contenu du site hébergé) sous le Nom de domaine que vous avez enregistré,
- D'opérations de spamming ou de publipostage effectuées à partir d'une adresse de Courrier électronique correspondant au Nom de domaine que Vous avez enregistré,
- D'un mauvais paramétrage des DNS par vos soins ou par votre nouveau Prestataire de Nom de domaine en cas de changement de Prestataire de Nom de domaine ou de Transfert Sortant,
- De difficultés d'accès à votre site internet si ces difficultés sont notamment liées à son architecture, à une défaillance des fournisseurs d'accès, au nombre d'internautes souhaitant se connecter simultanément à votre site, ou à tout prestataire chargé d'assurer le transport des données sur le réseau Internet,
- D'un dysfonctionnement lié à la présence sur votre ordinateur d'un logiciel incompatible avec les Services,
- D'absence de mise à jour de votre système d'exploitation ;
- De saturation du serveur entraînant ainsi le blocage de l'accès à votre site Internet du fait de votre manquement au respect des caractéristiques de l'espace disque qui Vous est alloué, en ce compris, le cas échéant, la répartition données/pages au sein de ce dernier, ou des règles fixées en matière de bande passante.
- De contamination de votre site par un virus, la protection du site Vous incombant ;
- D'intrusion ou de malveillance de tiers sur votre site ou sur un serveur de NordNet ;
- D'intrusion ou de malveillance sur le site d'un tiers ou sur un serveur de NordNet;
- De propagation d'un virus par l'intermédiaire de votre site (volontairement ou non).
- De la prévalence de la volonté du Titulaire du Nom de domaine.

Les éditeurs restent seuls responsables de leurs préconisations et mises à jour et des dommages qui pourraient en résulter.

11. LOI APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

A l'exclusion des litiges intentés par des tiers à l'encontre du Nom de domaine qui devront faire l'objet d'une Procédure Alternative De Règlement Des Litiges, et des litiges relatifs au Contrat qui seront soumis aux règles décrites à l'article « Loi applicable – Juridiction compétente » des Conditions Générales, le Titulaire du Nom de domaine soumettra tout litige relatif à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine à la compétence du tribunal (i) du domicile du Titulaire du Nom de domaine ou (ii) du lieu du siège social de NordNet Registrar.

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

2. DEFINITIONS

3. SOUSCRIPTION AU SERVICE

3.1 Souscription à l'Offre

3.2 Durée du Contrat

3.3 Modifications du Contrat à l'initiative du Client

4. DROIT DE RETRACTATION

5. TARIF ET PAIEMENT

5.1 Tarif

5.2 Moyens de paiement

5.3 Incidents de paiement

6. CONTENU DU SERVICE

6.1 Principes généraux

6.2 Service Nom de domaine

6.2.1. Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar

6.2.2. Contacts

6.2.3. Actions initiées par le Client non Titulaire du Nom de domaine

6.2.4. Renouvellement du Nom de domaine

6.2.5 *Moyens de communication entre NordNet et le Titulaire du Nom de domaine et les Contacts*

6.3. Services liés à la gestion des DNS par NordNet

6.3.1 *Renvoi d'emails (Courriers électroniques)*

6.3.2 *Protection de la messagerie*

6.3.3 *Redirection Web (Internet) masquante ou non masquante*

6.3.4 *Gestion avancée des DNS : mode "DNS Expert"*

6.4 Services de création de Site Internet et d'Hébergement

6.4.1. *Description du Service de création de Site Internet*

6.4.2 *Droits de propriété intellectuelle*

6.4.3 *Caractéristiques de l'hébergement fourni au titre du Service Hébergement ou du Service de création de Site Internet*

6.4.4 *Outils facilitant la gestion de l'Hébergement et la création du Site internet*

6.4.5 *Activités à risques*

6.4.6 *Sécurité des données – Sauvegarde*

7. DONNEES PERSONNELLES

8. CHANGEMENT DE PRESTATAIRE DE NOM DE DOMAINE ET TRANSFERT SORTANT

9. RESILIATION

9.1 *Résiliation sans faute*

9.2 *Résiliation pour motif légitime du Client*

9.3 *Conséquences de la cessation du Contrat*

10. RESPONSABILITE

11. LOI APPLICABLE ET COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

CONDITIONS GENERALES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION DE NOMS DE DOMAINE NORDNET REGISTRAR (12 juillet 2012)

NordNet est une société, de droit français, prestataire de services de l'Internet (accès au réseau Internet, sécurité informatique, enregistrement et gestion de Noms de domaine, référencement, hébergement de sites).

Concernant les Noms de domaine, NordNet est un centre d'enregistrement (ci-après « Registrar »), accrédité par l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers – société Internet pour les Noms et numéros attribués), et par diverses Autorités de tutelle ou Registres, y compris l'EURid et l'AFNIC.

En cette qualité, NordNet (ci-après « NordNet Registrar ») est habilitée à enregistrer des Noms de domaine pour :

- Les Extensions génériques (Generic top level domain name – gTLDs) « .com », « .net », « .org », « .info » et « .biz » ;
- Les Extensions sponsorisées (Sponsored top level domain-sTLDs) « .mobi », « .asia », « .tel », « .xxx » ;
- Certaines Extensions nationales et/ou assimilées (Country code top level domain name – ccTLDs) « .fr », « .re », « .be », « .nl », « .uk », « .yt », « .pm », « .wf », « .tf », « .me » ;
- l'Extension européenne « .eu » ;
- Toute nouvelle Extension pour laquelle NordNet Registrar solliciterait son accréditation. Si NordNet Registrar a la possibilité d'enregistrer des Noms de domaine pour de nouvelles Extensions, elle reste libre de proposer ou non que ces Extensions soient intégrées au Contrat NNR. A l'inverse, NordNet Registrar peut décider de ne plus proposer à l'enregistrement une Extension pour laquelle elle aurait été accréditée.

Les présentes Conditions générales NNR ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles NordNet Registrar s'engage à fournir les Services sollicités ou à effectuer toute Action autorisée par les Registres ou Autorités de tutelle.

Elles sont complétées par les Conditions particulières applicables en fonction de l'Extension choisie telles que définies à l'article « Définitions » ci-dessous. En cas de conflit entre les Conditions générales et les Conditions particulières, les Conditions particulières prévaudront.

Le Contrat NNR prévaut sur toutes conditions ou document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu nous transmettre et constituent donc le Contrat.

Le simple fait de demander la réalisation d'une Action auprès de NordNet Registrar vaudra acceptation pleine et entière du Contrat NNR tel qu'en vigueur au jour de la demande de l'Action (voir article « Documents contractuels »).

Vous vous engagez à lire attentivement le Contrat NNR et à soumettre à NordNet Registrar, toute question que Vous vous poseriez.

En contractant avec NordNet Registrar, Vous lui garantissez disposer du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues au sein du Contrat NNR.

1. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous, s'ils apparaissent avec leur première lettre en majuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, y compris le préambule :

Actions : Actions relatives au Nom de domaine que Vous êtes susceptible de demander à NordNet Registrar ou à votre Prestataire de Nom de domaine en vertu du contrat qui Vous lie à lui (ex : Création/Dépôt, Renouvellement, Suppression du Nom de domaine, Modification du Nom de domaine, des Contacts,etc.).

Autorité de tutelle ou Registre : Organisme en charge de l'élaboration des règles applicables aux Noms de domaine et de la gestion d'Extensions (ex : ICANN, AFNIC, EURID...).

Contrat NNR ou Conditions contractuelles : Ensemble des droits et obligations résultant des Conditions générales et des Conditions particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar, des conditions fixées par les Registres et des règles de la Procédure Alternative De Règlement Des Litiges. Le Contrat NNR s'applique à tout Nom de domaine enregistré auprès de NordNet Registrar. L'ensemble est accessible sur le Site NordNet Registrar, rubrique CG ou sur simple demande.

Conditions générales : Les présentes conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar.

Conditions particulières : Ensemble des droits, obligations et procédures spécifiques à une ou plusieurs Extension(s).

Contacts : Personnes représentant le Titulaire du Nom de domaine et inscrites sur l'extrait de la base Whois relative au Nom de domaine concerné.

Création / Dépôt : Action de réserver un Nom de domaine disponible auprès du Registre concerné, et d'enregistrer les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS).

DNS (Domain Name Server - Serveur de Nom de domaine) : Serveur de gestion technique du Nom de domaine permettant d'établir une correspondance entre une adresse IP (adresse d'une machine reliée à l'Internet) et un Nom de domaine et/ou d'utiliser des adresses de Courrier électronique basées sur le Nom De domaine.

Extension : Suffixe d'un Nom de domaine.

Modification du Nom de domaine: Action de rectifier ou de remplacer une ou plusieurs informations (Registrant, Contacts et/ou DNS) relatives au Nom de domaine, autre que le changement de Registrant.

Nom de domaine: Chaîne de caractères, composée de deux éléments correspondant au nom et à l'Extension choisis par le Registrant en vue de son enregistrement.

Prestataire de Nom de domaine : Toute personne qui intervient pour le compte du Titulaire du Nom de domaine afin de solliciter des Actions sur le Nom de domaine sous sa seule responsabilité, NordNet restant tiers à cette relation contractuelle.

Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou PARL : Procédure extrajudiciaire dont les règles varient en fonction de l'Extension concernée. A titre d'exemple :

- SYRELI (« Système de résolution des litiges »),
- UDRP ("Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy").

Registrar ou Bureau d'enregistrement : Centre d'enregistrement de Noms de domaine, en charge des Actions sur les Noms de domaine enregistrés ou gérés auprès de ses services.

Registrant ou Titulaire du Nom de domaine: Personne physique ou morale apparaissant en cette qualité au sein des bases WHOIS.

Renouvellement : Action d'augmenter d'une ou de plusieurs années la date d'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine.

Services : Prestation d'enregistrement et gestion de Nom de domaine et de manière générale, toute Action sur le Nom de domaine, fournies par NordNet Registrar.

Site NordNet Registrar : Site Internet disponible à l'adresse <http://www.nordnet.net>, rubrique « Espace Registrar ».

Suppression : Action d'initier la procédure auprès du Registre concerné pour supprimer le Nom de domaine des bases de données dudit Registre, ayant pour conséquence à terme de le faire tomber dans le domaine public et de le rendre à nouveau disponible au Dépôt.

Transfert : Action d'importer (Transfert Entrant) ou d'exporter (Transfert Sortant) un Nom de domaine d'un Registrar vers un autre et d'enregistrer auprès de ce dernier les informations relatives au Nom de domaine (Registrant, Contacts et DNS).

Whois : Ensemble des bases de données accessibles en ligne permettant la visualisation de certaines informations relatives à un Nom de domaine considéré.

2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Vous vous engagez à respecter et à faire respecter le Contrat NNR par toute personne physique ou morale intervenant sur le Nom de domaine en qualité de Prestataire de Nom de domaine, de Titulaire du Nom de domaine, de Contacts ou leurs mandataires.

Il Vous est rappelé que le Nom de domaine et toute Action sur le Nom de domaine sont régis par :

- Les Conditions générales et particulières d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar,
- Les documents émanant des Registres et Autorités de tutelle,
- Les Procédures Alternatives de Règlement des Litiges.

Vous vous engagez à en prendre connaissance et à les respecter avant de solliciter toute Action et à les faire respecter par toute personne qui interviendrait sur le Nom de domaine pour votre compte.

Si Vous êtes un Prestataire de Nom de domaine, il Vous appartient d'assurer l'information du contenu du Contrat NNR et du Service auprès du Titulaire du Nom de domaine et obtenir son accord, ce dont Vous vous portez fort à l'égard de NordNet Registrar.

Les Conditions contractuelles applicables sont celles en vigueur au jour de la demande d'Action, sauf conditions modifiées et exigées par un Registre ou une Autorité de tutelle en cours d'Action.

Il Vous est rappelé que pour chaque Extension, il existe une Autorité de tutelle et/ou un Registre dont l'identité est précisée en Annexe ainsi que des documents consultables en ligne sur <http://www.nordnet.net>, rubrique « Conditions générales ». Les services de NordNet Registrar peuvent également Vous les envoyer par Courrier électronique sur simple demande (voir article « Coordonnées de NordNet Registrar »).

3. DROIT DE RETRACTATION

Dans la mesure où le Contrat NNR est conclu à distance et si Vous agissez en tant que consommateur, alors Vous disposez en principe d'un droit de rétractation en vertu de l'article L.121-20 du Code de la consommation lequel doit être exercé dans un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception de votre Commande par NordNet Registrar.

Cependant, compte tenu de la nature du Service de NordNet Registrar, en particulier de la règle d'attribution du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi », la disponibilité d'un Nom de domaine étant variable à tout

moment, il est considéré que Vous exigez l'exécution immédiate du Contrat et que Vous renoncez par conséquent à tout droit de rétractation.

4. INFORMATIONS

4.1 Informations relatives au Nom de domaine

Le Titulaire du Nom de domaine est seul responsable des informations transmises à NordNet Registrar relatives au Nom de domaine et en particulier son nom et ses coordonnées ainsi que ceux de ses Contacts ou serveurs DNS. Il s'engage à les tenir à jour. Il s'agit d'une obligation essentielle.

Vous devez prendre toute précaution lors de la désignation de ces Contacts et particulièrement du Contact administratif, s'il y a lieu, puisque celui-ci dispose du pouvoir de Vous représenter au regard du Registrar, des Registres, et de tout tiers. NordNet Registrar ne peut pas être tenue pour responsable des relations entretenues entre le Titulaire du Nom de domaine et les différents Contacts.

Vous reconnaissez que le fait de fournir des informations inexactes, de ne pas les mettre à jour dans les délais, ou de ne pas répondre aux demandes de NordNet Registrar dans les délais indiqués concernant les informations communiquées constitue un manquement à vos obligations contractuelles, et par conséquent un motif de résiliation du Contrat NNR dans les conditions rappelées à l'article « Suspension - Résiliation ». Le défaut de réponse ou communication de données erronées ou incomplètes peut entraîner la suspension et/ou la Suppression du Nom de domaine.

4.2. Informations à transmettre et mises à jour

Vous devez fournir à NordNet Registrar des informations actuelles, complètes et exactes concernant le Titulaire du Nom de domaine et les différents Contacts, dans le respect des différentes procédures de NordNet Registrar. Si le Nom de domaine objet du Contrat NNR fait l'objet d'une licence ou d'une mise à disposition, Vous vous engagez à transmettre à NordNet Registrar les informations susvisées relatives au licencié et/ou celui qui exploite le Nom de domaine.

Ces informations sont notamment les suivantes :

- nom et prénom,
- ou dénomination sociale et les nom et prénom de la personne physique habilitée à la représenter,
- adresse postale,
- adresse de Courrier électronique,
- numéro de téléphone,
- éventuellement numéro de fax,
- les DNS sur lesquels est installé le Nom de domaine.

Vous vous engagez à mettre à jour ces informations et à fournir chaque fois que cela est nécessaire, dans les plus brefs délais à NordNet Registrar les informations et/ou documents requis par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Action demandée sur le Nom de domaine. Les informations requises à l'exécution des différentes Actions sur les Noms de domaine sont spécifiées par NordNet Registrar sur simple demande.

4.3. Exactitude des informations

NordNet Registrar n'est pas tenue de vérifier l'exactitude des informations transmises ni le bon fonctionnement des coordonnées. Cependant, NordNet Registrar ou tout Registre ou Autorité de tutelle, peut être amené à vérifier à tout moment l'exactitude des données transmises à NordNet Registrar.

4.4 Pouvoirs

Si le Nom de domaine est enregistré par une personne agissant en tant qu'agent ou mandataire (par exemple : fournisseur de services Internet, employé, agence de publicité), le Nom de domaine doit être enregistré au nom du mandant, qui devra donc apparaître en tant que Registrant du Nom de domaine.

Vous devez vérifier le respect de cette clause. En aucun cas NordNet Registrar ne pourra être responsable si la personne que Vous avez mandatée est inscrite en qualité de Registrant.

5. COMMUNICATION

5.1 Notifications et correspondances adressées au Titulaire du Nom de domaine

Le Titulaire du Nom de domaine et pour certaines Actions le Contact administratif peuvent être contactés soit par NordNet Registrar soit par le Registre directement pour vérification de son existence ou de ses coordonnées ou encore pour valider une Action. Il appartient au Titulaire du Nom de domaine ou son Contact administratif ainsi contacté de répondre à ces sollicitations pour permettre la bonne exécution du Contrat NNR.

5.2 Moyens de communication - Notifications

NordNet ne communique qu'aux Contacts et sur les coordonnées figurant au WHOIS et de préférence par Courrier électronique. Vous pouvez nous contacter comme indiqué à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».

Le Titulaire du Nom de domaine accepte expressément que les informations transmises par NordNet Registrar en vue de la conclusion du Contrat NNR ou celles qui sont adressées au cours de son exécution puissent être transmises par Courrier électronique, sauf si une autre modalité est expressément prévue.

Les Courriers électroniques envoyés au Titulaire du Nom de domaine ou à ses Contacts à l'adresse de Courrier électronique figurant sur le Whois seront réputés avoir été reçus par Vous-même et/ou vos Contacts dans les sept (7) jours à compter de leur expédition par NordNet Registrar.

Toutes les notifications, communications, mises en demeure prévues par les Conditions générales et particulières seront réputées avoir été valablement délivrées au destinataire si elles sont adressées :

- à NordNet Registrar, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar ».
- à Vous et/ou vos Contacts, par courrier ou par Courrier électronique aux adresses que vous aurez communiquées à NordNet Registrar dans le respect des Conditions contractuelles.

5.3 Coordonnées de NordNet Registrar

- **Par courrier**

Siège : NordNet Registrar

111 rue de Croix

BP 60985

59510 Hem

(lieu où le consommateur peut présenter ses éventuelles réclamations)

- **Par téléphone**

Assistance administrative client : 0800 66 55 44 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Assistance technique client : 0892 70 20 33 (0.34 €/ min)

Assistance commerciale : 0800 66 55 55 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Les tarifs communiqués sont fonction des tarifs pratiqués par votre opérateur de téléphonie.

- **Par Courrier électronique** : contact@nordnet.net

Nous attirons votre attention sur le fait que la tarification des appels téléphoniques peut varier selon les opérateurs téléphoniques. Vous êtes informés que les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance technique ou commerciale de NordNet Registrar pourront faire l'objet d'un enregistrement dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Les informations ne seront pas conservées dans un délai supérieur à soixante (60) jours ni utilisées dans une finalité autre que celle indiquée ci-dessus.

6. DEMANDES D' ACTIONS SUR NOM DE DOMAINE ET DROIT DE REFUS

Les demandes d'Actions auprès du Registre ne peuvent être faites que par l'intermédiaire d'un Registrar. Dès lors qu'une demande d'Action a été valablement initiée, elle ne pourra plus faire l'objet d'aucune modification en cours de traitement. Il Vous appartient de la modifier en sollicitant une nouvelle Action si possible.

Les demandes d'Action sur Nom de domaine font l'objet de procédures consultables auprès de NordNet Registrar. Seules seront prises en compte les demandes complètes, transmises dans le respect des procédures et du Contrat NNR, étant précisé que NordNet Registrar se réserve la faculté de refuser toute demande d'Action sur Nom de domaine qui lui semblerait contraire.

Vous êtes informé que lorsqu'une demande d'Action entraîne la modification des informations figurant au Whois, il peut exister un décalage entre la réalisation de l'Action et le changement des informations figurant sur cette base. De même, toute Action peut nécessiter un délai de traitement et de mise en application.

7. DEPOT

7.1. Disponibilité du Nom de domaine

Vous devez indiquer précisément le Nom de domaine que vous souhaitez voir enregistrer lors de votre demande de dépôt. Toute demande de dépôt traitée par NordNet ne vaut pas dépôt effectif du Nom de domaine. Un Nom de domaine peut apparaître disponible lors de la consultation du Site NordNet Registrar, alors qu'en réalité il est déjà réservé ou en cours de réservation. A l'inverse, un Nom de domaine peut apparaître réservé alors qu'en réalité il est redevenu libre. Dans ces cas, après traitement de votre demande, celle-ci sera rejetée immédiatement ou à terme. Par conséquent, Vous ne pourrez devenir le Titulaire du Nom de domaine qu'à compter de la validation du Dépôt par le Registre et/ou l'Autorité de tutelle.

Si le Nom de domaine est refusé, il ne pourra pas être enregistré et si Vous avez payé directement les frais d'enregistrement à NordNet Registrar, Vous pourrez demander l'enregistrement d'un autre Nom de domaine ou le remboursement des frais d'enregistrement à NordNet Registrar dans le délai de deux mois suivant le rejet de votre demande. Si vous avez payé les frais d'enregistrement à NordNet Registrar par l'intermédiaire d'un Prestataire de Nom de domaine, les conditions de remboursement sont celles définies par votre Prestataire de Nom de domaine.

La règle d'attribution des Noms de domaine est celle du « 1er arrivé, 1er servi », c'est à dire que sera Titulaire du Nom de domaine, celui dont la demande est arrivée en premier au Registre, sauf stipulations contraires au sein des Conditions particulières applicables à l'Extension concernée.

7.2. Délai de Création

Le Nom de domaine ne sera déposé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de tutelle. La présentation par vos soins de votre demande de Création auprès de NordNet Registrar ne donne droit à aucune antériorité particulière.

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise au Registre ou à l'Autorité de tutelle dans un délai maximum de un (1) jour ouvré à compter de la réception par NordNet Registrar, des informations complètes et conformes, des éventuels documents nécessaires précisés dans le cadre du présent Contrat NNR, ainsi que

d'un moyen de paiement valide. Le délai peut être augmenté lors de la création, l'ouverture ou l'élargissement d'une Extension ou de la modification des conditions d'enregistrement de Noms de domaine dans l'Extension concernée.

7.3. Durée de l'enregistrement du Nom de domaine

La durée de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée, selon l'option choisie lors de la présentation de la demande de Création et se renouvellera dans les conditions exposées à l'article « Renouvellement » et éventuellement dans les Conditions particulières de l'Extension concernée.

8. TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE

8.1 Conditions communes au Transfert Entrant et au Transfert Sortant

Tout Transfert du Nom de domaine vers un autre Registrar (Transfert Sortant) ou vers NordNet Registrar (Transfert Entrant) suppose au préalable :

- d'avoir été enregistré auprès d'un Registrar depuis plus de 60 jours (sauf pour le .fr) et,
- de ne pas être en cours de Suppression, lockage, gel ou Transfert, ou encore pour le .fr, ne pas être en cours de Modification.

8.2. Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar (Transfert Entrant)

8.2.1 Conditions de Transfert Entrant

Pour aboutir, votre demande de Transfert Entrant suppose :

- Le paiement des redevances et frais auprès du Registrar actuel par vos soins ainsi que de NordNet Registrar,
- Que les informations relatives au Registrant du Nom de domaine et au Contact administratif communiquées via le formulaire de demande de Transfert correspondent aux informations figurant sur les bases Whois du Registre,
- Le respect des dispositions propres à chaque Extension. Vous vous engagez, par conséquent, afin de permettre le bon traitement de votre demande, à entreprendre toute actions et/ou à transmettre, ou à ce que soit transmis, à NordNet Registrar toute information ou tout document, utile au Transfert du Nom de domaine et exigé par NordNet Registrar conformément aux règles établies par les Registres ou Autorités de tutelle (exemple : demande de auth code).

8.2.2. Délai de Transfert Entrant

8.2.2.1 Présentation de la demande de Transfert Entrant

NordNet Registrar prendra toutes les précautions raisonnables pour que votre demande soit transmise au Registre ou à l'Autorité de tutelle dans le délai d'un (1) jour ouvré à compter de l'encaissement de votre paiement ou de la réception d'un moyen de paiement valide et de la réception d'informations complètes et conformes, ainsi que des éventuels documents et autorisations nécessaires précisés dans le cadre des Conditions contractuelles.

8.2.2.2. Validation de la demande de Transfert Entrant

Le Transfert du Nom de domaine au profit de NordNet Registrar pourra être soumis à validation (et/ou absence d'opposition) du Titulaire du Nom de domaine ou du Contact administratif, du Registrar actuel, du Registre ou de l'Autorité de tutelle, et ne sera effectif qu'à compter de la réception par NordNet Registrar de la confirmation officielle de la validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle. NordNet Vous tiendra informé de la décision du Registre ou de l'Autorité de tutelle.

8.2.3. Conséquences du Transfert Entrant

La durée d'enregistrement du Nom de domaine est prolongée d'un (1) an, dès validation du Transfert par le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Par ailleurs, Vous êtes informé du fait que le nom de NordNet Registrar apparaîtra sur les bases Whois, une fois le Transfert du Nom de domaine effectué au profit de NordNet Registrar.

8.3 Transfert Sortant

8.3.1 Conditions de Transfert Sortant

NordNet pourra vérifier auprès du Titulaire du Nom de domaine ou du Contact administratif l'absence d'opposition au Transfert dans un délai maximum de 5 jours à compter de la demande émanant du Registrar sollicité. Aucun remboursement des frais d'enregistrement correspondant à la période restant à courir au moment du Transfert ne peut avoir lieu. Il Vous appartient de solliciter NordNet Registrar pour effectuer toute Action permettant le Transfert (exemple : délockage du Nom de domaine).

8.3.2 Conséquences du Transfert Sortant

Dès la réalisation du Transfert Sortant, le Nom de domaine ne sera plus géré par NordNet Registrar qui ne répondra plus aux différentes demandes, notamment demandes d'Action. La réalisation du Transfert Sortant entraînera la cessation du Contrat NNR.

9. CHANGEMENT DE REGISTRANT

Le changement de Registrant vaut changement de Titulaire du Nom de domaine et donc cession du Nom de domaine. Lors de votre demande, le Nom de domaine ne doit pas être en cours de Suppression ni faire l'objet d'une demande de Transfert, ni l'objet d'aucun litige ni aucune procédure. Les frais et droits échus ou à échoir, restant dus par vos soins, devront avoir été réglés à NordNet Registrar directement ou par l'intermédiaire de votre Prestataire de Nom de domaine.

Le changement de Registrant doit respecter la procédure de changement de Registrant, dont le document type est disponible sur le Site NordNet Registrar ou sur simple demande auprès de NordNet Registrar. Il devra être complété et signé par le cédant, et accompagné des éléments justificatifs nécessaires dans le respect des dispositions définies au document type. Une validation complémentaire peut être demandée par le Registre concerné. Il appartient au Titulaire d'en tenir informé le Prestataire de Nom de domaine.

10. MODIFICATIONS SUR LE NOM DE DOMAINE

Vous avez la possibilité, pendant toute la durée de l'enregistrement du Nom de domaine auprès de NordNet Registrar, de procéder à diverses Modifications des informations relatives audit Nom de domaine, autres que le changement de Registrant, qu'elles soient administratives (ex : modifications relatives aux Contacts, changement de coordonnées du Titulaire du Nom de domaine) ou techniques (ex : modifications de DNS).

10.1. Conformité de la demande de Modification

Le Nom de domaine dont Vous demandez la Modification doit être préalablement enregistré auprès de NordNet Registrar, et ne pas être en cours de Suppression, ni être en cours de Transfert Sortant.

Votre demande de Modification de Nom de domaine doit respecter les procédures de NordNet Registrar et les règles des Registres et Autorités de tutelle afin d'être prise en compte, et contenir toutes informations ou tous documents utiles à la Modification du Nom de domaine. A défaut, le traitement de votre demande de Modification ne pourra aboutir.

10.2. Validation des Modifications

La procédure de Modification des informations peut être spécifique à chaque Extension. Elle peut nécessiter la validation du Contact actuel concerné ou du Titulaire du Nom de domaine. Si la modification ne peut être effectuée en ligne, un document type permettant la mise à jour des informations sera proposé sur le site www.nordnet.net, espace « Registrar », ou sur simple demande à NordNet Registrar (coordonnées disponibles à l'article « Coordonnées de NordNet Registrar »). La demande adressée par le biais du document type devra être dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs nécessaires afin de pouvoir être prise en compte. Les Modifications peuvent faire l'objet d'un traitement complémentaire par l'Autorité de tutelle ou Registre concerné susceptible d'entraîner un délai supplémentaire d'enregistrement des Modifications.

11. RENOUELEMENT DU NOM DE DOMAINE

11.1. Demande de Renouvellement

Dès lors que Vous effectuez une demande de Renouvellement, elle ne peut faire l'objet d'une annulation. La demande de Renouvellement devra intervenir au plus tard le jour de l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine.

Le Renouvellement s'effectuera dans les conditions établies au sein des Conditions générales et des Conditions particulières de NordNet Registrar, telles qu'en vigueur au jour de votre demande de Renouvellement (notamment la réception d'un moyen de paiement valide). Lors du Renouvellement, NordNet Registrar se réserve le droit de Vous demander de confirmer ou de saisir à nouveau tout ou partie des informations déjà transmises.

Si après diverses relances effectuées auprès des Contacts du Nom de domaine (notamment du Contact de facturation), Vous n'avez pas, à l'échéance de l'enregistrement du Nom de domaine, procédé au Renouvellement de ce dernier, ou si Vous avez expressément fait part de votre volonté de ne pas le renouveler, il entrera en phase de Suppression. Le Nom de domaine redeviendra disponible à l'issue de la phase de Suppression.

L'initiation des Actions sur le Nom de domaine sera traitée dans un délai d'un (1) jour ouvré à compter de la réception par NordNet Registrar des informations complètes et conformes ainsi que des éventuels documents nécessaires. Toutefois, selon l'Extension, il peut exister un délai complémentaire permettant le renouvellement du Nom de domaine après son échéance tant que la phase de Suppression n'est pas initiée et moyennant le paiement d'une redevance complémentaire.

Vous ne pouvez prétendre à aucune indemnité du fait des conséquences qui pourraient résulter de la Suppression du Nom de domaine pour défaut de renouvellement.

11.2. Durée du Renouvellement

La durée du Renouvellement de l'enregistrement du Nom de domaine est fixée selon l'option que Vous avez choisie lors de la présentation de la demande de Renouvellement et les conditions propres à chaque Extension.

Les enregistrements ne peuvent se faire que par période de 10 ans maximum c'est-à-dire que la date d'échéance d'un Nom de domaine ne peut jamais être supérieure à 10 ans. Ainsi, la période demandée de renouvellement, additionnée à la période d'enregistrement restant à courir, ne peut excéder 10 ans sauf exception.

12. SUPPRESSION

12.1. Conditions de Suppression

Un Nom de domaine enregistré auprès de NordNet Registrar peut être supprimé, à tout moment, sur demande écrite et préalable du Titulaire, accompagnée des pièces justificatives, adressée à NordNet Registrar, dans les formes prévues sur le Site NordNet Registrar.

12.2. Délai de Suppression

Le Nom de domaine ne sera supprimé qu'à compter de la date et l'heure du traitement par le Registre ou l'Autorité de tutelle, sauf le cas échéant procédure de levée de suppression moyennant paiement d'une redevance éventuelle. NordNet Registrar attire votre attention sur le fait que le délai de transcription de la Suppression des différentes bases et notamment des bases Whois peut être relativement long.

12.3. Conséquence de la Suppression du Nom de domaine

La Suppression du Nom de domaine entraînera la cessation du Contrat entre Vous et NordNet Registrar, sans remboursement des sommes déjà versées.

13. DROIT DE REFUS

Le Registre dispose également de la faculté de refuser votre demande en fonction de la règle établie par Extension, sans que NordNet Registrar ne puisse s'y opposer ni voir sa responsabilité engagée.

14. RESPECT DES DROITS DES TIERS

14.1 Dépôt et utilisation du Nom de domaine

Vous vous engagez à ce que le Nom de domaine et l'utilisation qui en est faite respectent les législations et réglementations et les autres dispositions contractuelles ou éventuelles licences applicables et ne portent pas atteinte aux droits des tiers. Plus particulièrement mais non limitativement, Vous déclarez que le Nom de domaine concerné par le Contrat NNR ainsi que l'utilisation qui en sera faite directement ou indirectement, notamment par le biais du site exploité sous ce Nom de domaine, respectent l'ordre public et n'enfreignent pas les droits des tiers, toute législation ou réglementation applicable, notamment en matière de protection des mineurs (pornographie, pédophilie, ...), de provocation au crime, délit ou suicide, d'incitation à la haine raciale, d'apologie de crimes contre l'humanité, de droit à l'image, de droit d'auteur, de droit des marques ou autres droits de propriété intellectuelle, de droit au nom, au prénom ou au pseudonyme (cette liste n'est qu'indicative et en aucun cas limitative).

Vous vous engagez également à ce qu'aucune opération d'envoi massif de Courrier électronique ne soit pratiquée ou initiée par l'intermédiaire du site Internet exploité sous ledit Nom de domaine ou d'adresses de Courriers électroniques contenant tout ou partie dudit Nom de domaine, qu'elle soit à destination de la France ou de l'étranger.

NordNet Registrar n'est pas tenue de réaliser une quelconque vérification à ce titre. Vous êtes seul responsable de votre Nom de domaine et des données que Vous consultez, interrogez, stockez, transférez ou téléchargez grâce aux Services de NordNet.

14.2 Données personnelles – Données Whois

Vous vous engagez à utiliser la base Whois NordNet Registrar conformément aux dispositions insérées sur la page de résultat obtenue. Ainsi, Vous ne devrez pas utiliser les données recueillies :

- à des fins de communications (commerciales, publicitaires, marketing ou de prospection, etc.) non sollicitées et/ou en masse, par quelque moyen que ce soit, à moins que ces données ne correspondent aux données de vos propres clients ;
- pour l'envoi en masse et automatisé de données ou requêtes aux Registres ou Registrars, à moins qu'elles ne soient raisonnablement nécessaires à l'enregistrement ou la modification de Noms de domaine.

14.3 PARL

NordNet Registrar respectera toute décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment l'obliger à effectuer une Action sur ce Nom de domaine, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

En cas de conflit sur un Nom de domaine entre Vous et un tiers, Vous pourrez utiliser les voies de droit et voies de recours définies par les Registres et/ou Autorités de tutelle. NordNet Registrar Vous informe qu'elle ne gère pas ces conflits et invitera le tiers à se rapprocher du titulaire du Nom de domaine. NordNet Registrar Vous recommande de solliciter, en la matière, les conseils de tout professionnel compétent.

15. TARIFS ET PAIEMENT

15.1. Tarifs et Paiement

Les tarifs de la prestation et de toute Action prévues aux présentes Conditions contractuelles sont disponibles sur simple demande auprès de NordNet Registrar. Le prix est le même si Vous n'utilisez pas le Nom de domaine. Les prix s'entendent hors taxes, au tarif en vigueur au jour du traitement de la demande d'Action sur le Nom de domaine concerné. Ces tarifs comprennent les frais dus aux Autorités de tutelle et/ou aux Registres de l'Extension du Nom de domaine concerné.

NordNet Registrar exécutera sa prestation après réception d'un moyen de paiement valide. Toute demande d'Action payante sur un Nom de domaine relevant des Conditions contractuelles est soumise à un paiement préalable sans possibilité de remboursement, même si l'Action n'aboutit pas.

En cas de paiement frauduleux, NordNet Registrar se réserve la possibilité de résilier le Contrat NNR conformément à l'article « Suspension – Résiliation ».

Si le Titulaire du Nom de domaine fait appel à un Prestataire de Nom de domaine dont NordNet est le Registrar, les obligations de paiement entre lui et ce Prestataire de Nom de domaine sont contractuellement définies entre eux. Il est rappelé au Titulaire du Nom de domaine qu'il subira tout défaut de paiement de son Prestataire de Nom de domaine à NordNet Registrar.

15.2. Incidents de paiement

Tout impayé, en ce compris toute annulation de paiement par carte bancaire, sera considéré comme un retard de paiement. Le retard de paiement d'une seule facture ou échéance entraîne :

- la mise en position « hold » du Nom de domaine concerné empêchant son utilisation,
- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes que Vous devez à NordNet Registrar;
- la possibilité de suspendre ou de résilier, jusqu'au paiement complet des sommes que Vous devez à NordNet Registrar, l'exécution du Contrat en cours dans les conditions fixées à l'article « Suspension-Résiliation »,
- l'application, par NordNet Registrar, d'un intérêt de retard calculé depuis le lendemain de la date d'échéance de la facture jusqu'à son complet règlement à un taux égal à 12 % l'an sans que celui-ci ne puisse être inférieur à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal français,
- l'application par NordNet des frais de rejet (8€, ce montant pouvant varier si vous résidez hors de France) ou autre frais bancaire ou frais de LRAR le cas échéant.

Si par contre, NordNet Registrar devait effectuer un remboursement, celui-ci ne peut être effectué qu'après encaissement définitif de toutes les sommes dues.

16. DUREE

Le Contrat est conclu lors de votre première demande d'Action (Transfert Entrant ou Dépôt) jusqu'à la fin de la gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar. La gestion du Nom de domaine par NordNet Registrar débutera au jour de la validation du Dépôt ou du Transfert Entrant du Nom de domaine et s'achève avec la Suppression ou le Transfert Sortant du Nom de domaine.

NordNet Registrar attire votre attention sur le fait que l'échéance du Nom de domaine peut ne pas être identique à l'échéance de votre contrat conclu avec un Prestataire de Nom de domaine.

17. DONNEES

Votre demande d'Action implique la collecte et le traitement de données personnelles. NordNet Registrar est soucieux de respecter la loi Informatique et Libertés et Vous invite à prendre connaissance des clauses qui suivent.

17.1. Traitement des données personnelles

Au sein du présent article, sont assimilés à la personne de NordNet, ses partenaires et sous-traitants spécifiquement chargés de la Commande.

Vous acceptez que NordNet Registrar traite, conserve et transmette les données personnelles dans les conditions prévues au sein du présent article. Ce traitement est réalisé sous la responsabilité de NordNet Registrar, représentée par son Président Directeur Général. L'ensemble des informations recueillies par NordNet Registrar est destiné au traitement et à l'exécution de vos demandes d'Action diverses et, de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services de NordNet Registrar ou de ses partenaires ainsi que des Registres ou Autorités de tutelle. Le défaut de réponse ou l'inexactitude de leur contenu pourrait empêcher NordNet Registrar d'exécuter tout ou partie de sa prestation. Par conséquent, lesdites données doivent obligatoirement être fournies à NordNet Registrar, à moins qu'elles ne soient indiquées comme étant facultatives.

NORDNET REGISTRAR SE RESERVE LE DROIT DE CONSERVER ET DE TRANSMETTRE L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS PERSONNELLES VOUS CONCERNANT A TOUTES AUTORITES OU PERSONNES QUI DOIVENT ETRE LEGALEMENT DESTINATAIRES DES INFORMATIONS OU TOUT SOUS-TRAITANT DE NORDNET REGISTRAR QUI AURAIT BESOIN DE CES INFORMATIONS POUR EFFECTUER LES OPERATIONS DONT IL A ETE CHARGE PAR NORDNET REGISTRAR (NOTAMMENT MAINTENANCE, ASSISTANCE, RECOUVREMENT, ...) AINSI QU'A TOUT REGISTRE OU AUTORITE DE TUTELLE CONCERNE OU TOUTE PERSONNE DESIGNEE PAR ELLE. AUSSI, TOUT OU PARTIE DES DE VOS DONNEES PERSONNELLES POURRAIENT ETRE TRANSMISES VERS DES PAYS SITUES EN DEHORS DE L'UNION EUROPEENNE.

NordNet Registrar prendra toute précaution raisonnable afin de protéger les données personnelles transmises contre toute perte, mauvaise utilisation, transmission ou accès non autorisés. Toutefois, en raison du caractère peu sécurisé du réseau Internet, NordNet Registrar ne pourra être tenue responsable de l'accès ou de l'interception de vos données personnelles par un tiers sauf en cas de faute de sa part.

NordNet Registrar pourra également être amenée à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi et/ou ses déclarations CNIL.

Par ailleurs, NordNet Registrar se réserve la possibilité de Vous adresser, y compris par Courrier électronique, sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article ou dans lesdits Courriers électroniques:

- Soit une ou plusieurs lettres d'informations périodiques au titre de l'Offre à laquelle Vous avez souscrit,
- Soit des informations promotionnelles relatives à des produits et services analogues à ceux faisant l'objet du Contrat auquel Vous avez souscrit,

- Soit des informations ou offres promotionnelles relatives aux autres produits ou services proposés par NordNet Registrar à condition que Vous ayez manifesté votre consentement préalable à recevoir ces informations promotionnelles.

17.2 Données personnelles de tiers

Dans le cas où Vous devez transmettre à NordNet Registrar des données personnelles d'une tierce personne, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de celle-ci, concernant la transmission et le traitement par NordNet desdites données. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont elle dispose, ainsi que leurs modalités d'exercice.

17.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

Conformément aux articles 32 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés », Vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux informations qui Vous concernent. Le cas échéant, Vous pouvez rectifier, compléter et mettre à jour les données à caractère personnel Vous concernant, qui sont inexactes, incomplètes ou périmées.

Vous pourrez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande :

- **par lettre adressée à : NordNet, BP 60985, 111 rue de Croix, 59510 Hem, France, ou**
- **par courriel à l'adresse coordonnees@nordnet.com.** Cette adresse email est destinée à recevoir uniquement les demandes ayant pour objet l'exercice de vos droits. Aussi, NordNet Registrar se réserve le droit de ne pas répondre aux demandes adressées par courriel à cette adresse et dont l'objet ne porterait pas sur l'exercice de ces droits.

Votre demande devra être accompagnée de tout justificatif utile et devra préciser :

- l'intitulé du Contrat,
- le numéro du Contrat,
- le numéro d'Abonné,
- l'objet de votre demande,
- l'adresse de Courrier électronique concernée.

En cas de demande incomplète, NordNet Registrar pourra Vous demander de fournir toute information complémentaire afin de traiter votre demande. En outre, conformément aux articles 32 et suivants de la loi Informatique et Libertés, NordNet Registrar pourra Vous demander de justifier votre identité et, dans les cas prévus par la loi, d'exposer vos motifs légitimes avant de répondre à toute demande. Dans l'hypothèse où Vous demanderiez une copie des données à caractère personnel, NordNet Registrar pourra subordonner la délivrance de cette copie au paiement d'une somme qui ne peut excéder le coût de la reproduction.

17.4 Cookies

NordNet Registrar Vous informe qu'un ou plusieurs cookies (petits fichiers textes) peuvent s'installer automatiquement sur le disque dur de votre ordinateur lors de votre visite sur le Site NordNet Registrar. Ces cookies permettent notamment à la société NordNet d'assurer le bon fonctionnement des chaînes de navigation globale et de commande, mais également de personnaliser votre accès au Site NordNet Registrar.

Vous avez la possibilité de supprimer les cookies installés lors de votre visite sur le Site NordNet Registrar, à l'aide de la barre d'outils de votre navigateur. La suppression des cookies devra intervenir une fois votre navigation sur le Site NordNet Registrar terminée. A défaut, Vous êtes informé du fait que l'usage du Site NordNet Registrar, en ce compris la prise de Commande, ainsi que les services qui y sont proposés, pourront être perturbés, voire empêchés.

17.5. Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que NordNet Registrar est titulaire de tout droit sur les bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données et ce, pour le monde entier. Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises à NordNet Registrar au titre des Conditions contractuelles, toute information que NordNet Registrar aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

18. LICENCE

Si le Registrant du Nom de domaine concède une licence d'utilisation et/ou d'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un (des) tiers, il en reste néanmoins le titulaire officiel et doit fournir ses propres coordonnées, les coordonnées des Contacts du(des) Nom(s) de domaine, et celles du licencié qu'il s'engage à mettre à jour conformément aux dispositions de l'article « Informations ».

Le Registrant reste personnellement tenu du respect du présent Contrat NNR et doit veiller également à son respect par le licencié. Il assume, même s'il a concédé l'utilisation et/ou l'exploitation de son (ses) Nom(s) de domaine à un(des) tiers, la responsabilité de toute Action, de l'exploitation ou non du Nom de domaine et des conséquences dommageables qui peuvent en résulter.

En cas d'action judiciaire ou de PARL à l'encontre du Registrant concernant l'enregistrement et/ou exploitation du(des) Nom(s) de domaine dont celui-ci a concédé la licence, il s'engage à divulguer à la personne intentant l'action, l'identité exacte du licencié.

Ainsi, le Registrant s'engage à disposer en permanence d'informations à jour concernant le licencié :

- Pour une personne physique : nom, prénom, adresse postale, adresse de Courrier électronique, numéro de téléphone, numéro de fax et le cas échéant numéro d'immatriculation au RCS ou répertoire des métiers.
- Pour une personne morale : dénomination, siège social, adresse de Courrier électronique, numéro d'enregistrement sur les bases de données publiques (de type RCS, INSEE, ...) ainsi que les éléments d'identification et coordonnées de son représentant légal (nom, prénom, fonction, adresse postale, adresse de Courrier électronique, numéro de téléphone, numéro de fax).

19. FORCE MAJEURE

L'inexécution de tout ou partie de ses obligations par l'une ou l'autre des parties ne pourra engager sa responsabilité si l'inexécution est due à un événement de force majeure, tel que prévu à l'article 1148 du Code civil.

Par dérogation à ce texte et de convention expresse, les événements suivants seront réputés constitutifs de cas de force majeure, indépendamment des critères d'irrésistibilité, d'imprévisibilité et d'extériorité s'ils sont indépendants de la volonté des parties et même s'ils ne sont que partiels :

- Retrait de l'agrément accordé aux services de NordNet Registrar par les Registres ou Autorités de tutelle ;
- Interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications, notamment toute interruption de service expressément demandée par une autorité administrative ou juridictionnelle,
- Arrêt de la fourniture d'énergie, défaillance et/ou interruption des réseaux de transmission y compris de l'accès au réseau internet ;
- Panne et/ou sabotage des moyens de télécommunications, actes de piratage informatique,
- Incendie, foudre, inondation et autre catastrophe naturelle, dégât des eaux, intempérie exceptionnelle, avarie, épidémie, émeute, guerre, guerre civile, insurrection, attentat, explosion, acte de vandalisme ;
- Grève totale ou partielle, lock-out extérieure à NordNet ;

- Toutes décisions des registres ou autorités de tutelle pour une cause non imputable à NordNet qui empêcheraient, en tout ou partie, l'exécution du Contrat.

Ces différents événements constitueront des cas de force majeure qu'ils concernent NordNet, ses fournisseurs ou prestataires, et le cas échéant, le Registre ou l'Autorité de tutelle.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent Contrat affectées par celui-ci pendant toute sa durée et tant que ses effets se feront sentir. Néanmoins, si les conséquences de la force majeure dureraient plus de trente (30) jours consécutifs, chacune des Parties pourra mettre fin de plein droit au Contrat en notifiant cette décision par tout moyen visé à la rubrique « Notifications » sans que cette résiliation n'ouvre droit à l'obtention d'une quelconque indemnité pour l'une ou l'autre des Parties. La résiliation prendra effet huit (8) jours après la date d'envoi de la notification.

20. LIMITATION DE RESPONSABILITE

DES LORS QUE NORDNET REGISTRAR AURA AGIT DE MANIERE RAISONNABLE, NORDNET REGISTRAR N'EST PAS RESPONSABLE, NI A VOTRE EGARD, NI A L'EGARD D'UN TIERS POUR

TOUS LES PREJUDICES, PERTES ET DOMMAGES POUVANT SURVENIR EN RAISON :

A) DU REFUS, D'UNE SUSPENSION, D'UNE MODIFICATION OU D'UNE PERTE D'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE OU EN APPLICATION DES REGLES QU'ILS ONT ETABLIES,

B) DU RETARD, DE L'ABSENCE OU DU MAUVAIS TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LES AUTORITES DE TUTELLE OU PAR LES REGISTRES,

C) DES DIFFICULTES TECHNIQUES INDEPENDANTES DE SA VOLONTE RENCONTREES TANT DANS LA TRANSMISSION QUE DANS LE TRAITEMENT DE TOUTE DEMANDE D'ACTION PAR LE REGISTRE OU L'AUTORITE DE TUTELLE,

D) DES CONSEQUENCES POUVANT RESUTLER DU DECALAGE DANS LES BASES WHOIS OU EN REALITE ENTRE LA PRESENTATION D'UN NOM DE DOMAINE COMME ETANT LIBRE OU RESERVE ET LE FAIT QU'EN REALITE LE NOM DE DOMAINE VIENT D'ETRE RESERVE OU EST REDEVENU LIBRE,

E) DE L'ENREGISTREMENT OU DE L'UTILISATION D'UN NOM DE DOMAINE CONTRAIRE A LA REGLEMENTATION APPLICABLE, A L'ORDRE PUBLIC OU AUX DROITS DES TIERS,

F) DE L'UTILISATION DU NOM DE DOMAINE CONCERNE,

G) DE L'UTILISATION PAR UN TIERS DES DONNEES WHOIS,

H) DE LA NON COMMUNICATION PAR VOS SOINS DES DOCUMENTS ET/OU INFORMATIONS REQUIS, DE LA COMMUNICATION D'INFORMATIONS ERRONEES OU DE L'ABSENCE DE MISE A JOUR DES INFORMATIONS VOUS CONCERNANT,

I) DES MESURES DE VERIFICATION MISES EN ŒUVRE SUR LA BASE DES DONNEES PERMETTANT L'IDENTIFICATION DU TITULAIRE ET EVENTUELLEMENT DE SON CONTACT ADMINISTRATIF ET DES ACTIONS QUI EN RESULTERAIENT EN CAS DE MANQUEMENT AUX REGLES DEFINIES PAR LES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE OU AUX PROCEDURES MISES EN PLACE PAR LE REGISTRAR,

J) DE TOUTE DECISION DE JUSTICE OU TOUTE DECISION D'UNE AUTORITE DE TUTELLE OU HABILITEE, DEVENUE DEFINITIVE OU EXECUTOIRE ET OBLIGEANT NORDNET A EFFECTUER UNE ACTION SUR LE NOM DE DOMAINE,

K) DE LA MISE EN APPLICATION PAR NORDNET REGISTRAR DE LA POLITIQUE OU DES REGLES DES REGISTRES OU AUTORITES DE TUTELLE,

L) D'UNE DEFAILLANCE DES SYSTEMES DE TRANSMISSION ENTRE VOUS ET LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR OU ENTRE LES SERVICES DE NORDNET REGISTRAR M) DU NON-RESPECT DES CONDITIONS CONTRACTUELLES PAR VOS SOINS OU DE FACON GENERALE PAR L'ENSEMBLE DES CONTACTS DU NOM DE DOMAINE, EN CE COMPRIS EN CAS DE DEFAUT DE PAIEMENT,

N) DE L'EXPLOITATION DU SITE INTERNET (EN CE COMPRIS LE CONTENU DU SITE HEBERGE) SOUS LE NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE,

O) D'OPERATIONS D'ENVOI EN MASSE EFFECTUEES A PARTIR D'UNE ADRESSE DE COURRIER ÉLECTRONIQUE COURRIER ELECTRONIQUE CORRESPONDANT AU NOM DE DOMAINE QUE VOUS AVEZ ENREGISTRE.

DE PLUS, NORDNET REGISTRAR NE POURRA PAS ETRE TENUE RESPONSABLE DES CATEGORIES DE DOMMAGES SUIVANTS :

- DOMMAGES IMMATERIELS, PARFOIS QUALIFIES D'EXTRA-PATRIMONIAUX OU MORAUX,

- PERTE D'UNE CHANCE, MANQUE A GAGNER, PERTE D'EXPLOITATION, PERTE DE BENEFICES, PERTE DE CLIENTELE, TROUBLE COMMERCIAL, ATTEINTE A L'IMAGE DE MARQUE, ET CECI QUEL QUE SOIT LE TYPE D'ACTION EN RESPONSABILITE ENGAGEE, MEME SI NORDNET REGISTRAR A ETE AVERTI DE LA POSSIBILITE DE SURVENANCE DE TELS DOMMAGES.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, ET A L'EXCEPTION DES DOMMAGES CORPORELS CAUSES AUX PERSONNES, LA RESPONSABILITE PECUNIAIRE DE NORDNET REGISTRAR SERA LIMITEE AU

COUT DE L'ENREGISTREMENT DU NOM DE DOMAINE POUR UN AN AUPRES DU REGISTRE.

Ainsi, la responsabilité de NordNet Registrar ne pourra en aucun cas être recherchée du fait de l'enregistrement et/ou de l'utilisation et/ou de l'exploitation frauduleuse ou illégale du(des) Nom(s) de domaine enregistrés par le Registrant et/ou en son nom et pour son compte. A ce titre, le Registrant s'engage à indemniser, défendre et garantir NordNet Registrar dans les conditions visées à l'article « Indemnisation ».

De plus, le Registrant s'engage à supporter tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité, devant quelque juridiction que ce soit, et notamment, les honoraires et débours des conseils et avocats.

Ces clauses s'appliqueront sous réserve des dispositions contraires prévues par certaines législations. Dans ce cas, la responsabilité sera limitée dans la mesure permise par ladite loi applicable. Ces dispositions s'appliquent en complément des Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar définis à l'article 25.

21. INDEMNISATION

Vous vous engagez à indemniser, défendre et garantir NordNet Registrar et société de son groupe et/ou le Registre et/ou toute Autorité de Tutelle et/ou l'ICANN et/ou leurs dirigeants, administrateurs, employés, représentants et/ou préposés en cas de plainte, action, mise en responsabilité par un tiers du fait de vos actes ou omissions. Vous supporterez tous les coûts et dépenses qui pourraient résulter de ces plaintes, actions ou mises en responsabilité et notamment les honoraires et débours des conseils et avocats.

22. SUSPENSION – RESILIATION

22.1. Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Registres ou Autorités de tutelle

Vous acceptez que le Nom de domaine concerné par les Conditions contractuelles soit suspendu, supprimé ou transféré, ou qu'un changement de Registrant soit effectué conformément à toute règle adoptée soit par une Autorité de tutelle, soit par le Registre, afin de :

- corriger des erreurs commises par le Registre ou le Registrar lors de toute Action relative au Nom de domaine ;
- résoudre les litiges relatifs au Nom de domaine ;
- répondre au non respect de vos obligations (identification...).

22.2. Suspension par NordNet Registrar

22.2.1. Procédure de suspension

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses des Conditions contractuelles, NordNet Registrar se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande d'Action, ou d'empêcher

l'utilisation du Nom de domaine dans les limites permises par les Registres, sans préavis ni indemnité.

En cas de PARL ou de notification d'une action judiciaire, le Nom de domaine sera suspendu durant toute la procédure.

La suspension ou Suppression du Nom de domaine sera notifiée au Titulaire du Nom de domaine (sur l'adresse figurant dans la base Whois) ou, en l'absence d'adresse du Titulaire du Nom de domaine, au Contact administratif par Courrier électronique.

22.2.2. Conséquences

Tant que le Nom de domaine est suspendu, aucune Action ne peut être entreprise sur celui-ci. Les obligations de NordNet Registrar à votre égard seront suspendues ou résiliées en cas de Suppression du Nom de domaine. La Suppression du Nom de domaine a pour conséquence de permettre au Nom de domaine de retomber dans le domaine public et ainsi de le rendre disponible à l'enregistrement, dans les conditions établies par le Registre ou l'Autorité de tutelle concerné. La résiliation implique également la Suppression du Nom de domaine des bases du Registre ou de l'Autorité de tutelle concernée, et par conséquent, des bases Whois. Vous demeurez tenu du respect de toutes vos obligations contractuelles.

22.3. Résiliation du Contrat NNR

22.3.1. Résiliation sans faute

En l'absence d'un manquement de l'une ou l'autre des parties et de changement de Registrant, le Contrat NNR pourra être résilié de plein droit dans les conditions prévues aux articles « Renouvellement », « Transfert Sortant », « Suppression », ou « Force majeure ».

22.3.2 Résiliation en cas de litige sur le Nom de domaine

Le Contrat NNR pourra également être résilié afin de respecter une décision rendue à la suite d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges ou une décision de justice devenue définitive ou exécutoire qui pourrait notamment exiger le changement de Registrant, le Transfert ou la Suppression du Nom de domaine.

22.3.3. Résiliation pour faute

Le Contrat NNR peut être résilié avant son terme par l'une des parties si l'autre manque à ses engagements. Dans ce cas, la partie qui veut résilier le Contrat NNR devra, par courrier postal, mettre l'autre partie en demeure de respecter ses engagements.

Si, à l'expiration d'un délai de quinze (15) jours à compter de la date d'émission de la lettre de mise en demeure, l'autre partie ne s'est pas conformée à ses obligations, le présent Contrat NNR sera résilié de plein droit par l'envoi d'un second courrier postal (si NordNet Registrar ne s'est pas conformée à ses obligations), et par l'envoi d'un Courrier électronique (si le Client ne s'est pas conformé à ses obligations), conformément à l'article « Notifications ». Toutefois, dans le cas où la nature des engagements non respectés rendrait impossible pour la partie défaillante de remédier à son manquement, l'autre partie pourra résilier le Contrat NNR de plein droit immédiatement après la constatation du manquement, par envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, NordNet Registrar sera libre de résilier le Contrat NNR dans les conditions fixées à l'article « Suspension – Résiliation » si Vous omettez délibérément de :

- fournir à NordNet Registrar des informations complètes, actuelles et exactes,
- les mettre à jour rapidement et chaque fois que nécessaire,
- répondre sous quinze (15) jours aux demandes de NordNet Registrar concernant l'exactitude :
 - o des informations relatives à vos coordonnées,

- o et plus généralement, de toute information que Vous auriez pu transmettre à NordNet Registrar.

22.3.4. Conséquences de la Résiliation du Contrat NNR

A compter de la résiliation du Contrat NNR, il Vous appartient de transférer le Nom de domaine à un autre Registrar (Transfert Sortant). La résiliation du Contrat NNR entraîne la Suppression du Nom de domaine à échéance en l'absence de Transfert Sortant ou de changement de Registrant ou de Suppression en cours d'enregistrement. NordNet collaborera au Transfert Sortant ou à la Suppression du Nom de domaine.

NordNet Registrar ne sera pas tenue de Vous rembourser les sommes que Vous aurez déjà versées au titre du Contrat NNR. De plus, Vous restez redevable des sommes dues pour la durée totale demandée de votre souscription au Contrat NNR soit directement soit par l'intermédiaire de votre Prestataire de Nom de domaine. Ces sommes sont conservées à titre de frais de dossier.

Vous êtes informé que si vous êtes lié à un Prestataire de Nom de domaine, la résiliation du Contrat NNR n'entraîne pas nécessairement la résiliation de votre abonnement auprès de ce Prestataire de Nom de domaine. Par ailleurs, la résiliation de votre abonnement auprès de votre Prestataire de Nom de domaine n'entraîne pas nécessairement la résiliation du Contrat NNR et donc la suppression de votre Nom de domaine.

23. LITIGES

A l'exclusion des litiges intentés par des tiers à l'encontre du Nom de domaine qui feraient l'objet d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges et, à l'exclusion des litiges relatifs au Contrat NNR qui seront soumis aux règles décrites à l'article « Procédure judiciaire » ci-après, le Registrant soumettra tout litige relatif à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine à la compétence du tribunal (i) du domicile du Registrant ou (ii) du lieu du siège social du Registrar.

Si une procédure judiciaire ou une Procédure Alternative de Règlement des Litiges, relative à l'enregistrement, l'utilisation et/ou l'exploitation d'un Nom de domaine géré par les services NordNet Registrar, est intentée à l'encontre du Titulaire de ce dernier, NordNet Registrar pourra être amenée, sur demande de l'Autorité compétente, à bloquer toute Action de votre part portant sur le Nom de domaine concerné.

23.1. Procédure Alternative de Règlement des Litiges

Le Titulaire du Nom de domaine est tenu de se soumettre à une Procédure Alternative de Règlement des Litiges au cas où un tiers engage une telle procédure. Ainsi, Vous vous engagez à Vous soumettre à toute Procédure Alternative de Règlement des Litiges qui pourrait être adoptée par les Registres ou Autorités de tutelle en fonction de l'Extension concernée et mise en œuvre par un tiers en relation avec le Nom de domaine.

Pour consulter en ligne les règles applicables, reportez-vous aux adresses indiquées au sein de l'Annexe « Conditions applicables aux différentes Extensions ». NordNet Registrar peut également Vous adresser ces documents sur simple demande de votre part. Vous êtes informé que les différentes règles pourront être modifiées à tout moment.

NordNet Registrar respectera les dispositions de toute décision rendue à l'issue d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges l'obligeant à Modifier (administrativement et/ou techniquement), Changer de Registrant, Transférer ou Supprimer un Nom de domaine relevant des Conditions contractuelles. Dans le cadre d'une Procédure Alternative de Règlement des Litiges de type UDRP, NordNet Registrar respectera un délai de dix (10) jours ouvrés à compter du jour où la décision de Transfert, de Changement de Registrant, ou de Suppression a été notifiée avant de mettre en œuvre ladite décision. NordNet Registrar informera les parties à la décision ainsi que, dans le cadre des UDRP, l'ICANN, de la date d'entrée en vigueur de ladite décision.

Une Procédure Alternative de Règlement des Litiges n'empêche pas les parties de soumettre le litige à un tribunal compétent pour obtenir une décision judiciaire. Si une procédure judiciaire est engagée, elle peut entraîner la suspension de la Procédure Alternative de Règlement des Litiges.

23.2. Procédure judiciaire

La loi française sera seule applicable au présent Contrat NNR à l'exclusion des règles de conflit.

Le tribunal compétent sera déterminé conformément aux règles de droit commun, sauf si Vous avez la qualité de commerçant.

Pour les commerçants, tout litige entre les parties, relatif à leurs relations commerciales et notamment à la conclusion, l'interprétation, l'exécution et la cessation du présent Contrat NNR sera soumis à la compétence exclusive des juridictions du lieu du siège social de NordNet, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

24. DISPOSITIONS GENERALES

24.1 Langue du Contrat

La langue française est la langue officielle du Contrat NNR. A ce titre, l'ensemble des notifications visées au sein des présentes Vous seront adressées par NordNet Registrar en langue française.

Toute traduction du Contrat NNR n'est donnée qu'à titre indicatif, afin de faciliter la compréhension des Registrants ou utilisateurs des Services NordNet Registrar non francophones. En conséquence seule la version française fait foi.

24.2 Indépendance des parties

Les parties déclarent expressément qu'elles agiront à tout moment en toute indépendance l'une de l'autre. Aucune exclusivité n'est octroyée par l'une des parties à l'autre partie à travers le présent Contrat NNR à moins qu'elle ne résulte de l'Offre elle-même.

Vous reconnaissez que les présentes Conditions contractuelles ne peuvent créer entre Vous et NordNet une quelconque filiale ou entreprise commune, ni un quelconque lien de subordination ou de représentation (mandat, agence, commission etc.). En conséquence, chacune des parties veillera à ce qu'aucune confusion ne se fasse sur sa qualité ; NordNet Registrar intervenant dans les limites de ses attributions légale, réglementaire et administrative et de celles définies au sein du présent Contrat NNR.

24.3 Circulation du Contrat

Vous ne pourrez céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat NNR à un tiers, sans information écrite et préalable de NordNet Registrar. Vous vous engagez le cas échéant à respecter l'ensemble des formalités nécessaires, à la prise en compte de l'opération.

NordNet Registrar pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations. En cas de cession, délégation, transfert, NordNet Registrar devra alors vous informer par tous moyens appropriés notamment par la publication d'une information sur son Site. De plus, NordNet Registrar pourra librement sous-traiter à un ou plusieurs tiers tout ou partie des obligations mises à sa charge par les Conditions contractuelles.

24.4 Divisibilité

Si l'une quelconque des dispositions des Conditions contractuelles était annulée en tout ou partie, la validité des dispositions restantes des Conditions contractuelles n'en serait pas affectée. Dans ce cas, les Parties devront, dans la mesure du possible, remplacer la disposition annulée par une disposition valable correspondant à l'esprit et à l'objet des Conditions contractuelles.

24.5. Tolérances

Le fait pour NordNet Registrar, de s'abstenir de diligenter un quelconque recours lié à Votre manquement ou plus généralement des Contacts du(des) Nom(s) de domaine à l'une quelconque des obligations et engagements aux termes des Conditions contractuelles, ne saurait valoir renonciation à exercer ledit recours relativement à ce manquement ou à tout manquement ultérieur.

24.6 Intitulés

Les intitulés des articles des Conditions contractuelles ont pour seul but de faciliter les références et n'ont pas par eux-mêmes, une valeur contractuelle ou une signification particulière.

24.7 Frais

Les parties seront chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts encourus par eux respectivement en relation avec les Conditions contractuelles et les opérations qu'elles prévoient, y compris les honoraires et débours.

25. Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar

Vous trouverez ci-dessous la reproduction d'un document, établi par l'ICANN, récapitulant les droits et responsabilités des Registrants en vertu des règles définies par l'Autorité de tutelle.

Ce document a été traduit dans plusieurs langues dans un but purement informatif. Le texte original faisant foi (en anglais) peut être consulté sur: <http://www.icann.org/en/registrars/registrar-rights-responsibilities-en.htm>

Contexte: l'une des nouvelles dispositions ajoutées au RAA de 2009 exige à ce que l'ICANN conçoive, en consultation avec les registraires, une page web identifiant les droits et les responsabilités disponibles s'appliquant à la personne procédant à l'enregistrement. Ce document publié est le résultat de contributions initiales provenant d'un groupe de travail mixte du Conseil GNSO et du Comité consultatif At-Large et des consultations postérieures avec les registraires; et offre un résumé dans une langue simple des droits et responsabilités de la personne procédant à l'enregistrement, existant actuellement sous le RAA de 2009.

Introduction

Ce document fournit un résumé en «langage clair» des termes relatifs aux droits et responsabilités du registrant, énoncés dans l'[accord d'accréditation du registrar](#) (RAA), pour l'affichage sur les sites Web du registrar. Bien que certains des termes figurant ici ne se réfèrent pas spécifiquement aux registrars, ces termes sont inclus en raison de l'importance potentielle à la compréhension de la relation entre le registrar/registrant. Ce document résume également les droits et les responsabilités du registrant qui se posent au sein de la politique de consensus et de ses spécifications de l'[ICANN](#), puisque ces politiques et spécifications sont incorporées dans le RAA.

Le résumé des termes dans le présent document ne neutralisent ou ne remplacent pas les termes énoncés dans la RAA, les spécifications ou la politique.

Préambule

Pour enregistrer un nom de domaine, un détenteur d'un nom enregistré (aussi connu sous le nom de registrant) doit utiliser les services d'un registrar accrédité par l'ICANN. Pour devenir un registrar accrédité par l'ICANN, le registrar doit conclure un contrat avec l'ICANN, dénommé accord d'accréditation du registrar ou RAA. Le RAA établit plusieurs droits et responsabilités pour les registrants, et les registrants ont des droits et des responsabilités supplémentaires qui sont énoncées dans des politiques et spécifications distinctes de l'ICANN que les registrars s'engagent à respecter.

Le RAA et les politiques connexes sont rédigés dans une terminologie très spécifique, souvent juridique. Afin d'aider les registrants à mieux comprendre les droits et les responsabilités qui accompagnent l'enregistrement d'un nom de domaine, ces droits et responsabilités sont résumés et présentés dans un document unique. Les résumés fournis ici ne neutralisent ou ne remplacent pas les termes comme écrit dans le RAA ou dans des politiques et spécifications liées.

Termes d'intérêt du RAA

Comme le RAA est entre l'ICANN et un registrar, personne d'autre - y compris un détenteur d'un nom enregistré - ne peut poursuivre l'ICANN ou le registrar pour réclamer une violation du RAA.

Les registrars ne peuvent pas faire des réclamations qu'ils peuvent fournir aux registrants un accès supérieur à tout TLD pertinent par rapport à d'autres registrars.

Certaines des obligations du registrar dépendent du fait que les détenteurs de noms enregistrés remplissent certaines responsabilités, notamment en ce qui concerne le paiement des frais d'enregistrement, la présentation des données nécessaires aux registrars, et la soumission de données exactes et la mise à jour en temps opportun de ces données demandées. Les registrars disposent également d'éléments concrets sur lesquels ils doivent donner un préavis aux détenteurs de noms de domaine enregistrés, y compris les notifications de la fin d'une période d'enregistrement, l'utilisation des données personnels d'un détenteur d'un nom de domaine, et des avis concernant l'entiercement de données des noms de domaine enregistrés par des services de confiance ou d'enregistrement mandataire, ainsi que l'affichage des frais pour la récupération des noms enregistrés.

Envoi de données aux opérateurs du registre par le registrar

Pour chaque TLD pertinent, les registrars doivent envoyer des [données de certains](#) points relatifs à chaque nom de domaine enregistré au sein d'un TLD:

- Le nom du nom de domaine enregistré à être enregistré ([3.2.1.1](#));
- Les adresses IP du serveur de nom primaire et secondaire(s) pour le nom de domaine enregistré ([3.2.1.2](#));
- Les noms correspondants de ces serveurs de noms ([3.2.1.3](#));
- A moins que généré automatiquement par le système d'enregistrement, l'identité du registrar ([3.2.1.4](#));
- A moins que généré automatiquement par le système d'enregistrement, la date d'expiration de l'enregistrement ([3.2.1.5](#)); et
- toute autre donnée exigée par l'opérateur de registre ([3.2.1.6](#)).

Les détenteurs de noms enregistrés sont normalement tenus de fournir au registrar des renseignements relatifs aux serveurs de noms ([3.2.1.2 – 3](#)), et il peut y avoir des données supplémentaires requises en vertu du paragraphe 3.2.1.6 que le titulaire du nom de domaine

enregistré doit fournir. Si le détenteur du nom de domaine enregistré fournit une mise à jour des données, le registrar a cinq (5) jours pour fournir la mise à jour à l'opérateur de registre.'

Données Whois

Les registrars sont tenus d'avoir une page Web interactive et un service Whois sur port 43 qui est disponible au public pour demander des renseignements gratuitement. Le RAA précise certains points de données qui doivent être fournis en réponse à une requête:

- Le nom de domaine enregistré ([3.3.1.1](#));
- Les noms des serveurs de noms primaire et secondaire(s) pour le nom de domaine enregistré ([3.2.1.2](#));
- L'identité du registrar (qui peut être fournie par le site Internet du registrar) ([3.3.1.3](#));
- La date de la création originale de l'enregistrement ([3.3.1.4](#));
- La date d'expiration de l'enregistrement ([3.3.1.4](#));
- Le nom et l'adresse postale du titulaire du nom de domaine enregistré ([3.3.1.6](#));
- Le nom, adresse postale, adresse Courrier électronique, numéro de téléphone et numéro de télécopieur (si disponible) du contact technique pour le nom de domaine enregistré ([3.3.1.7](#)); et
- Le nom, adresse postale, adresse Courrier électronique, numéro de téléphone et numéro de télécopieur (si disponible) du contact administratif pour le nom de domaine enregistré ([3.3.1.7](#)); et

Ces points de données sont communément appelées données Whois. Comme nous le verrons, les détenteurs de noms enregistrés sont tenus de fournir au registrar des mises à jour en temps opportun des données Whois pour un nom de domaine enregistré. Après avoir reçu la mise à jour, un registrar doit «rapidement» mettre à jour les données Whois. Les registrars peuvent sous-traiter la maintenance de la fonction de renseignements publics.

Le RAA permet aux registrars de fournir un accès en masse aux données Whois à des tiers. Lors de la fourniture d'accès en masse ou de l'accès aux données Whois par la fonction de renseignements publics, le registrar est [tenu de restreindre l'accès](#) pour les requêtes à volume élevé ou d'autres restrictions sur l'utilisation des données Whois comme spécifié dans le RAA, y compris les activités de marketing et de sollicitations en masse. Si un registrar sous-traite la fonction de renseignements publics à un tiers, le registrar doit exiger à tout entrepreneur fournissant le service sur port 43 d'imposer les mêmes restrictions sur l'accès et l'utilisation des données Whois.

Les communications avec les détenteurs de noms enregistrés

Les registrars sont [tenus de tenir des registres de toutes les communications](#) avec les détenteurs de nom de domaine enregistrés, ainsi que des documents d'information fournis aux opérateurs de registres.

Entiercement des données du détenteur du nom enregistré

Un registrar est tenu de [maintenir une base de données](#) de toutes les données Whois pour tous les noms enregistrés, enregistrés à travers l'accréditation du registrar, ainsi que de toutes les données que le registrar envoie à l'opérateur de registre. En outre, le registrar doit inclure dans la base de données le nom et (si possible) l'adresse postale, adresse Courrier électronique, numéro de téléphone et numéro de télécopieur du contact de facturation pour chaque nom de domaine enregistré.

Dans certains cas, un registrant peut choisir de limiter la quantité de renseignements personnels que le registrar met à la disposition dans une requête Whois. Pour faire ceci, le nom

peut être enregistrée par un service de confiance (permettant à un titulaire de dissimuler des renseignements d'identification et souvent de les remplacer par l'information du service de confiance). Les clients peuvent également choisir d'enregistrer les noms à travers un service mandataire, où le service mandataire est le titulaire du nom enregistré, et le service mandataire autorise l'utilisation du nom de domaine au client. Dans cette situation, le service mandataire, en tant que titulaire du nom de domaine enregistré, possède ses informations pour la plupart ou tous les points de données nécessaires.

Lorsqu'un nom de domaine enregistré est enregistré par un service de confiance ou un enregistrement mandataire, les renseignements qui sont placés dans la base de données sont touchés, et le registrar doit faire [une de deux choses](#): Le registrar doit, soit (1) inclure dans la base de données le nom et l'adresse postale, adresse Courrier électronique et numéro de téléphone fourni par les clients dans le cadre de chaque enregistrement, même si un enregistrement de confiance ou mandataire est utilisé, soit (2) au moment où un client choisit d'utiliser un service de confiance ou un enregistrement mandataire, afficher un avis que les données du client ne sont pas déposées. Lorsque les données d'un client ne sont pas déposées, seulement les informations de contact associées à l'enregistrement de confiance ou mandataire seront déposées. Si les données d'un client ne sont pas déposées, et seules les informations du service mandataire ou de confiance sont maintenues dans la base de données, dans le cas d'échec du registrar ou du registre, des avis futurs ne seront envoyés qu'à l'information de contact dans la base de données.

Transactions commerciales des registrars avec les titulaires de noms de domaine enregistrés

Le RAA impose de nombreuses exigences sur les transactions commerciales d'un registrar, y compris ses [transactions avec les détenteurs de noms enregistrés](#).

Un registrar [ne peut pas activer](#) un nom de domaine enregistré jusqu'à ce qu'il reçoive l'assurance raisonnable que le titulaire du nom de domaine enregistré payera les frais d'enregistrement.

Le RAA énonce les actions que le registrar peut prendre à la [fin de la période d'enregistrement](#) si un titulaire de nom de domaine enregistré n'a pas donné son consentement en vue de renouveler l'enregistrement, le registrar peut même annuler l'enregistrement à la fin de la période d'enregistrement en cours. Si le titulaire du nom de domaine enregistré n'a pas consenti au renouvellement, le registrar doit s'assurer qu'un nom de domaine enregistré est supprimé de la base de données du registre dans les 45 jours suivant la fin de la période d'enregistrement.

Ce droit du registrar d'annuler l'enregistrement et l'obligation de supprimer le nom de domaine n'est pas absolu. [Le paragraphe 3.7.5.1](#) du RAA énonce une liste de potentielles «circonstances atténuantes», qui, en cas d'exister, permettent au registrar de renouveler le nom de domaine, même sans le consentement du titulaire de nom de domaine enregistré. Ces circonstances comprennent le fait que le nom de domaine enregistré est sujet à une action UDRP, une décision judiciaire, une procédure de faillite, ou un litige de facturation, entre autres. Le registrar doit tenir un registre des raisons pour lesquelles il a renouvelé un enregistrement sans le consentement du titulaire d'un nom de domaine enregistré.

Les registrars doivent fournir à chaque nouvel registrant un [avis des politiques de suppression et d'auto-renouvellement du registrar](#). Si la politique de suppression du registrar change pendant la période de l'accord d'enregistrement, le registrar doit faire des efforts pour informer les titulaires de ces changements de politique. Les détails des politiques de suppression et d'auto-renouvellement [doivent être affichés](#) sur le site Web que le registrar opère pour l'enregistrement et le renouvellement des noms de domaine, et le registrar doit également [indiquer sur ces sites tous les frais qui seront facturés pour la récupération d'un nom de domaine](#) au cours de la période de grâce (la période de 30 jours pendant laquelle le nom se trouve dans le statut «en attente d'élimination» avec le registre).¹

Si un nom de domaine enregistré fait l'objet d'un [litige UDRP](#) au moment de la suppression ou à l'expiration de l'enregistrement, le plaignant UDRP a le droit de renouveler (ou de restaurer, dans le cas d'une suppression) le nom de domaine. Si le plaignant renouvelle ou rétablit le nom,

le registrar doit placer le nom dans un état d'ATTENTE ou de BLOCAGE,² et doit modifier les informations Whois pour montrer que le nom est sujet à un litige. [Paragraphe 3.7.5.7](#) du RAA prévoit également le droit pour un registrant de nom de domaine d'origine à récupérer ou à renouveler le nom dans le cas qu'une plainte UDRP est achevée sans décision, ou que la plainte UDRP est décidée en faveur du registrant du nom de domaine d'origine.

L'Accord registrar/titulaire du nom enregistré

Les registrars sont [tenus de conclure des accords d'enregistrement électroniques ou sur papier](#) avec tous les titulaires de noms enregistrés. Selon le RAA, l'accord registrar/titulaire du nom enregistré doit comprendre - au minimum - les éléments suivants (comme indiqué aux paragraphes [3.7.7.1 – 12](#) du RAA):

- Le titulaire du nom de domaine enregistré doit fournir «des coordonnées exactes et fiables» et doit «les corriger et mettre à jour rapidement» au cours de la période d'enregistrement. Les informations requises sont énoncées au paragraphe 3.7.7.1: «le nom complet, adresse postale, adresse Courrier électronique, numéro de téléphone, numéro de télécopieur si disponible du titulaire du nom de domaine enregistré, le nom de la personne autorisée à des fins de contact dans le cas d'un titulaire de nom de domaine enregistré qui est une organisation, association ou personne morale; et les éléments de données énumérés dans les paragraphes 3.3.1.2, 3.3.1.7 et 3.3.1.8».
- Si un détenteur de nom enregistré fournit intentionnellement des renseignements inexacts ou insuffisants, omet intentionnellement de mettre à jour rapidement les informations, ou ne répond pas pour plus de quinze (15) jours aux demandes de renseignements du registrar concernant l'exactitude des coordonnées, le titulaire du nom de domaine enregistré se trouvera en violation matérielle de l'accord et l'enregistrement peut être annulé.
- Celui qui est considéré comme le titulaire du nom de domaine enregistré doit fournir les informations de contact complètes, et il est le titulaire du nom enregistré du dossier. Parfois, un titulaire de nom de domaine enregistré peut enregistrer un nom de domaine et ensuite permettre à une autre personne d'utiliser le nom de domaine (comme un designer de site Web qui enregistre un nom de domaine pour un client). Si cela se produit, et la personne qui fait en effet usage du nom n'est pas entrée dans l'accord de registrar/titulaire du nom enregistré (dénommé comme «tiers» dans le RAA), le titulaire du nom de domaine enregistré pourrait être responsable de l'usage illicite du nom de domaine par le tiers. Ceci passera si le titulaire du nom de domaine enregistré est fourni avec des «preuves raisonnables d'action de dommage» de l'utilisation de la tierce partie du nom de domaine. Dans cette situation, le titulaire du nom de domaine enregistré «acceptera la responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation abusive du nom de domaine enregistré, à moins que le titulaire de nom de domaine enregistré divulgue l'identité de l'utilisateur et les informations de contact actuelles.
- Le registrar doit donner un préavis de la façon dont il entend utiliser les données fournies par le titulaire du nom de domaine enregistré et qui recevra les données du titulaire du nom de domaine enregistré. Le registrar doit également fournir un avis de la façon dont les titulaires de noms enregistrés peuvent accéder et mettre à jour leurs données. En outre, le registrar doit identifier quels points des données le titulaire du nom inscrit doit fournir au registrar, et quels renseignements peuvent être fournis sur une base volontaire. Le titulaire du nom de domaine enregistré doit consentir à tous ces termes de traitement de données.
- Si un titulaire d'un nom de domaine enregistré fournit au registrar des données personnelles au nom de toute personne qui n'est pas entrée dans un accord de registrar/titulaire de nom enregistré (le «tiers» décrit ci-dessus), le titulaire du nom de domaine enregistré doit confirmer qu'il (1) a fourni ces tiers individus avec le même avis de traitement des données que celui fourni par le registrar, et (2) qu'il a reçu le consentement de la tierce partie concernant le traitement des données du registrar.

- Un registrar ne peut traiter les données du titulaire du nom enregistré que comme indiqué dans l'avis de traitement des données décrit ci-dessus.
- Un registrar doit accepter qu'il prenne des précautions raisonnables pour protéger les données du titulaire du nom enregistré de «perte, mauvaise utilisation, accès non autorisé ou divulgation, altération ou destruction».
- Les titulaires nom de domaine enregistrés doivent représenter ce qui suit: «À la connaissance et croyance du titulaire du nom enregistré, ni l'enregistrement du nom de domaine enregistré, ni la manière dont il est utilisé directement ou indirectement, atteint aux droits légaux d'un tiers». Ceci signifie que le titulaire du nom de domaine enregistré doit représenter au registrar que le nom de domaine n'est pas homologué pour une utilisation d'une façon qui violerait les droits légaux d'autrui. Un exemple de cette «atteinte» pourrait être un enregistrement d'un nom de domaine qui viole une marque ou le droit d'auteur détenus par quelqu'un qui n'est pas le titulaire du nom de domaine enregistré.³
- S'il y a un litige dans le cadre de l'utilisation du nom enregistré, le titulaire du nom de domaine enregistré doit accepter la compétence des tribunaux dans au moins un des deux endroits: A l'emplacement du registrar (souvent indiqué sur le site web ou dans l'accord de registrar/titulaire du nom enregistré) ou le «domicile du titulaire du nom de domaine enregistré». «Domicile» est un mot ayant un sens juridique spécifique, mais sera généralement l'emplacement que le titulaire du nom enregistré fournit au registrar dans les données personnelles requises. Accepter la juridiction signifie que le titulaire du nom inscrit accepte que les tribunaux de ces emplacements aient le pouvoir de décider ce genre de cas.⁴
- Le titulaire du nom de domaine enregistré doit accepter que son enregistrement soit soumis à «la suspension, l'annulation ou de transfert» pour les raisons énoncées au paragraphe 3.7.7.11. Ces raisons sont notamment: si une spécification adoptée par l'ICANN ou de la politique l'exige ou si une procédure d'enregistrement ou d'immatriculation l'impose «de corriger les erreurs par le registrar ou l'opérateur de registre en inscrivant le nom ou pour le règlement des litiges relatifs au nom enregistré». Par exemple, les [UDRP](#) sont une politique adoptée par l'ICANN qui indique qu'un panel administratif qui s'occupe d'un litige de nom de domaine, pourrait ordonner que l'enregistrement du nom de domaine soit suspendu, transféré ou annulé, et le titulaire du nom de domaine enregistré doit accorder que c'est une possibilité.
- Le titulaire du nom de domaine enregistré doit «indemniser et exonérer de toute responsabilité l'opérateur de registre et ses administrateurs, dirigeants, employés et agents contre toute réclamation, dommage, responsabilités, coûts et dépenses (y compris les honoraires raisonnables d'avocat et les frais) découlant de ou liés à l'enregistrement du nom de domaine du titulaire de nom de domaine enregistré». En termes simples, cela signifie que si l'opérateur de registre (ou ses employés, etc.) pour le nom enregistré est poursuivi en raison de l'enregistrement du nom de domaine du titulaire de nom de domaine enregistré, le titulaire du nom enregistré payera l'opérateur de registre pour tous les honoraires et les frais pour se défendre contre la poursuite ainsi que la rémunération de tout jugement ou responsabilité accordée. Cette «indemnisation» n'est pas seulement limitée à des affaires judiciaires.

Vérification des informations de contact

Comme décrit plus en détail ci-dessous, il existe des spécifications et des politiques qui peuvent être créés et qui s'appliquent aux registrars. Certaines des spécifications ou des politiques peuvent porter sur l'obligation d'un registrar de vérifier les coordonnées fournies par le titulaire du nom de domaine enregistré lors du premier enregistrement du le domaine, ainsi que fixer des [exigences d'une nouvelle vérification périodique des informations de contact](#).

Les registrars sont également tenus de prendre des «[mesures raisonnables](#)» pour vérifier les informations de contact dans le cas où *une* personne le notifie que les coordonnées d'un nom de domaine enregistré sont inexactes. Le registrar a également des obligations d'agir pour

corriger les inexactitudes des informations de contact dont les registrars prennent connaissance, même si l'imprécision n'a pas été signalé par quelqu'un.

Le registrar doit également [maintenir une copie de son l'information](#) pour lui, y compris une adresse Courrier électronique et une adresse postale valable. Ces informations de contact devraient être publiées sur le site Internet du registrar.

Arrangements revendeur

Le RAA [impose des obligations aux registrars qui travaillent avec des revendeurs tiers](#) – personnes ou entités que le registrar sous-traite pour fournir des services de registrar. Le RAA exige désormais aux registrars d'inclure des éléments spécifiques dans les accords registrar/revendeur, y compris: l'interdiction pour le revendeur de faire croire qu'il est accrédité par l'ICANN; exiger que tous les accords d'enregistrement revendeur incluent toutes les dispositions que le registrar est tenu d'inclure dans son accord registrar/titulaire du nom enregistré; exiger le dépôt de tous les liens à tous les sites de l'ICANN que le registrar est tenu de publier, et identifier le registrar sponsor. Le revendeur est également tenu de veiller à ce que si un client utilise l'enregistrement de confiance ou mandataire d'un revendeur pour un enregistrement de nom de domaine, le revendeur fait l'une des trois choses suivantes: (1) dépose l'identité et les coordonnées du client auprès du registrar; (2) dépose l'identité et les coordonnées dans le dépôt; ou (3) affiche un avis au client que ses coordonnées ne sont pas déposées. Le RAA exige également que le registrar prenne des mesures de conformité et d'exécution contre un revendeur qui viole l'une des dispositions nécessaires.

D'autres politiques/spécifications

La [politique de l'exactitude des noms restaurés](#) (<http://www.icann.org/fr/registrars/rnap-fr.htm>) exige que, lorsque le registrar rétablit un nom (de la période de grâce) qui a été supprimé sur la base de présentation de fausses données de contact ou d'une non-réponse aux demandes de renseignement du registrar, le nom doit être placé sur le statut registrar en attente jusqu'à ce que le registrant ait fourni des informations Whois actualisées et exactes.

En plus de l'exigence RAA qu'un détenteur de nom enregistrés représente que, au meilleur de sa connaissance, l'enregistrement ou l'utilisation du nom de domaine ne porte pas atteinte aux droits d'autrui, les principes directeurs de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine («UDRP») exigent que la même représentation soit faite, ainsi que la représentation que le nom de domaine n'est pas enregistré à des fins illicites, et qu'il ne sera pas utilisé en violation de toute loi applicable.

Les UDRP exigent également aux détenteurs de noms enregistrés de se soumettre à une procédure administrative obligatoire de règlement des litiges en vertu des UDRP. Ces procédures administratives obligatoires, tel que décrites dans les principes UDRP, sont des conflits qui sont déposés devant l'un des [fournisseurs de règlement de litiges UDRP](#) approuvés par l'ICANN (répertoriés au <http://www.icann.org/fr/dndr/udrp/approved-providers-fr.htm>) et suivant les [règles uniformes pour la procédure administrative UDRP](#) (figurant au <http://www.icann.org/fr/dndr/udrp/uniform-rules-fr.htm>). L'obligation de soumission à une procédure administrative obligatoire ne signifie pas que les détenteurs de noms enregistrés ne peuvent pas également avoir des procédures judiciaires engagés contre eux pour le même ou un similaire comportement. Similaires aux exigences de compétence énoncées dans le RAA, l'obligation de se soumettre à une procédure administrative obligatoire signifie que le titulaire du nom de domaine enregistré ne peut pas contester la capacité du fournisseur de l'UDRP d'écouter un litige qui est par ailleurs régulièrement déposé en vertu des principes UDRP.

La [Politique sur les transferts d'enregistrements entre registrars](#) prévoit que les détenteurs nom de domaine enregistré ont le droit de transférer les enregistrements de noms de domaine parmi les registrars. La politique de transfert impose des limites de temps lorsque le registrar doit répondre à une demande de transfert. Le droit à transférer n'est pas absolu - il y a des politiques de l'ICANN et du registre qui peuvent fixer des limites au droit de transfert, y compris: limitations sur le moment où un nom de domaine peut être transféré (mesurée à partir des dates de création ou de transferts précédents), et la fourniture du titulaire du nom de domaine

enregistré de l'autorisation et de la documentation requise pour l'examen du registrar. Le registrar du dossier ne peut refuser un transfert dans les cas suivants:

- Preuve de fraude
- action UDRP
- ordonnance de la justice par un tribunal compétent
- litige raisonnable sur l'identité du titulaire du nom enregistré ou du contact administratif
- Aucun paiement pour la période d'inscription précédente (y compris les frais de carte de crédit) si le nom de domaine a passé sa date d'expiration ou pour des périodes d'enregistrement antérieures ou en cours si le nom de domaine n'a pas encore expiré. Dans tous ces cas, cependant, le nom de domaine doit être mis en «registrar en attente» par le registrar du dossier avant le refus de transfert.
- Objection expresse écrite au transfert du contact de transfert. (Par exemple, - Courriel électronique, télécopieur, document papier ou d'autres procédés par lesquels le contact de transfert s'est expressément et volontairement opposés)
- Un nom de domaine était déjà en «état de blocage» à condition que le registrar fournisse un moyen facilement accessible et raisonnable pour le titulaire du nom de domaine enregistré pour supprimer l'état de blocage.
- Le transfert a été demandé dans les 60 jours suivant la date de création comme indiqué dans le fichier du registre Whois du nom de domaine.
- Un nom de domaine est dans les 60 jours (ou dans un délai à déterminer) après avoir été transféré (en plus d'être transféré à l'enregistrement original dans les cas où les deux registrars sont d'accord et/ou si une décision dans le processus de règlement des litiges l'ordonne).

¹ Une représentation graphique du cycle de vie typique d'un gTLD nom de domaine enregistré est situé à <http://www.icann.org/en/registrars/gtld-lifecycle.htm>. Ce schéma peut être utile pour se référer pour plus d'informations sur l'état post-expiration des noms de domaine.

² Il y a des noms officiels techniques pour les états de nom de domaine, découlant de projet de demande de commentaires basé sur la communauté Internet. Les statuts requis ici sont fixés par le registrar. Quand un enregistrement se trouve dans un de ces statuts, le domaine ne peut pas être supprimé et l'enregistrement ne peut pas être modifié. Le registrar doit modifier le statut pour que toute modification se produise.

³ Il y a beaucoup d'autres façons possibles de «violier les droits légaux» des autres, et les titulaires potentiels de noms enregistrés sont invités à solliciter un avis indépendant s'ils craignent que l'enregistrement ou l'utilisation d'un nom de domaine puisse violer les droits d'autrui.

⁴ Il pourrait y avoir d'autres juridictions qui sont en mesure de décider un litige quant à l'utilisation d'un nom enregistré, mais ces autres juridictions ne sont pas spécifiés dans le RAA.

INDEX

1. Définitions

2. Documents contractuels

3. Droit de rétractation

4. Informations

4.1 Informations relatives au Nom de domaine

4.2 Informations à transmettre et mises à jour

4.3 Exactitude des informations

4.4 Pouvoirs

5. Communication

5.1 Notifications et correspondances adressées au Titulaire du Nom de domaine

5.2 Moyens de communications – Notifications

5.3 Coordonnées de NordNet Registrar

6. Demandes d'actions sur Nom de domaine et droit de refus

7. Dépôt

7.1. Disponibilité du Nom de domaine

7.2. Délai de création

7.3. Durée de l'enregistrement du Nom de domaine

8. Transfert d'un Nom de domaine

8.1 Conditions communes au Transfert Entrant et au Transfert Sortant

8.2 Transfert d'un Nom de domaine vers les services de NordNet Registrar – Transfert Entrant

8.2.1 Conditions de Transfert Entrant

8.2.2 Délai de Transfert Entrant

8.2.2.1 Présentation de la demande de Transfert Entrant

8.2.2.2. Validation de la demande de Transfert Entrant

8.2.3 Conséquences du Transfert Entrant

8.3 Transfert Sortant

8.3.1 Conditions de Transfert sortant

8.3.2 Conséquences du Transfert sortant

9. Changement de Registrant

10. Modifications sur le Nom de domaine

10.1 Conformité de la demande de Modification

10.2. Validations des Modifications

11. Renouvellement du Nom de domaine

11.1. Demande de Renouvellement

11.2. Durée du Renouvellement

12. Suppression

12.1. Conditions de Suppression

12.2. Délai de Suppression

12.3. Conséquence de la Suppression du Nom de domaine

13. Droit de refus

14. Respect des droits des tiers

14.1 Dépôt et utilisation du Nom de domaine

14.2 Données personnelles – Données Whois

14.3 PARL

15. Tarifs et paiement

15.1. Tarifs et paiement

15.2. Incidents de paiement

16. Durée

17. Données

17.1. Traitement des données personnelles

17.2 Données personnelles de tiers

17.3 Exercice des droits liés aux données à caractère personnel

17.4 Cookies

17.5 Propriété des informations et bases de données

18. Licence

19. Force majeure

20. Limitation de responsabilité

21. Indemnisation

22. Suspension - Résiliation

22.1 Suspension, Suppression, Transfert, changement de Registrant prévus par les Registres ou Autorités de tutelle

22.2. Suspension par NordNet Registrar

22.2.1. Procédure de suspension

22.2.2. Conséquences

22.3. Résiliation du Contrat NNR

22.3.1. Résiliation sans faute

22.3.2 Résiliation en cas de litige sur le Nom de domaine

22.3.3. Résiliation pour faute

22.3.4. Conséquences de la Résiliation du Contrat

23. Litiges

23.1. Procédure Alternative de Règlement des Litiges

23.2. Procédure judiciaire

24. Dispositions Générales

24.1. Langue du Contrat

24.2. Indépendance des parties

24.3 Circulation du Contrat NNR

24.4. Divisibilité

24.5. Tolérances

24.6. Intitulés

24.7. Frais

25. Droits et responsabilités des Registrants en vertu de l'accord d'accréditation du Registrar

ANNEXE

Conditions applicables aux différentes Extensions

Extension	Registre / Autorité de tutelle compétent	Procédure Alternative de Règlement des Litiges applicable	Documents
.COM / .NET	VeriSign, GRS	<ul style="list-style-type: none">o UDRPo RDRP	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/regis-trant-rights-responsibilities
.ORG	Public Interest Registry, PIR	<ul style="list-style-type: none">o UDRPo RDRP	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/regis-trant-rights-responsibilities
.BIZ	Neulevel, Inc.	<ul style="list-style-type: none">o UDRPo RDRP	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/regis-trant-rights-responsibilities
.INFO	Afilias, Ltd.	<ul style="list-style-type: none">o UDRPo RDRP	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/regis-trant-rights-responsibilities
.EU	EURid	ADR	: Règles de l'Eurid:

		http://eu.adr.eu/index.php	http://www.eurid.eu/fr/noms-de-domaine-eu
.FR / .RE / .YT / .PM .WF / .TF	AFNIC	<p>Politique de gestion des litiges pour les domaines internet français : http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/politiques-de-registre/politique-de-gestion-des-litiges-1.html</p> <p>SYRELI : http://www.afnic.fr/fr/resoudre-un-litige/actions-et-procedures/syrel-systeme-de-resolution-de-litiges-5.html</p> <p>CMAP : http://www.mediationarbitrage.com/</p>	<p>Charte de nommage du .fr : http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/chartes/charte-de-nommage-applicable-a-partir-du-6-decembre-2011-6.html</p> <p>Politique de publication et d'accès à l'information sur les enregistrements de noms de domaine en .fr : http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/politiques-de-registre/politique-de-publication-et-d-acces-a-l-information-1.html</p> <p>Guide des procédures pour les bureaux d'enregistrement http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/documents-techniques/guide-des-procedures-pour-les-bureaux-d-enregistrement-4.html</p>
.AEROPORT.FR .AVOCAT.FR .CHAMBAGRI.FR/ .CHIRURGIENS- .DENTISTES.FR .EXPERTS- .COMPTABLES.FR .GEOMETRE- .EXPERT.FR .MEDECINS.FR .NOTAIRES.FR .PHARMACIEN.FR .VETERINAIRE.FR	SmallRegistry		<p>Charte de nommage spécifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « .aeroport.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/aeroport.fr - « .avocat.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/avocat.fr - « .chambagri.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/chambagri.fr - « .chirurgiens-dentistes.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/chirurgiens-dentistes.fr - « .experts-comptables.fr » :

			<p>https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/experts-comptables.fr</p> <p>- « .geometre-expert.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/geometre-expert.fr</p> <p>- « .medecin.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/medecin.fr</p> <p>- à l'extension « .notaires.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/notaires.fr</p> <p>- « .veterinaire.fr » : https://www.smallregistry.net/chartes-de-nommage/veterinaire.fr</p>
.BE	DNS BE	<p>http://www.cepina.be/FR/Default.aspx?PId=821 ou http://www.dns.be/fr/home.php?n=45.001</p>	<p>Conditions d'enregistrement des noms de domaine sous le domaine ".be" opéré par DNS.be :</p> <p>www.dns.be/pdf/Enduser_Terms_And_Conditions_fr_v5.0.pdf</p>
.NL	SIDN	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP o RDRP 	<p>Conditions d'enregistrement de noms de domaine sous le domaine ".nl" opéré par SIDN (en anglais et en néerlandais)</p> <p>https://www.sidn.nl/fileadmin/docs/PDF-files_UK/General_Terms_and_Conditions_for_.nl_Registrants.pdf</p>
.UK	Nominet	<p>http://www.nominet.org.uk/disputes/drs/policy/</p>	<p>Conditions d'enregistrement de noms de domaines en .uk (en anglais) :</p> <p>http://www.nominet.org.uk/registrants/aboutdomainnames/legal/terms/</p>
.MOBI	mTLD	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP o RDRP 	<p>Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) :</p> <p>http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/regis</p>

			trant-rights-responsibilities
.ASIA	DotAsia	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP o RDRP o CEDRP (http://www.icann.org/en/help/dndr/cedrp) 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/registrar-rights-responsibilities
.TEL	Telnic	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP o RDRP 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/registrar-rights-responsibilities
.XXX	ICM Registry	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP o RDRP o CEDRP : Politique: http://www.icmregistry.com/policies/cedrp-policy/ Règles: http://www.icmregistry.com/policies/cedrp-rules/ <ul style="list-style-type: none"> o RES : -Politique : http://www.icmregistry.com/policies/res-policy/ -Règles : http://www.icmregistry.com/policies/res-rules/ et http://www.icmregistry.com/policies/res-supplemental-rules/ 	Droits et responsabilité des titulaires de Nom de domaine (ICANN) : http://www.icann.org/fr/resources/registrars/raa/registrar-rights-responsibilities Contrat registre (en anglais) : http://www.icmregistry.com/policies/registry-registrant-agreement/
.ME	doME n.d.o.o	<ul style="list-style-type: none"> o UDRP: Politique http://www.domain.me/files/ME-UDRP-Policy.pdf Règles : http://www.domain.me/files/ME-UDRP-Rules.pdf	http://www.domain.me/policies

Vous trouverez ci-après les liens permettant d'accéder au PARL visées au sein du tableau ci-dessus pour l'UDRP, le RDRP et le CEDRP :

UDRP :

- <http://www.wipo.int/amc/fr/domains/gtld/udrp/index.html> ou
- <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>

RDRP :

- <http://www.icann.org/fr/dndr/udrp/uniform-rules-fr.htm> ou
- <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/uniform-rules.htm>

**CONDITIONS PARTICULIERES D'ENREGISTREMENT ET DE GESTION
DE NOMS DE DOMAINE
Pour les domaines « .fr, re, .yt, .pm, .wf, .tf »
(Version du 9 août 2012)**

1. OBJET ET PREAMBULE

Les présentes Conditions particulières pour les Noms de domaines sous Extensions « .fr, .re, .yt, .pm, .wf, .tf » (ci-après les « la zone .fr ») complètent les Conditions générales d'enregistrement et de gestion de Noms de domaine NordNet Registrar afin de préciser les conditions dans lesquelles NordNet Registrar intervient dans le cadre d'Actions relatives aux Noms de domaine gérés par NordNet Registrar dans la zone « .fr ».

2. DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants s'ajoutent à ceux définis dans les Conditions Générales.

AFNIC : L'Association Française pour le Nommage Internet en Coopération, association régie par les dispositions de la loi du 1^{er} juillet 1901, chargée d'attribuer et de gérer certains domaines internet de premier niveau correspondant au territoire français, en ce compris le domaine .fr, et dont le site internet est disponible à l'adresse www.afnic.fr.

ACE : Format compatible avec le DNS et permettant à un navigateur de reconnaître des caractères qui ne font pas partie de l'alphabet latin standard (c'est-à-dire, par exemple, les caractères avec accents, cédilles...).

ASCII : Un ASCII est un Nom de domaine qui contient uniquement des caractères qui font partie de l'alphabet latin standard (à l'exclusion des caractères avec accent, cédilles, etc...).

IDN : Un IDN (Internationalised Domain Name, ou nom de domaine internationalisé), est un Nom de domaine qui contient des caractères non ASCII, c'est-à-dire des caractères qui ne font pas partie de l'alphabet latin standard (caractères avec accent, cédilles, etc...). Afin d'être reconnu par le DNS, chaque IDN est converti dans un format ACE.

Charte de nommage : La Charte de nommage applicable aux Noms de domaine dans la zone .fr et qui constitue un tout indivisible comprenant les documents suivants publiés par l'AFNIC et accessibles sur www.afnic.fr et sur le Site NordNet Registrar ou sur simple demande auprès de NordNet Registrar :

- (i) « Charte de nommage du .fr » ;
- (ii) « Le guide des procédures et le guide d'intégration » ;
- (iii) « La politique de gestion des litiges pour les domaines internet français » ;
- (iv) « Le règlement Syreli »
- (v) « La politique de publication et d'accès à l'information sur les enregistrements en .fr » ;
- (vi) « La politique d'accréditation »
- (vii) Et d'une manière générale, l'ensemble des documents et procédures adoptés par l'AFNIC.

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

En complément des Conditions générales, il est précisé que préalablement à toute demande d'Action sur un Nom de domaine dans la zone « .fr », Vous devez avoir pris connaissance et accepté la Charte de nommage.

Toute violation de la Charte de nommage et des textes applicables de l'AFNIC pourra entraîner le blocage (la suspension), voire la Suppression de votre Nom de domaine par l'AFNIC ou par NordNet Registrar.

La version de la Charte de nommage qui Vous est opposable est celle disponible sur le site internet de l'AFNIC (www.afnic.fr) au jour de la réception par les services de l'AFNIC d'une demande d'Action sur le Nom de domaine.

4. DEPOT

En complément des Conditions générales, il est précisé que le Nom de domaine doit respecter les règles suivantes au risque d'être refusé ou supprimé par l'AFNIC.

4.1 – Personnes habilitées à enregistrer un Nom de domaine (Eligibilité du Titulaire d'un Nom de domaine)

Peuvent demander la Création ou le Renouvellement d'un Nom de domaine, dans chacun des domaines dans la zone .fr, toutes personnes physiques résidant, et toutes personnes morales ayant leur siège ou établissement principal :

- Sur le territoire de l'un des états membres de l'Union Européenne
- Sur le territoire des pays suivants : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

4.2 – Exigences techniques d'un Nom de domaine

Les Noms de domaine ASCII sont uniquement composés des caractères alphanumériques constitués de l'alphabet français, des chiffres de 0 à 9 et du tiret « - » (par exemple : ecole-123.fr).

Les Noms de domaine « internationaux » ou « internationalisés » (IDN) sont composés d'autres caractères que les seuls caractères ASCII.

Sont admis au titre de Noms de domaine les caractères alphanumériques suivants : a, à, á, â, ã, ä, å, æ, b, c, ç, d, e, è, é, ê, ë, f, g, h, i, î, í, ï, j, k, l, m, n, ñ, o, ò, ó, ô, õ, ö, oe, p, q, r, s, t, u, ù, ú, û, ü, v, w, x, y, ý, ÿ, z, 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, - (signe moins).

NordNet Registrar attire votre attention sur le fait qu'elle n'admet pas à l'enregistrement les Noms de domaine comportant le caractère ß et que la liste des caractères autorisés pour les Noms de domaine enregistrés auprès de NordNet Registrar est limitée comme indiqué sur le Site NordNet Registrar.

Seuls pourront être enregistrés les Noms de domaine ASCII qui respectent l'ensemble des exigences techniques suivantes :

- a) Etre composé de caractères parmi les lettres de l'alphabet français et de chiffres de 0 à 9 et du tiret « - » ;
- b) Comporter un minimum de deux (2) caractères (étant précisé que ne peuvent être enregistrés les Noms de domaine composés de deux lettres uniquement) et un maximum de soixante-trois (63) caractères ;
- c) Ne pas être composés de caractères composés ;
- d) Ne pas commencer ou terminer par un tiret « - » ;
- e) Les 3^e et 4^e caractères ne doivent pas être des « - » (trait d'union), exceptés pour les versions encodées en ASCII dont le label est préfixé par « xn- - »

Seuls pourront être enregistrés les Noms de domaine IDN qui respectent l'ensemble des exigences techniques suivantes :

- a) Comporter un minimum de deux (2) caractères (étant précisé que ne peuvent être enregistrés les Noms de domaine composés de deux lettres uniquement)
- b) Ne pas commencer ou terminer par un tiret « - » ;

En outre, ne peuvent être enregistrés comme Nom de domaine les termes réservés à l'AFNIC (fr, web, office-d-enregistrement, officeenregistrement, tm, nic, w3, officedenregistrement, officenregistrement, gouv, www, whois, office-enregistrement, asso, com).

4.3 Mot de passe

Un mot de passe domaine (Identifiant alphanumérique de 6 caractères minimum), également appelé « Authorization Code » ou « Auth Code » ou « Password Domaine », est attribué au Nom de domaine dans la zone .fr lors de sa Création.

Ce mot de passe pourra être communiqué au Registrant et éventuellement au Contact administratif du Nom de domaine concerné dans certains cas particuliers, selon les informations disponibles au niveau de ces Contacts dans la base Whois, par fax, courrier ou Courrier électronique, sur simple demande auprès des services de NordNet Registrar (Voir article « Coordonnées de NordNet Registrar » des Conditions générales, ou sur le Site NordNet Registrar, espace « Registrar »).

Ce mot de passe domaine peut Vous être demandé notamment afin de valider le Transfert de votre Nom de domaine et dans le but de vérifier que la demande de Transfert émane bien du Titulaire du Nom de domaine.

4.4 – Les procédures de Dépôt d'un Nom de domaine

4.4.1 – Dépôt d'un Nom de domaine en « .fr »

Le Dépôt du Nom de domaine est réalisé par NordNet Registrar, sous réserve de la réception d'une demande valide.

4.4.2 – Dépôt d'un Nom de domaine soumis à examen préalable

L'AFNIC élabore et tient à jour une liste évolutive de Noms de domaine dont l'enregistrement est soumis à un examen préalable, disponible sur le site internet de l'AFNIC à l'adresse suivante : <http://www.afnic.fr/fr/ressources/documents-de-reference/chartes/termes-soumis-a-examen-prealable/>

Pour ce type de Noms de domaine, le demandeur adresse à NordNet Registrar les justificatifs nécessaires permettant de s'assurer qu'il peut prétendre à l'enregistrement du Nom de domaine envisagé au regard des dispositions du Code des postes et des communications électroniques.

Ainsi, pour obtenir l'enregistrement d'un terme soumis à examen préalable, le demandeur doit s'assurer que le Nom de domaine :

- N'est pas susceptible de porter atteinte à l'ordre public ou aux bonnes moeurs ou à des droits garantis par la Constitution ou par la loi ;
- N'est pas susceptible de porter atteinte à des droits de propriété intellectuelle ou de la personnalité ou n'est pas identique ou apparenté au nom de la République Française ou d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales ou d'une institution ou service public national ou local sauf si le demandeur justifie d'un intérêt légitime et agit de bonne foi.

En application de l'article R 20-44-43 du Code des postes et des communications électroniques, l'existence d'un intérêt légitime peut être caractérisé par le fait :

- D'utiliser le Nom de domaine ou un nom identique ou apparenté, dans le cadre d'une offre de biens ou de services, ou de pouvoir démontrer qu'il s'y est préparé ;
- D'être connu sous un nom identique ou apparenté à ce Nom de domaine, même en l'absence de droits reconnus sur ce nom ;
- De faire un usage non commercial d'un Nom de domaine ou d'un nom apparenté sans intention de tromper le consommateur ou de nuire à la réputation d'un nom sur lequel est reconnu ou établi un droit.

En application de l'article R 20-44-43 du Code des postes et des communications électroniques, peut notamment caractériser la mauvaise foi, le fait :

- D'avoir obtenu ou demandé l'enregistrement de ce Nom principalement en vue de le vendre, de le louer ou de le transférer de quelque manière que ce soit à un organisme

public, à une collectivité locale ou au titulaire d'un nom identique ou apparenté sur lequel un droit est reconnu et non pour l'exploiter effectivement ;

- D'avoir obtenu ou demandé l'enregistrement d'un Nom de domaine principalement dans le but de nuire à la réputation du titulaire d'un intérêt légitime ou d'un droit reconnu sur ce nom ou sur un nom apparenté, ou à celle d'un produit ou service assimilé à ce nom dans l'esprit du consommateur ;

- D'avoir obtenu ou demandé l'enregistrement d'un Nom de domaine principalement dans le but de profiter de la renommée du titulaire d'un intérêt légitime ou d'un droit reconnu sur ce nom ou sur un nom apparenté, ou de celle d'un produit ou service assimilé à ce nom, en créant une confusion dans l'esprit du consommateur.

De même, font l'objet d'un examen préalable dans les mêmes conditions, les Noms de domaine sous convention de nommage ci-après :

- Agglo- : usage recommandé aux communautés d'agglomération, justificatif à joindre : identifiant au répertoire SIREN
- Cc- : usage recommandé aux communautés de communes, justificatif à joindre : identifiant au répertoire SIREN
- Cg- : usage recommandé aux Conseils généraux, justificatif à joindre : identifiant au répertoire SIREN
- Cr- : usage recommandé aux Conseils généraux, justificatif à joindre : identifiant au répertoire SIREN
- Mairie- : usage recommandé aux communes, justificatif à joindre : identifiant au répertoire SIREN

4.4.3 – Dépôt d'un Nom de domaine sous « .gouv.fr »

L'extension « .gouv.fr » est réservée au gouvernement français.

Les justificatifs nécessaires pour procéder au Dépôt, outre la qualité susvisée, sont :

- Un identifiant au répertoire SIRENE ou tout autre document officiel permettant d'identifier l'entité et ;
- La validation du Service d'information du Gouvernement (SIG).

4.5 Durée de l'enregistrement d'un Nom de domaine

NordNet Registrar avertira le Contact désigné en temps utile, au minimum par Courrier électronique, de la date d'expiration du Nom de domaine.

5. INFORMATIONS

5.1 Informations relatives au Nom de domaine

En complément des Conditions générales, il est précisé que lors de votre demande de Création d'un Nom de domaine, Vous devez impérativement désigner et maintenir pendant toute la durée de vie du Nom de domaine :

- un Contact administratif,
- un ou plusieurs Contacts techniques.

Le Titulaire du Nom de domaine peut se désigner en tant que Contact associé, ou désigner une tierce personne. Néanmoins, dans tous les cas, les Contacts représentent le Titulaire du Nom de domaine.

Dans le cas où le Contact administratif n'est pas le Titulaire du Nom de domaine, celui-ci ne dispose d'aucun droit sur le Nom de domaine. En outre, les mêmes règles d'éligibilité que celles qui s'appliquent au Titulaire du Nom de domaine s'appliquent au Contact administratif (cf. article « Personnes habilitées à enregistrer un Nom de domaine »).

Il est impératif que le Titulaire du Nom de domaine et son Contact administratif puissent être joignables.

Pour ce faire, le Titulaire du Nom de domaine et le Contact administratif doivent chacun communiquer et tenir fonctionnels un numéro de téléphone et une adresse électronique ainsi que des éléments d'identification exacts. Pendant toute la durée où le Nom de domaine est maintenu, ils sont tenus de mettre à jour sans délai, par l'intermédiaire de NordNet Registrar, les informations ainsi communiquées.

5.2 Exactitude des informations

Une fois le Nom de domaine enregistré, l'AFNIC peut procéder à des vérifications dans le cadre d'opérations de qualification de nature à s'assurer de l'éligibilité et/ou de la joignabilité du Titulaire du Nom de domaine. Ce processus de qualification est composé de deux (2) processus distincts, à savoir le processus de valorisation et le processus de vérification.

Le processus de valorisation est initié dans plusieurs cas :

- A la finalisation d'une opération sur un Nom de domaine dont le Titulaire entrant n'a jamais été qualifié ;
- A l'initiative de l'AFNIC ;
- Sur simple signalement d'un tiers par l'intermédiaire du formulaire de vérification disponible sur le site Internet de l'AFNIC ;
- A l'initiative du bureau d'enregistrement.

Le processus de valorisation n'a aucune incidence sur le portefeuille du Titulaire du Nom de domaine.

Le processus de justification est initié dans plusieurs cas :

- A la suite d'une valorisation permettant de mettre en avant le caractère fantaisiste des données d'éligibilité et/ou de joignabilité du Titulaire du Nom de domaine ;
- A la suite d'une valorisation non aboutie dans le cadre d'un signalement ;
- A la suite d'une plainte motivée d'un tiers par l'intermédiaire du formulaire de vérification disponible sur le site Internet de l'AFNIC.

Ce processus s'applique au portefeuille de Noms de domaine du Titulaire, c'est-à-dire à l'ensemble des Noms de domaine enregistrés au nom des mêmes coordonnées que celles du Titulaire de Nom de domaine.

Lorsque la procédure de justification est initiée, l'AFNIC adresse au Bureau d'enregistrement une demande de justification et en informe le Titulaire du Nom de domaine et le tiers. De manière concomitante, l'AFNIC procède au gel du portefeuille du Titulaire du Nom de domaine pour un délai de trente (30) jours maximum.

- Si passé ce délai, aucun élément ne permet de conclure au respect par le Titulaire des règles d'éligibilité et de joignabilité, l'AFNIC en informe le Bureau d'enregistrement, le Titulaire et le tiers et procède au blocage du portefeuille du Titulaire pour une période de trente (30) jours maximum.
- Si passé ce délai, aucun élément ne permet de conclure au respect par le Titulaire des règles d'éligibilité et de joignabilité, l'AFNIC en informe le Bureau d'enregistrement, le Titulaire et le tiers et procède à la Suppression du portefeuille du Titulaire.

6. TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE

6.1 Transfert Entrant

Le Transfert Entrant suppose que celui qui en fait la demande soit bien le Titulaire du Nom de domaine concerné et qu'il respecte les procédures AFNIC applicables et les procédures administratives complémentaires éditées par le Bureau d'enregistrement.

6.2 Transfert Sortant

Pour toute demande de Transfert Sortant du Nom de domaine, Vous devez Vous rapprocher de votre nouveau Registrar qui procédera au Transfert, vers ses services, de votre Nom de domaine, conformément à la procédure prévue aux termes du guide des procédures (accessible sur www.afnic.fr).

7. CHANGEMENT DE REGISTRANT

7.1 – Transmission volontaire

Un Nom de domaine peut faire l'objet d'une transmission sous réserve du respect des termes de la Charte de nommage et des autres textes applicables.

La procédure de transmission d'un Nom de domaine est détaillée au sein du guide des procédures.

Il est notamment prévu que la procédure nécessite l'accord des deux parties à la cession constaté par la signature des parties dans le cadre du formulaire dédié défini par l'AFNIC.

7.2 – Transmission forcée

La Charte de nommage précise que l'AFNIC procède aux transmissions forcées des Noms de domaine faisant suite :

- A une décision de transmission prise dans le cadre d'une procédure Syreli.
- A une décision de justice ordonnant la transmission forcée du Nom de domaine et répondant aux conditions prévues par l'article « Procédure judiciaire » de la Charte de nommage.
- A une opération de patrimoine (fusion, scission etc....) dès lors que le Titulaire d'origine ne dispose plus de la capacité à procéder à une transmission volontaire.
- A une situation où le Titulaire d'origine ne dispose plus de la capacité à procéder à une transmission volontaire et qu'un lien juridique ou commercial est démontré entre ce dernier et le nouveau Titulaire.

La procédure de transmission forcée de Nom de domaine implique que le nouveau Titulaire du Nom de domaine bénéficiant de la décision rendue procède à l'ensemble des démarches auprès de l'AFNIC et se soumette aux règles d'identification et de vérification d'éligibilité.

Par ailleurs, la procédure technique est détaillée dans le guide des procédures.

8. SUSPENSION

En complément des Conditions générales (article Suspension – Résiliation), il est précisé qu'un Nom de domaine peut être « gelé » ou « bloqué » par l'AFNIC.

8.1 Gel d'un Nom de domaine

Un Nom de domaine fait l'objet d'une procédure de gel uniquement dans les cas suivants :

- à la suite d'une décision de justice ordonnant le gel du Nom de domaine et revêtue de l'exécution provisoire ou investie de la force de la chose jugée. Cette décision doit être signifiée à l'AFNIC, par voie d'huissier, par la partie la plus diligente, et les justificatifs demandés par l'AFNIC doivent lui être transmis ;
- à l'ouverture d'une procédure Syreli ;
- à l'ouverture d'une procédure de vérification telle que visée à l'article « Informations » des présentes, ce pendant une durée de 30 jours maximum.

Le gel d'un Nom de domaine peut annuler l'ensemble des Actions en cours de traitement par l'AFNIC et empêche toute demande d'Action à venir sur le Nom de domaine.

Le gel n'altère pas le fonctionnement du Nom de domaine.

8.2 Blocage d'un Nom de domaine

Un Nom de domaine fait l'objet d'une procédure de blocage uniquement dans les cas suivants :

- à la suite d'une décision de justice ordonnant le blocage du Nom de domaine et revêtue de l'exécution provisoire ou investie de la force de la chose jugée. Cette décision doit être signifiée à l'AFNIC, par voie d'huissier, par la partie la plus diligente, et les justificatifs demandés par l'AFNIC doivent lui être transmis ;
- pendant une période de 30 jours maximum à la suite d'une procédure de vérification telle que visée à l'article « Informations » des présentes à l'occasion de laquelle il apparaît soit que les données sont inexactes soit que le Titulaire du Nom de domaine est inéligible ;
- le Nom de domaine est orphelin.

Le blocage d'un Nom de domaine peut annuler l'ensemble des Actions en cours de traitement par l'AFNIC et empêche toute demande d'Action venir sur le Nom de domaine.

Le blocage rend le Nom de domaine inopérant.

9. SUPPRESSION

Un Nom de domaine peut être supprimé uniquement dans les cas suivants :

- à la demande de NordNet Registrar, et notamment en cas d'absence de demande de Renouvellement, passée la date d'expiration du Nom de domaine;
- à la suite d'une décision de justice revêtue de l'exécution provisoire ou investie de la force de la chose jugée. Cette décision doit être signifiée à l'AFNIC, par voie d'huissier, par la partie la plus diligente et les justificatifs demandés par l'AFNIC doivent lui être transmis ;
- à la suite d'une décision de suppression prise dans le cadre de la procédure Syreli ;
- à la suite d'une procédure de vérification telle que visée à l'article « Informations » des présentes, à l'occasion de laquelle il apparaît soit que les données sont inexactes soit que le Titulaire du Nom de domaine est inéligible sans qu'il n'y ait été remédié à l'issue de la période de blocage.

Si une régularisation est possible, la Suppression d'un Nom de domaine ne peut intervenir qu'après que le Titulaire du Nom de domaine ait été invité à régulariser sa situation dans les cas prévus aux articles L.45-2 et L.45-5 du Code des Postes et des Communications Electroniques.

La Suppression est irréversible, sauf dans le cas où la Suppression du Nom de domaine est initiée à l'échéance du Nom de domaine par le bureau d'enregistrement, notamment en cas de non-renouvellement du Nom de domaine. Dans ce cas, la Suppression devient irréversible seulement une fois le délai de rédemption de 30 jours passé.

Pendant le délai de rédemption, le Nom de domaine peut être réactivé à configuration identique moyennant le paiement de frais supplémentaires liés à la « levée de rédemption ».

La procédure technique de la Suppression d'un Nom de domaine, de même que la procédure technique de réactivation, sont détaillées dans le guide des procédures.

10. DONNEES

Il est rappelé que Vous acceptez que certaines informations que Vous avez communiquées soient publiées sur les bases de données Whois. La pertinence même de la base Whois nécessite que toutes les informations relatives aux Titulaires de Noms de domaine, aux Contacts administratifs et techniques, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales, soient diffusées en ligne et accessibles à tous.

En complément des Conditions générales, il est précisé que lorsque l'enregistrement du Nom de domaine est réalisé au nom d'une personne physique, le Titulaire du Nom de domaine bénéficie d'une option dite de « diffusion restreinte » par défaut, laquelle est limitée aux seuls

enregistrements sous les catégories de domaine de premier niveau et sous « .nom.fr » (aujourd'hui fermé à l'enregistrement).

Lorsque cette option est mise en œuvre, aucune information d'ordre personnel (nom, adresse, téléphone, télécopie et courrier électronique) n'est diffusée en ligne au sein de la base Whois, seules figurent des informations d'ordre technique (Contact technique – coordonnées du Bureau d'enregistrement et serveurs DNS).

Si le Dépôt est effectué au nom d'une personne physique et que le Titulaire d'un Nom de domaine est également le Contact administratif, l'option de « diffusion restreinte » s'applique par défaut au Titulaire et au Contact administratif.

Cependant, les informations d'ordre personnel bénéficiant de la diffusion restreinte peuvent être communiquées par l'AFNIC ou NordNet Registrar dans les cas suivants :

- Sur décision judiciaire,
- Sur demande d'une autorité compétente disposant d'un droit de communication,
- Dans le cadre d'une demande de levée d'anonymat par le biais d'un formulaire appelé « Demande de divulgation de données personnelles » disponible sur le site Internet de l'AFNIC. La levée de l'anonymat n'est pas automatique, l'AFNIC se réserve notamment le droit de ne pas accéder à cette demande au regard du statut du demandeur ou de la finalité recherchée.

11. LITIGES

Comme indiqué au sein des Conditions générales, il est rappelé que, à côté de la voie judiciaire, un Nom de domaine dans la zone .fr est soumis à la procédure de résolution des litiges « Syreli » (accessible sur [:https://www.afnic.fr/medias/documents/Reglement_du_systeme_de_resolution_de_litiges_VF.pdf](https://www.afnic.fr/medias/documents/Reglement_du_systeme_de_resolution_de_litiges_VF.pdf))

INDEX

1. OBJET ET PREAMBULE

2. DEFINITIONS

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

4. DEPOT

4.1 Personnes habilitées à enregistrer un Nom de domaine (Eligibilité du Titulaire d'un Nom de domaine)

4.2 Exigences techniques d'un Nom de domaine

4.3 Mot de passe

4.4 Les procédures de Dépôt d'un Nom de domaine

4.4.1 Dépôt d'un Nom de domaine en « .fr »

4.4.2 Dépôt d'un Nom de domaine soumis à un examen préalable

4.4.3 Dépôt d'un Nom de domaine sous « .gouv.fr »

4.5 Durée de l'enregistrement d'un Nom de domaine

5. INFORMATIONS

5.1 Informations relative au Nom de domaine

5.2 Exactitude des informations

6. TRANSFERT D'UN NOM DE DOMAINE

6.1 Transfert Entrant

6.2 Transfert Sortant

7. CHANGEMENT DE REGISTRANT

7.1 Transmission volontaire

7.2 Transmission forcée

8. SUSPENSION

8.1 Gel d'un Nom de domaine

8.2 Blocage d'un Nom de domaine

9. SUPPRESSION

10. DONNEES

11. LITIGES